



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Social Affairs, Science and Technology

Chair:

The Honourable MICHAEL KIRBY

Wednesday, November 6, 2002
Thursday, November 7, 2002

Issue No. 3

First meeting on:

Bill C-12, An Act to promote
physical activity and sport

First meeting on:

Bill C-8, An Act to protect human health and safety
and the environment by regulating products used
for the control of pests

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:

L'honorable MICHAEL KIRBY

Le mercredi 6 novembre 2002
Le jeudi 7 novembre 2002

Fascicule n° 3

Première réunion concernant:

Le projet de loi C-12, Loi favorisant
l'activité physique et le sport

Première réunion concernant:

Le projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la
sécurité humaines et l'environnement en réglementant les
produits utilisés pour la lutte antiparasitaire

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Marjory LeBreton, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Callbeck	Keon
* Carstairs, P.C.	Léger
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Cook	(or Kinsella)
Cordy	Morin
Di Nino	Murray, P.C.
Fairbairn, P.C.	Roche

** Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Kinsella (*November 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kinsella substituted for that of the Honourable Senator Di Nino (*November 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Murray substituted for that of the Honourable Senator Robertson (*November 4, 2002*).

The name of the Honourable Senator Léger substituted for that of the Honourable Senator Pépin (*October 23, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Michael Kirby

Vice-présidente: L'honorable Marjory LeBreton
et

Les honorables sénateurs:

Callbeck	Keon
* Carstairs, c.p.	Léger
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Cook	(ou Kinsella)
Cordy	Morin
Di Nino	Murray, c.p.
Fairbairn, c.p.	Roche

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino substitué à celui de l'honorable sénateur Kinsella (*le 7 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino (*le 7 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Murray substitué à celui de l'honorable sénateur Robertson (*le 4 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Léger substitué à celui de l'honorable sénateur Pépin (*le 23 octobre 2002*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, October 23, 2002:

The Senate Resumed debate on the motion of the Honourable Senator Mahovlich, seconded by the Honourable Senator Callbeck, for the second reading of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Mahovlich moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, October 23, 2002:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Morin, seconded by the Honourable Senator Hubley, for the second reading of Bill C-8, An Act to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 23 octobre 2002:

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Mahovlich propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois avec dissidence.

L'honorable sénateur Mahovlich propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 23 octobre 2002:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Morin, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Maheu, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2002
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 5:10 p.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Marjory LeBreton, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn, P.C., LeBreton, Léger, Morin and Murray, P.C. (8).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks and Anthony Jackson.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the Committee began its consideration of Bill C-12, to promote physical activity and sport.

WITNESSES:

From Sport Canada:

Mr. Lane MacAdam, Director general;

Ms. Sue Neill, Director, Sport Policy;

Mr. Roger Charland, Legal Counsel.

From Sport Matters:

Ms. Joan Duncan;

Mr. Victor Lachance.

From Athletes CAN:

Mr. Tom Jones, Executive Director

The Deputy Chair made a statement.

Mr. MacAdam made a statement, and together with the other witnesses, answered questions.

Ms. Duncan, Mr. Lachance, and Mr. Jones made statements. The witnesses answered questions.

At 6:47 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 7, 2002
(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 11:08 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Marjory LeBreton, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cook, Cordy, Keon, LeBreton, Léger and Morin (7).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2002
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 17 h 10, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Marjory LeBreton (*vice-présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn, c.p., LeBreton, Léger, Morin, et Murray, c.p. (8).

Également présents: Sam Banks et Anthony Jackson, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport.

TÉMOINS:

De Sport Canada:

Mme Lane MacAdam, directeur général;

Mme Sue Neill, directrice, Politiques du sport;

M. Roger Charland, avocat.

De Sport est important:

Mme Joan Duncan;

M. Victor Lachance.

De Athletes CAN:

M. Tom Jones, directeur exécutif.

La vice-présidente fait une déclaration.

M. MacAdam fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Mme Duncan, M. Lachance et M. Jones font des déclarations. Les témoins répondent aux questions.

À 18 h 47, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 7 novembre 2002
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 08, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Marjory LeBreton (*vice-présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Cordy, Keon, LeBreton, Léger et Morin (7).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Monique Hébert

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the Committee began its consideration of Bill C-8, An Act to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests.

WITNESSES:

From Health Canada:

Dr. Claire Franklin, Executive Director, Pest Management Regulatory Agency;

Ms. Geraldine Graham, Head, Regulatory Affairs, Pest Management Regulatory Agency.

From Justice Canada:

Mr. Basil Stapleton, Legal Counsel.

From the Canadian Consumer Specialty Products Association:

Ms. Shannon Coombs, Director, Government Relations.

From CropLife Canada:

Mr. Peter MacLeod;

Mr. Lorne Hepworth.

The Deputy Chair made a statement.

Mrs. Franklin made a statement, and together with the other witnesses answered questions.

The Deputy Chair made a statement. Ms. Coombs made a statement. Mr. Hepworth made a statement. Together the witnesses answered questions.

At 12:42 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

Également présente: Monique Hébert, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

TÉMOINS:

De Santé Canada:

Dre Claire Franklin, directrice exécutive, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire;

Mme Geraldine Graham, chef, Affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Du ministère de la Justice:

M. Basil Stapleton, conseiller juridique.

De l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés:

Mme Shannon Coombs, directrice, Relations gouvernementales.

De CropLife Canada:

M. Peter McLeod;

M. Lorne Hepworth.

La vice-présidente fait une déclaration.

Mme Franklin fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

La vice-présidente fait une déclaration. Mme Coombs fait une déclaration. M. Hepworth fait une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

À 12 h 42, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2002

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-12, to promote physical activity and sport, met this day at 5:10 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Marjory LeBreton (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: My apologies to the witnesses for the delay in starting, but we were compelled to follow the *Rules of the Senate of Canada* very judiciously.

Without belabouring it at all, we should start with our first witnesses, from Sport Canada, Lane MacAdam and Sue Neill. Do you have a short statement, Mr. MacAdam or Ms. Neill?

Mr. Lane MacAdam, Director General, Sport Canada: Yes, we do. In the interests of time, we would be happy to compress it to allow questions from the committee, if that is your wish.

The Deputy Chairman: That would be most appreciated.

Mr. MacAdam: We will try and speed through it. We have circulated a deck. I would like to introduce Roger Charland, our legal counsel from the Department of Canadian Heritage, who is with us here as well.

The bill now named C-12 was first introduced in April of this year. I will not go through the procedures that led to where we are here today, except to say that it was reinstated by the House this October and now we are at this stage in the process.

[*Translation*]

It was referred to this standing committee on second reading on October 23.

[*English*]

The key question is: Why replace the act that had served for the last 40 years? The reasons are several.

First, it was in need of some modernization; a need to position physical activity as a critical determinant of health; to respond to expectations within the Canadian sport community; to harmonize it with other industrialized countries; and, more importantly, to try to entrench some of the government's policies related to sport and physical activity. Finally — and I know there will be some questions around this from senators — to facilitate the creation of an alternative dispute resolution centre for sport.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport, se réunit aujourd'hui, à 17 h 10, pour en faire l'examen.

Le sénateur Marjory LeBreton (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente: Je demanderais aux témoins de bien vouloir excuser notre retard, mais nous avons été obligés de suivre à la lettre le *Règlement du Sénat du Canada*.

Sans plus tarder, nous allons entendre nos premiers témoins, soit Lane MacAdam et Sue Neill, porte-parole de Sport Canada. Monsieur MacAdam, madame Neill, avez-vous un court exposé à nous faire?

M. Lane MacAdam, directeur général, Sport Canada: Oui. Toutefois, si vous le préférez, nous pouvons vous en donner les grandes lignes seulement afin de vous donner le temps de poser des questions.

La vice-présidente: Nous vous en serions très reconnaissants.

M. MacAdam: Nous allons donc essayer de faire vite. Nous avons fait circuler de la documentation. J'aimerais d'abord vous présenter la personne qui nous accompagne, Roger Charland, notre conseiller juridique prêté par le ministère du Patrimoine canadien.

Le projet de loi renuméroté C-12 a été déposé pour la première fois en avril dernier. Je ne vais pas vous en expliquer tout le cheminement jusqu'à aujourd'hui, sauf pour dire qu'il a été réinscrit au *Feuilleton* en octobre et qu'il est maintenant en deuxième lecture.

[*Français*]

La deuxième lecture a été renvoyée à ce comité permanent le 23 octobre.

[*Traduction*]

Je suppose que la principale question à se poser est de savoir pourquoi on voudrait remplacer une loi qui nous a bien servis pendant les 40 dernières années. Les raisons sont multiples.

Tout d'abord, il faut l'adapter aux réalités modernes, positionner l'activité physique comme un élément clé de la santé, répondre aux attentes de la communauté sportive, harmoniser notre loi avec celles d'autres pays industrialisés et, fait plus important, tenter d'inclure des objectifs du gouvernement du Canada en matière d'activité physique et de sport. Enfin — et je sais que les sénateurs auront des questions à me poser à ce sujet —, il faut faciliter le règlement extrajudiciaire des différends sportifs.

[Translation]

Insofar as the Government of Canada's commitment over the past few years is concerned, Mr. Mills's report was analyzed in 1998. Later in the same year a position of Secretary of State was created. Canada-wide consultations went on for two years on the development of a Canadian sports policy, followed by a national summit meeting chaired by the Prime Minister in April of 2001.

[English]

Some of the key changes to the legislation revolve around a new title. There is a new preamble in the bill that incorporates five key messages. It describes the government's policies related to sport and physical activity. There are additional definitions around the mandate of the Minister responsible for Sport, and the provision creating the new alternative dispute resolution centre is outlined.

There is some tidying up of the title to the extent that the word "fitness" is seen as the end point, whereas "physical activity" is the process that would lead one to the end state. "Amateur sport" is a bit of a misnomer in today's world. Even the Olympics allow professional athletes to compete and very few countries around the world refer to "amateur sport" in their enabling legislation.

The object of the preamble of the bill is to recognize the importance of physical activity and sport in Canadian society and culture. Recently, you have had occasion to reflect on the role that preventive measures can play in promoting the health of Canadians. Physical activity and the practice of sports are certainly tools that will help Canadians stay healthy; a greater number of people should be encouraged to participate in sports and physical activity, and stakeholders in the sector should be encouraged to work together in order to better understand and solve existing problems. Part of the preamble reflects the importance of doing all of that having regard to the principles set out in the Official Languages Act.

In terms of government policies, again, two key ones relate to the policy intended to try to promote physical activity among Canadians, to improve their health by integrating these practices into their daily lives, and to try to reduce barriers for those areas of our society that, perhaps, do not have the opportunities to be as active as others.

From a sport policy perspective, the approval recently of the Canadian sport policy by 14 governments focuses on the notion of increasing participation in sport, supporting excellence for our top-level athletes representing Canada in international competitions, building capacity within the sport community based on ethical standards and values, and doing it in a fair, equitable and transparent way.

I will not go through the lengthy list of the ministerial measures added to the proposed legislation. However, there is certainly an encouragement for the private sector to contribute to sport and physical activity, to facilitate the participation of under-represented

[Français]

Sur le plan de l'engagement du gouvernement du Canada, lors des dernières années, le rapport de M. Mills, en 1998, a fait l'objet de cette analyse. Plus tard, la même année, un poste de secrétaire d'État a été créé. Des consultations pancanadiennes ont eu lieu quant au développement d'une politique canadienne de sport depuis deux ans, suivi par un sommet national présidé par le premier ministre, en avril 2001.

[Traduction]

Certains des principaux changements apportés à la loi concernent son titre. Un nouveau préambule a été ajouté au projet de loi pour véhiculer cinq grands messages. Il décrit les politiques du gouvernement en matière d'activité physique et de sport. Il apporte des précisions au sujet du mandat du ministre responsable du sport et il crée un centre de règlement des différends sportifs du Canada.

On réaménage aussi le titre dans la mesure où le mot «condition physique» est vu comme un résultat alors qu'«activité physique» met davantage l'accent sur le fait d'être actif. Le concept de «sport amateur» est un peu flou dans le monde contemporain puisque les athlètes professionnels participent aux Olympiques et que très peu de pays parlent de «sport amateur» dans leurs lois habilitantes.

Sur le plan du préambule du projet de loi, nous visons à reconnaître l'importance de l'activité physique et du sport dans la société et la culture canadienne. Vous avez réfléchi dernièrement au rôle que peuvent jouer des mesures préventives sur le plan de la santé des Canadiens. L'activité physique et la pratique du sport sont sûrement des outils susceptibles de mener à cet état: l'encouragement d'un plus grand nombre de participants et d'individus dans le sport et l'activité physique ainsi qu'un encouragement à plusieurs intervenants dans le secteur afin de travailler ensemble dans le but de mieux cerner les problèmes existants. Un énoncé du préambule reflète l'importance de faire tout cela en respectant les zones énoncées de la Loi sur les

Pour ce qui est des politiques du gouvernement, je précise à nouveau que les deux principales ont trait à la politique visant à promouvoir l'activité physique chez les Canadiens, à améliorer leur santé en intégrant ces pratiques dans leur vie quotidienne et à tenter de réduire les obstacles qui empêchent certains pans de la population d'être actifs parce qu'ils n'ont peut-être pas les mêmes possibilités que les autres.

Vue sous l'angle de la politique en matière de sport, l'adoption récemment de la politique du sport canadien par 14 gouvernements met l'accent sur la croissance de la participation au sport, l'appui de l'excellence de nos champions représentant le Canada aux compétitions internationales et le développement du potentiel dans le milieu des sports en fonction de valeurs et de principes d'éthique élevés d'une manière juste, équitable et transparente.

Je vais vous épargner la longue liste de mesures ministérielles qui ont été ajoutées au projet de loi. Toutefois, on cherche certes à inciter le secteur privé à contribuer au financement du sport et de l'activité physique, à faciliter la participation des groupes

groups in the system, to encourage the engagement of other levels of government, including the provinces and territories, and to encourage and support the dispute resolution centre for sport.

[Translation]

You must be wondering: why create such a centre? Throughout the years, there has been a growing number of disputes involving the relations among organizations and individuals.

[English]

There has obviously been an increase in these cases — that is, increased costs and increased demands on the system. These cases often end up in the courts. Finally, to the extent that athletes have been requesting a more flexible opportunity to have these kinds of cases heard, this responds to that request.

The mission and structure of the centre is to provide the sport community with a national service, as well as a resource centre, expertise and assistance. It would be managed by a board of directors. There would be 12 directors, including an executive director and a secretariat, and a resource centre would be created as well.

The intention is that it would be an arm's-length organization that is not a federal institution or a Crown corporation, and the arbitrators and mediators would not necessarily be employees of the centre.

Given the independence of the centre, however, there are several provisions to include control and accountability measures relating to the investment of tax dollars through supporting this initiative. For example, the board of directors and the chair would be appointed by the minister, there would be an audit committee and a corporate plan, and an annual report would actually be presented to the minister. There would be annual public meetings and measures to dissolve the centre through various mechanisms if the government so chose.

Other issues, as the bill has moved through various stages of discussion, include recognition of gender equity. There was certainly some discussion at previous stages about other under-represented groups. The intention of the government was to be as inclusive as possible without necessarily listing various under-represented groups. We have had some interest vis-à-vis official languages. There are four different references in the Bill to reflect the importance of the official language considerations.

There has been some interest from the sport community as to how some of Sport Canada's own policies and practices might be called upon to be resolved within the centre. Those are areas that our Secretary of State has indicated a willingness to explore.

On the issue of the appointment of the executive director, it had originally been proposed that the minister would name that individual, but through various discussions that has been changed, and amendment was made to in fact allow the board of directors to name that person.

sous-représentés dans le système sportif canadien, à encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir et à développer le sport et à appuyer et à encourager le centre de règlement des différends sportifs.

[Français]

Vous devez vous demander pourquoi la création d'un tel centre? À travers les années, les différends quant aux relations entre organismes et individus se sont accrus.

[Traduction]

De toute évidence, ces cas augmentent — tant leur coût que les exigences. Ils aboutissent souvent devant les tribunaux. Enfin, les athlètes réclament un moyen plus souple de régler ces différends. Nous proposons donc de créer un centre.

La mission et la structure du centre est de fournir à la communauté sportive un service pancanadien ainsi qu'un centre de ressources, d'expertise et d'aide. Le centre serait géré par un conseil de 12 administrateurs, dont un directeur général et un secrétariat, et il comprendrait un centre de documentation.

On espère ainsi créer un organe indépendant qui n'est pas une institution fédérale ou une société d'État et dont les arbitres et médiateurs ne sont pas forcément des employés.

Étant donné l'indépendance du centre, toutefois, le projet de loi comporte plusieurs dispositions visant à inclure des mesures de contrôle et de responsabilité à l'égard de l'investissement des deniers publics que représente l'appui de cette initiative. Par exemple, le conseil d'administration et son président seraient nommés par le ministre, il y aurait un comité de vérification, un plan d'entreprise ainsi qu'un rapport annuel qui serait présenté au ministre. Le centre tiendrait des assemblées publiques annuelles, et le projet de loi prévoit des mesures permettant d'abolir le centre par divers mécanismes si le gouvernement venait à le souhaiter.

D'autres questions, à mesure que le projet de loi franchit les diverses étapes, incluent la reconnaissance de l'égalité des sexes. Il a certes été question à des étapes antérieures d'autres groupes sous-représentés. Le gouvernement souhaitait être le plus inclusif possible sans forcément dresser une liste des divers groupes sous-représentés. Il a aussi été question de langues officielles. Le projet de loi en fait la mention à quatre reprises pour en refléter l'importance.

Des membres du milieu sportif ont manifesté un certain intérêt pour la façon dont le centre de règlement des différends pourrait servir à régler des différends mettant en cause les politiques et les pratiques de Sport Canada. Ce sont là des possibilités que notre secrétaire d'État s'est montré disposé à explorer.

Pour ce qui est de la nomination du directeur général, il avait été proposé à l'origine que le ministre le nomme, mais après de nombreuses discussions, cette proposition a été changée, et c'est désormais au conseil d'administration que revient cette responsabilité.

Those are some brief highlights, Madam Chairman. My colleagues and I would be happy to try to answer any questions that you may have at this time, recognizing that our Secretary of State, I believe, is planning to be here in a week or two as well.

Senator Murray: I have joined this committee only for the duration of this bill, and I will try not to wear out my welcome by taking up too much time.

By way of welcoming the witnesses, however, I think I should say, as you know, that I have a personal interest. If it is possible to say that one has known someone since before he was born, I have known the present witness for that time. However, that was then and this is now. He can expect no mercy. After all, the opposition has a job to do.

Just for the record, Mr. MacAdam, Sports Canada is part of the Department of Canadian Heritage, is it not?

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Murray: Do you report to the Minister of Canadian Heritage through the Secretary of State?

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Murray: You are the director general.

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Murray: Ballpark figures, what is your annual budget?

Mr. MacAdam: In terms of the contribution budget provided to various organizations, direct support to athletes or the support for hosting events, it is about \$75 million. We have various operating and salary budgets that probably tally up to around \$8 million or \$9 million.

Senator Murray: How many employees?

Mr. MacAdam: There are approximately 80 employees in Sport Canada.

Senator Murray: I have just one question on the first part of the bill. You referred to the fact that the word "amateur" has been taken out of the previous act, the Fitness and Amateur Sport Act. I understand the reasons for that. We have professional athletes taking part in Olympic competition and amateur athletes being compensated for their participation, so the word "amateur" has been taken out.

In that context, and looking at the authorities that are given to the minister for grants and contributions and so forth under this act, could the minister and the government, if they so desired, invoke this act to subsidize professional sports teams, such as Canadian NHL teams and so forth?

Mr. MacAdam: The short answer is that they could. I do not think that is the intent.

Senator Murray: I am sure it is not the intent, but the possibility is there. I do not know how one would foreclose the possibility, but for the purposes of this act, the minister may provide financial assistance in the form of grants and

Voilà les grandes lignes, madame la présidente. Mes collègues et moi répondrons avec plaisir aux questions que vous pourriez avoir, conscients que notre secrétaire d'État doit comparaître ici dans une ou deux semaines.

Le sénateur Murray: Je me suis joint au comité uniquement pour la durée de l'examen du projet de loi à l'étude, et j'éviterai donc d'abuser de sa bienveillance en prenant trop de temps.

En fait d'accueil des témoins, toutefois, je précise que je prends un intérêt personnel à cette question, comme vous le savez. S'il est possible de dire que l'on connaît quelqu'un comme si on l'avait tricoté, je le dis à propos du témoin. Mais trêve de tout cela! Il ne peut s'attendre à de la merci de ma part. Après tout, l'Opposition a un travail à faire.

Monsieur MacAdam, j'aimerais que vous nous précisiez officiellement que Sport Canada fait partie du ministère du Patrimoine canadien.

M. MacAdam: C'est vrai.

Le sénateur Murray: Relevez-vous du ministre du Patrimoine canadien par l'entremise du secrétaire d'État?

M. MacAdam: Oui.

Le sénateur Murray: Vous êtes le directeur général.

M. MacAdam: C'est juste.

Le sénateur Murray: Grosso modo, de combien est votre budget annuel?

M. MacAdam: Le budget des contributions versées à divers organismes, d'aide directe aux athlètes et d'appui à l'accueil de divers événements représente 75 millions de dollars environ. Nous avons aussi divers fonds de fonctionnement et de salaires qui totalisent probablement 8 ou 9 millions de dollars, à peu près.

Le sénateur Murray: Combien d'employés?

M. MacAdam: Sport Canada compte 80 employés environ.

Le sénateur Murray: J'ai une seule question concernant la première partie du projet de loi. Vous avez parlé du fait que le mot «amateur» avait été retranché de la loi, c'est-à-dire de la Loi sur la condition physique et le sport amateur. J'en comprends bien les raisons. Nous avons des athlètes professionnels qui participent aux Olympiques et des athlètes amateurs qui sont rémunérés pour leur participation, de sorte qu'il fallait retirer le mot «amateur».

Dans ce contexte et compte tenu des pouvoirs conférés au ministre à l'égard des subventions et contributions et ainsi de suite, le ministre et le gouvernement pourraient-ils, s'ils le désiraient, invoquer cette loi pour subventionner les équipes de sport professionnel, comme les équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey et ainsi de suite?

M. MacAdam: Pour répondre brièvement, oui, ils le peuvent. Je ne crois pas que ce soit là l'esprit de la loi, cependant.

Le sénateur Murray: Je suis sûr que ce n'en est pas l'esprit, mais la possibilité demeure. J'ignore comment prévenir pareille éventualité, mais aux fins de la loi à l'étude, le ministre peut verser de l'aide financière sous forme de subventions et de

contributions to any person, and there are other authorities here somewhere that I need not cite but which authorize financing of sport.

My preoccupation, Mr. MacAdam, is with the sport dispute resolution centre and why Parliament is being kept out of the loop here.

If I ask any questions that you feel are better answered by a minister, just say so and we will move right on.

As you have said, and as the bill points out, it is not a Crown corporation, and it is not a department of government. I am trying to establish what you call it. It is not a departmental corporation, it is not a special operating agency, it is not a departmental service agency, it is not a division or branch of the Public Service of Canada, and it is not an administrative tribunal.

I am reading from a Treasury Board Secretariat document here describing these various arrangements, and one is called "Partnerships, Collaborative Arrangements." Is that what it is? They say here, "partnerships and collaborative arrangements for the delivery of programs and services can include those with other levels of government, both within Canada and internationally, as well as with the private and not-for-profit sector, commercial or voluntary organizations."

Is that what this proposed sport dispute resolution centre is going to be?

Mr. MacAdam: I am not familiar with the document you are referring to, senator.

Senator Murray: Treasury Board document.

Mr. MacAdam: Right. I believe under clause 9 in the act, it refers to the entity as a "non-profit corporation."

Senator Murray: Yes.

Mr. MacAdam: The question is, could this be done through other means, and the answer is yes.

Senator Murray: Yes.

Mr. MacAdam: The various organizations that Sport Canada supports on an annual basis are in fact national non-profit organizations. The answer to that question is yes, the government could choose, through its funding powers, to support the activities of this centre to the extent that it met the needs, as determined by its various constituents, and it furthered the objectives of the act in providing an opportunity to deal with these kinds of disputes, as they arise, in a flexible, cost-effective and expedient way.

Senator Murray: I looked at one of the speeches given by a minister, or testimony by an official, before the Commons committee. It was said that this was done under the alternative service delivery policy of the government, which is really under Treasury Board. If you were present at the creation, is this what it is? Were you involved with Treasury Board in the creation of this entity?

contributions à n'importe qui, et d'autres pouvoirs sont aussi prévus ailleurs dans le texte que je n'ai pas besoin de vous citer, mais qui autorisent le financement du sport.

Ce qui me préoccupe, monsieur MacAdam, c'est le centre de règlement des différends sportifs du Canada et le fait que le Parlement ne soit pas inclus.

Si je vous pose des questions qui, selon vous, relèvent davantage d'un ministre, dites-le, et nous passerons à autre chose.

Comme vous l'avez dit et comme le souligne le projet de loi, le centre n'est pas une société d'État ou un ministère. J'essaie de voir au juste ce qu'il est. Il ne s'agit pas d'un établissement public, ni d'un organisme de service spécial, ce n'est pas non plus un organisme de services ministériel, ni une division ou une direction de la Commission de la fonction publique du Canada et il ne s'agit pas d'un tribunal administratif.

Je suis en train de lire un document du Secrétariat du Conseil du Trésor qui décrit les divers modes de prestation de services. Une partie s'intitule «Partenariats ou ententes de collaboration». Est-ce que le centre est un partenariat? Je lis: «Les partenariats et les ententes de collaboration en vue de l'exécution de programmes ou de la prestation de services peuvent comprendre des ententes conclues avec d'autres gouvernements, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, de même qu'avec des entreprises privées et à but non lucratif (organisations commerciales ou bénévoles)».

Est-ce là la nature du centre de règlement des différends sportifs du Canada qui est proposé?

M. MacAdam: Je ne connais pas le document dont vous parlez, sénateur.

Le sénateur Murray: C'est un document du Conseil du Trésor.

M. MacAdam: D'accord. Je crois qu'à l'article 9 du projet de loi, il est question d'une «personne morale à but non lucratif».

Le sénateur Murray: Oui.

M. MacAdam: La question est de savoir si cela peut se faire autrement, et la réponse est affirmative.

Le sénateur Murray: Oui.

M. MacAdam: Les divers organismes que soutient Sport Canada chaque année sont en fait des organismes nationaux sans but lucratif. Je vous réponds donc par l'affirmative, que le gouvernement pourrait élire, en vertu de ses pouvoirs de financement, d'appuyer les activités du centre dans la mesure où il répond aux besoins, tels que déterminés par ses diverses composantes, et qu'il facilite la réalisation des objectifs de la loi en offrant la possibilité de traiter de ce genre de différends à mesure qu'ils se présentent, de manière souple, rentable et expéditive.

Le sénateur Murray: J'ai lu la déclaration d'un ministre ou le témoignage d'un haut fonctionnaire devant le comité de la Chambre des communes. On pouvait y lire que cela se faisait dans le cadre de la politique des différents modes de prestation de services du gouvernement, politique qui relève en réalité du Conseil du Trésor. Si vous étiez présent lors de la création du centre, est-ce bien ce qu'il est? Avez-vous travaillé avec le Conseil du Trésor à la création de cette entité?

Mr. MacAdam: I was not personally involved in that early stage, but my understanding is that the non-profit status of this organization was intended to respond, through the various consultations that occurred before the model was proposed, to the need for it to be seen as an independent agency. Yet it would have certain accountabilities as it relates to government expectations in terms of financial accountability, its annual reports, or the governance of the organization.

While it has an independent flavour to it, there is no question that the intention is to try and balance that with other accountabilities.

Senator Murray: I appreciate that. It has an independent flavour and they want the independence. They want the financial advantages of being under the wing of the government. I take it, from what some minister said, ballpark again, the annual budget would be about \$1 million?

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Murray: Is there any other significant source of revenue for the centre?

Mr. MacAdam: There would potentially be costs, user-fee type things, based on those organizations and individuals who would use it, but generally, the main source of funding would be public funding, that is correct.

Senator Murray: The accountability mechanisms are really accountability to the sports community, or, I suppose, to the public at large. They are not really to the minister as I read it, and certainly not to Parliament. What most people mean by “arm’s length” is a body that is not subject to political or official interference in its business, and I think that is fair enough, especially with an organization such as you propose to set up.

The \$1 million that is involved is not a huge amount in the context of \$170 billion that we spend every year, but still there is the principle here. There is no requirement in this bill that the minister table the annual report in Parliament, or the corporate plan. Do you know why it would be such a terrible imposition on this new organization to require that the minister table the annual report in Parliament?

Mr. MacAdam: I can only refer back to the original intent of ensuring a balance among its independence, the need to ensure some accountability obviously to the public investments that are made, and the principles of trying to ensure that it is lean enough — an organization of 10 people — and flexible enough to deal with the kinds of issues with which it is intended to deal. At the end of the day, the considered opinion of the government was that this would be the right model to solve the right problem.

Senator Murray: Do you know of any other such organizations? I am sure that the public service can always produce a precedent for everything. Give me one, two or three similar or identical organizations.

Mr. MacAdam: I do not have, offhand, references.

M. MacAdam: Je n’y ai pas pris part personnellement au tout début, mais je crois savoir que l’organisme n’a pas de but lucratif afin de répondre, après diverses consultations qui ont précédé le choix du modèle, à la nécessité d’en faire un organisme perçu comme étant indépendant. Il aurait pourtant certaines obligations de reddition de comptes en ce qui concerne les attentes du gouvernement en matière de responsabilité comptable, de rapports annuels et de gouvernance.

Bien qu’il soit partiellement indépendant, il n’y a aucun doute que l’intention est de tenter de rétablir l’équilibre entre l’indépendance et ses responsabilités.

Le sénateur Murray: Je comprends, il veut être indépendant et il l’est, en partie. Il veut les avantages financiers dont bénéficient les partenaires du gouvernement. Si je comprends bien, un certain ministre a estimé à un million de dollars le budget annuel de l’entité?

M. MacAdam: C’est exact.

Le sénateur Murray: Le centre aurait-il une autre source importante de revenu?

M. MacAdam: Éventuellement, il y aurait les frais d’admission, d’utilisation, ce genre de choses, d’après les organismes et les particuliers qui y feraient appel, mais en général, la première source de financement serait le financement public, c’est exact.

Le sénateur Murray: En ce qui concerne les mécanismes de responsabilité, il s’agit vraiment de responsabilité envers la communauté sportive ou, j’imagine, le grand public, et non envers le ministre, si je comprends bien, ni envers le Parlement. Par «indépendant», on veut parler en général d’une organisation qui n’est assujettie à aucune ingérence politique ou officielle, et je trouve cela très bien, surtout pour un organisme tel que celui que vous envisagez créer.

Le million de dollars dont il est question n’est rien par rapport aux 170 milliards de dollars que nous dépensons tous les ans, mais c’est une question de principe. Nulle part est-il exigé dans ce projet de loi que le ministre dépose le rapport annuel ou le plan d’entreprise auprès du Parlement. Savez-vous pourquoi il serait si abusif de demander à ce nouvel organisme d’accepter que le ministre dépose son rapport annuel auprès du Parlement?

M. MacAdam: Je ne peux que me reporter à l’intention de base, c’est-à-dire garantir l’équilibre entre son indépendance, la nécessité de veiller à la responsabilité, bien évidemment, en ce qui concerne l’investissement public, et faire en sorte qu’il soit assez petit — comptant environ 10 personnes — et assez flexible pour traiter des genres de questions qui sont prévues par son mandat. Au bout du compte, le gouvernement a estimé que ce modèle serait idéal pour résoudre ce genre de problème.

Le sénateur Murray: Connaissez-vous d’autres organisations semblables? Je suis sûr que la fonction publique peut citer un précédent pour tout. Donnez-moi quelques exemples d’organisations semblables ou identiques.

M. MacAdam: Je ne peux pas vous en citer sur-le-champ.

Senator Murray: There is not a balance, Mr. MacAdam. There is quite an imbalance here, in my view. While there is a certain degree of accountability to the public and the centre will be required to send its annual report to the minister and then make it public — the same for its corporate plan and financial report — Parliament is completely out of the loop. We never see it. Our job is to fund them.

Will they be funded by an annual appropriation?

Mr. MacAdam: Yes.

Senator Murray: Every year we have the privilege of sending them \$1 million, plus inflation, and that is it. Why would it be so awful to have the Auditor General audit the books?

Mr. MacAdam: Certainly, I am sure you should probably save some of these questions of trying to deal with the independence balance and accountability for our Secretary of State. That was seen to be the model that tried to do both. As you pointed out earlier, this could be created as a non-profit organization completely outside the scope of this proposed legislation.

[Translation]

Senator Murray: You referred to the four provisions of the bill that involve official languages. I agree with you, those provisions are adequate to protect the country's two official languages and rights. However, this raises the following question, which will be raised again when the Commissioner of Official Languages appears before this committee on November 20: why should the agency not be subject to the Official Languages Act?

[English]

There are four references, as you have said. It could be that they will be adequate protection, but it would be so much simpler to just make the centre subject to the Official Languages Act. Do you know why that could not be done or why that would be an impossible burden upon the centre?

Mr. MacAdam: This stems from the original starting point of the intent of not making this organization a federal institution, and, therefore, subject to all those related pieces of legislation, except to the extent there were discussions and recommendations to ensure it respected certain values, including official languages. Those amendments were proposed and accepted as part of the House consideration.

Senator Murray: The commissioner still wants, and made the point when she appeared before the Commons committee, the centre to be subject to the Official Languages Act.

I am perhaps giving some kind of notice of some questions that the minister may be faced with when he comes here.

The other two acts, of course, are Access to Information and the Privacy Act. I do not know what you have against those. He may want to say why he is against their application to a centre of this kind.

Le sénateur Murray: Il n'y a pas ici un équilibre, monsieur MacAdam, mais bien un déséquilibre, à mon avis. Bien que le centre ait une certaine responsabilité envers le public et doive faire parvenir ses rapports annuels au ministre et donc au public — de même que son plan d'entreprise et son rapport financier — le Parlement est complètement tenu à l'écart. Nous ne sommes au courant de rien et notre travail est de les financer.

Sera-t-il financé par crédit annuel?

M. MacAdam: Oui.

Le sénateur Murray: Nous avons le privilège, tous les ans, de lui envoyer un million de dollars, en tenant compte de l'inflation, et c'est tout. Pourquoi serait-il si terrible que le vérificateur général vérifie les livres comptables?

M. MacAdam: Évidemment, je pense que vous devriez réserver certaines de ces questions sur l'équilibre de l'indépendance et de la responsabilité pour notre secrétaire d'État. Ce modèle semblait tenir compte de ces deux aspects. Tel que vous l'avez indiqué plus tôt, il pourrait s'agir d'un organisme à but non lucratif qui ne serait pas visé par ce projet de loi.

[Français]

Le sénateur Murray: Vous avez fait allusion aux quatre dispositions du projet de loi qui touchent les langues officielles. Je suis d'accord avec vous, ces dispositions sont adéquates pour protéger les droits des deux langues officielles du pays. Toutefois, la question se pose et elle sera posée de nouveau quand la commissaire aux langues officielles comparaitra devant ce comité le 20 novembre prochain: pourquoi ne pas assujettir l'Agence à la Loi sur les langues officielles?

[Traduction]

Comme vous l'avez dit, il y a quatre dispositions. Il se pourrait qu'elles soient suffisantes, mais il serait beaucoup plus simple d'assujettir le centre à la Loi sur les langues officielles. Savez-vous pourquoi cela serait impossible ou pourquoi ce serait un lourd fardeau pour le centre?

M. MacAdam: On en revient à l'intention de base, qui était de ne pas faire de cet organisme une institution fédérale et donc de ne pas l'assujettir à toutes ces lois connexes. Par contre, des discussions ont été tenues et des recommandations formulées afin de garantir le respect de certaines valeurs, comme les langues officielles. Ces amendements ont été proposés à la Chambre des communes et acceptés par elle.

Le sénateur Murray: Comme elle l'a réitéré lors de sa comparution devant le comité de la Chambre des communes, la commissaire tient toujours à ce que le centre soit assujetti à la Loi sur les langues officielles.

Je donne peut-être un aperçu des genres de questions auxquelles le ministre devra répondre quand il viendra.

Les deux autres lois, bien sûr, sont la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je ne sais pas ce que vous leur reprochez, à celles-là. Il voudra peut-être expliquer pourquoi il s'oppose à ce qu'un centre de ce genre y soit soumis.

Finally, I raised the whole business of the dissolution at second reading. The bill would give the minister the right to dissolve the whole outfit, under certain conditions — if it were not passing bylaws and whatnot — and then distribute its assets. It is clause 35(1), where it says the minister may, by order, dissolve the centre, and then it gives a number of circumstances. Then, in the event of the dissolution, any property of the centre that remains after the payment of its debts and liabilities, or after the making of adequate provision for the payment of its debts and liabilities, may be transferred, not to the Consolidated Revenue Fund, but to any person or institution having a mission similar to that of the centre that the minister specifies in the order.

Well, if Parliament is asked to create this entity, and then if the minister or the government thinks it should be dissolved, they should come back to Parliament, ask us to dissolve it, and tell us why.

Mr. MacAdam: I am not entirely clear, in terms of the dissolution provisions, where those assets would go.

Senator Murray: Neither am I.

Mr. MacAdam: I would be certainly happy to inquire.

Senator Murray: Do you have anyone in mind?

Mr. MacAdam: I believe it is related to the status of the organization as a non-profit entity.

Senator Murray: She may, by order, dissolve. If I understand “by order,” it means by her own fiat. It is not even an Order in Council, much less an act of Parliament. We are being asked to set this thing up. It seems to me that if it is to be dissolved, the government should come back and say, “Please dissolve this for the following reasons.”

The Deputy Chairman: Did you want to answer that or comment?

Mr. Roger Charland, Legal Counsel, Sport Canada: I will just point out to the committee that the provisions for the dissolution, especially regarding the transfer to any person or institution having a mission similar to that of the centre, is, as indicated by Mr. MacAdam, consistent with other not-for-profit corporations where, when they are dissolved, the assets usually go to other not-for-profit corporations with similar objects.

Senator Murray: They are not all financed by the government.

Senator Morin: I would like to deal with a completely different aspect. We are at different ends of the bill. I would like to deal with physical activity. I understand that the title of the bill is “An Act to promote physical activity and sport.” I will deal with the physical activity part of it, which, in my mind, is as important as sport.

This is a new bill, so it brings in a new outlook, new legislation and new programs on this issue. Am I mistaken in saying that, as this is a new bill, if I go into the objects and mandate of the minister under the bill, everything that deals with physical activity

Finally, I raised the whole business of the dissolution at second reading. The bill would give the minister the right to dissolve the whole outfit, under certain conditions — if it were not passing bylaws and whatnot — and then distribute its assets. It is clause 35(1), where it says the minister may, by order, dissolve the centre, and then it gives a number of circumstances. Then, in the event of the dissolution, any property of the centre that remains after the payment of its debts and liabilities, or after the making of adequate provision for the payment of its debts and liabilities, may be transferred, not to the Consolidated Revenue Fund, but to any person or institution having a mission similar to that of the centre that the minister specifies in the order.

Eh bien, si on demande au Parlement de créer cette entité et si, par la suite le ministre ou le gouvernement pense qu'elle devrait être dissoute, il faudrait alors en saisir le Parlement, nous demander de la dissoudre et nous en préciser les raisons.

M. MacAdam: Je ne suis toujours pas sûr où iraient les biens en vertu des dispositions sur la dissolution.

Le sénateur Murray: Moi non plus.

M. MacAdam: Je me ferais un plaisir de me renseigner.

Le sénateur Murray: Avez-vous quelqu'un en tête?

M. MacAdam: Je pense que c'est relié au statut de l'organisme désigné entité à but non lucratif.

Le sénateur Murray: Elle peut, par arrêté, dissoudre le centre. Si je comprends bien l'expression «par arrêté», ça veut dire par décision arbitraire. Il ne s'agit même pas d'un décret, et encore moins d'une loi du Parlement. Étant donné qu'on nous demande de mettre tout ce centre sur pied, il me semble logique que, en cas de dissolution, le gouvernement nous en donne les raisons lorsqu'il nous demande de le dissoudre.

La vice-présidente: Voulez-vous répondre ou ajouter un commentaire?

M. Roger Charland, avocat, Sport Canada: Je veux juste rappeler au comité, comme l'a indiqué M. MacAdam, que les dispositions relatives à la dissolution, particulièrement en ce qui concerne la dévolution des biens aux personnes ou organismes qui poursuivent une mission semblable à celle du centre, correspondent bien au cas d'autres entreprises à but non lucratif qui, une fois dissoutes, dévaluent leurs biens à d'autres organismes qui poursuivent une mission semblable.

Le sénateur Murray: Ils ne sont pas tous financés par le gouvernement.

Le sénateur Morin: J'aimerais passer à un tout autre aspect, puisque le projet de loi vise des objectifs différents. J'aimerais traiter de l'activité physique. Le titre du projet de loi est bien «Loi favorisant l'activité physique et le sport». Je vais donc traiter de l'activité physique qui, à mon avis, est aussi importante que le sport.

C'est un nouveau projet de loi, qui représente un nouveau point de vue, une nouvelle législation et de nouveaux programmes. Ai-je tort de dire que, même si c'est un nouveau projet de loi, tout ce qui traite de l'activité physique est repris

is nearly word-for-word what was in the previous legislation? Actually, I am told that subclauses (a) to (j) are taken from the previous Fitness and Amateur Sport Act.

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Morin: I am surprised at this, because it is probably one of the major priorities in public health in Canada right now. As you know, one third of Canadians are obese, and there is creeping obesity amongst children. Everyone realizes that. One of the major causes of that is a sedentary lifestyle. Our kids, and even we ourselves, are not as active as we should be, and this promotes, in addition to obesity, all sorts of conditions, such as diabetes, heart disease and so forth. I will not go into that, but you realize the importance of this.

Now, as far as I can gather, the federal government is doing less in the field of support for physical activity than it was before. The Participation program was in full bloom a few years ago and is now no longer in existence.

There are a number of initiatives and programs, and this field is really moving forward quickly. With this proposed legislation, we have the opportunity to set up new policies, new mandates and objects for the minister to ensure that this physical activity would be at the forefront of our health policy in Canada.

I am amazed that it is word-for-word the same as the previous legislation. There is so much progress and innovation in that field that we should at least have thought of that, especially if it is being done in other countries. What we are setting up with this new bill has nothing to do with physical activity. We are setting up a resolution centre for sport, and that is it. I do not know why we are calling this a new bill, at least as far as 50 per cent of the objects addressed.

Mr. MacAdam: Senator, as indicated at the outset, there is no question that this exercise is to modernize the legislation. To the extent that it is a very permissive measure, it will be allowed, through the government spending power, to engage in support for various programs to support the objects of the bill, both in sport and physical activity. That is still the case in terms of how it relates to the previous legislation.

To the extent that it also entrenches the government's policies vis-à-vis sport and physical activity, I can tell you that with the recent adoption of the Canadian sport policy, 14 governments have come together on a common vision of the efforts they would make toward encouraging the development of sport in Canada. This is one of those tools that are identified as a key part of this measure.

It is not the case that there are many new measures in this bill. The ADR that would be created by this bill is a new organization. As well, there are certain new powers provided to the minister. Generally, it is still a permissive piece of proposed legislation that will allow the government, through its spending power and in

presque textuellement de l'ancienne loi, en ce qui a trait notamment à l'objet de la loi et aux mesures ministérielles? En fait, on me dit que les alinéas a) à j) sont extraits de l'ancienne Loi sur la condition physique et le sport amateur.

M. MacAdam: Vous avez raison.

Le sénateur Morin: C'est étonnant, parce que c'est probablement l'une des priorités en matière de santé publique au Canada en ce moment. Comme vous le savez, un tiers des Canadiens sont obèses, et l'obésité se fait de plus en plus fréquente chez les enfants. Tout le monde s'en rend compte; la sédentarité en est l'une des principales causes; en effet, nos enfants, et même nous, ne sont pas aussi actifs qu'ils devraient l'être, ce qui entraîne, en plus de l'obésité, toutes sortes de maladies telles que le diabète, les maladies cardiaques etc. Je n'en parlerai pas en détail, mais vous comprenez tous l'importance de ce sujet.

D'après ce que je peux voir, le gouvernement fédéral encourage moins l'activité physique qu'auparavant. Le programme Participation était en plein essor il y a quelques années et aujourd'hui, n'existe plus.

De nombreux programmes et initiatives sont en cours et ce domaine est en pleine croissance. Ce projet de loi nous donne l'occasion d'élaborer de nouvelles politiques, un nouvel objet et de nouvelles mesures ministérielles pour veiller à ce que l'activité physique soit au premier plan de notre politique de santé au Canada.

Je n'en reviens pas que l'ancienne loi soit reprise ici textuellement. Il y a tant de progrès et d'innovation dans le domaine que nous aurions dû au moins y penser, surtout si cela se fait dans d'autres pays. Ce nouveau projet de loi n'a rien à voir avec l'activité physique. Nous sommes en train de créer un centre de règlement de différends sportifs, un point c'est tout. Je ne comprends pas pourquoi nous prétendons que ce projet de loi est tout nouveau, au moins en ce qui concerne 50 p. 100 de l'objet déclaré.

M. MacAdam: Comme nous l'avons indiqué dès le début, monsieur le sénateur, il n'y a aucun doute que l'objet de ce projet est de moderniser la loi. Dans la mesure où c'est une mesure très permissive, elle pourra, au gré du pouvoir de dépenser du gouvernement, être appliquée à divers programmes visant à appuyer l'objet du projet de loi, autant dans les domaines du sport que de l'activité physique. C'est d'ailleurs toujours le cas en ce qui concerne l'ancienne loi.

Dans la mesure où le projet de loi fixe les politiques gouvernementales vis-à-vis le sport et l'activité physique, je peux vous dire que depuis la récente adoption de la politique canadienne sur le sport, 14 gouvernements ont uni leurs efforts visant à encourager le sport au Canada. C'est un des outils clés de cette mesure.

Ce nouveau projet de loi ne renferme pas de nombreuses nouvelles mesures. Le centre de règlement des différends créé par ce projet de loi est un nouvel organisme. De plus, le ministre sera investi de nouveaux pouvoirs. En gros, cette nouvelle loi permissive permettra au gouvernement, grâce à son pouvoir de

partnership with national organizations and provincial and territorial governments, to provide direct support to athletes. It will allow it to further the objects of this bill and the role of the Government of Canada in support of both physical activity and sport.

Senator Morin: If I understand correctly, there is no one here from Health Canada. When we talk about physical activity, I take it we are talking about the Minister of Health?

Mr. MacAdam: Under the current responsibilities, that is the way it exists. Obviously, the Governor in Council could, at another time, look at a realignment of those responsibilities.

Senator Cordy: It is certainly nice to see that the sport legislation has been modernized. It has taken a few years to get it done.

Our committee has just completed a study of the health care system. As a result, physical activity is extremely important to the members of the committee in ensuring the wellness of Canadians, and young people in particular.

I have read the information on the sport dispute resolution centre. Can you explain what it will be? To date, we have had nothing in place. My understanding is that it is in place in other countries. Could you explain it?

Mr. MacAdam: Over the years, we have seen more and more cases of disputes arising between organizations and between athletes and organizations. Through various programming support, we encourage, and in fact insist, that organizations have appropriate appeal mechanisms within their organizations. However, from time to time, these things spill over into the courts. Therefore, they are dealt with through those processes and can be very expensive and emotional. In many cases, they relate to the selection of athletes prior to major games competitions. Thus, the need is certainly there.

The intent is to create this independent agency to deal with these kinds of disputes. It should be flexible, quick and cost-effective. The intention is that it would engage a series of arbitrators who would be trained in this area. In fact an interim mechanism has been in place for the last 10 months. It is an interim agency that was created pending the eventual adoption of the proposed legislation. The idea is that it would be a small entity with about 10 staff members. Senator Murray mentioned the budget that was discussed. In that regard, we are probably looking at about \$1 million. It would also have a small secretariat that would manage cases as they came in. There would be a cadre of arbitrators who would be available to deal with these kinds of disputes. As well, there would be a resource centre within the organization that would provide information to organizations in terms of comparing precedents and so on.

Senator Cordy: Would the arbitrators be full-time employees of the centre?

Mr. MacAdam: No, they would not.

Senator Cordy: Would you bring them in as needed?

Mr. MacAdam: That is correct.

dépenser et en partenariat avec des organisations nationales et les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'offrir un soutien direct aux athlètes. Elle permettra au gouvernement du Canada d'élargir l'objet du projet de loi et de remplir son rôle de soutien de l'activité physique et du sport.

Le sénateur Morin: Si je ne me trompe, Santé Canada n'est pas représenté aujourd'hui. Je suppose que quand nous parlons de l'activité physique, nous parlons du ministère de la Santé?

M. MacAdam: Étant donné la répartition actuelle des responsabilités, c'est le cas. Bien évidemment, le gouverneur en conseil pourrait, à tout moment, réattribuer les responsabilités.

Le sénateur Cordy: Ça fait plaisir de voir que les lois sportives sont modernisées, même s'il a fallu plusieurs années pour y arriver.

Notre comité vient de terminer une étude sur le système des soins de santé et bien sûr, l'activité physique nous paraît extrêmement importante, puisqu'elle est essentielle au bien-être des Canadiens et des jeunes gens en particulier.

J'ai lu l'information sur le centre de règlement extrajudiciaire des différends sportifs. Pouvez-vous m'expliquer de quoi il va s'agir? Bien que rien de ce genre n'existe ici, je crois comprendre que c'est le cas dans d'autres pays. Pouvez-vous nous éclairer?

M. MacAdam: Nous avons constaté, au cours des dernières années, une augmentation du nombre de cas de différends entre les organisations, comme entre celles-ci et les athlètes. Au moyen de divers programmes d'appui, nous encourageons instamment les organisations à mettre sur pied des mécanismes d'appel. De temps à autre, cependant, ces affaires doivent être réglées en cour, ce qui est d'habitude un processus beaucoup plus coûteux et difficile au plan émotif. Dans la plupart des cas, ces différends surviennent lors de la sélection d'athlètes pour les grandes compétitions. Le besoin est par conséquent très présent.

Notre objectif est donc de créer une agence indépendante, flexible, efficace et rentable pour régler ce genre de différends. À cette fin, de nombreux arbitres spécialisés dans le domaine seraient embauchés. D'ailleurs, un mécanisme intérimaire est en place depuis dix mois en attendant l'adoption du projet de loi. Il s'agit en fait de créer une petite entité regroupant une dizaine de personnes. Le sénateur Murray a mentionné le budget, que nous estimons à environ 1 million de dollars par année. L'agence en question comporterait aussi un petit secrétariat qui gérerait les cas au fur et à mesure. Un panel d'arbitres serait ensuite appelé à régler ce genre de différends. De plus, un centre de ressources ferait des recherches pour le compte des autres organismes, afin de comparer les précédents etc.

Le sénateur Cordy: Les arbitres seraient-ils des employés à temps plein?

M. MacAdam: Non.

Le sénateur Cordy: Vous feriez appel à eux, au besoin?

M. MacAdam: C'est exact.

Senator Cordy: You mentioned athletes who believe they have been cut unjustly from a team. This centre would speed up the process rather than going through the courts.

Is doping a matter with which the centre would be dealing, or would that be left to the Olympic committee or whomever?

Mr. MacAdam: The intention is that doping issues would be brought under the purview of the centre. Currently, doping infractions and reinstatement cases are dealt with through a separate process. The idea would be to bring these under the auspices of this ADR mechanism.

Senator Cordy: Would the resolutions be binding on the individuals who would be using the centre?

Mr. Charland: It is my understanding that the current interim arbitration code and the arbitration agreement that the athletes and the national sports organizations entered into indicate that the arbitration is binding. The centre would have the discretion to impose the same type of rules within its own code. Those involved in this arbitration process could then agree as to the binding nature of it.

Senator Murray: What does "binding" mean in terms of the right to go to the courts?

Mr. Charland: Depending on the provincial laws and where the arbitration process takes place, it usually limits the avenue to the courts to judicial reviews. Various provinces have, in their own provincial legislation, rules and provisions dealing with binding arbitration and how a judicial review can be brought to the courts and whether or not there can be an appeal. It prevents these cases from going back to the courts and the entire case being heard anew. It opens doors to judicial review.

Senator Murray: Help me. You are the professional here. Judicial review would concern itself with natural justice, due process and so forth, and not with the facts of the case?

Mr. Charland: There may be cases where a manifest and gross error of fact would be tantamount to an error in law, which would open the door to judicial review, depending on the province, and I cannot speak for them all. You are correct that it is not a direct *de novo* appeal.

Senator Cordy: I am now getting back to Senator Murray's line of questioning. If I am repeating what has already been asked, please tell me.

You said that the centre would receive approximately \$1 million a year. Would you be accountable to the minister? How does the line of accountability work?

Mr. MacAdam: This would be an independent organization that would be a non-profit corporation. It would be accountable through various means, including an annual audit, corporate plan and/or reports. The minister would have the ability to name the board of directors. In turn, the board would identify the executive director. Obviously, there would be a direct contribution agreement between, presumably, Sport Canada and this organization that would specify other accountability standards

Le sénateur Cordy: Vous avez parlé des athlètes qui se sentent injustement éliminés d'une équipe. Ce centre pourrait accélérer le processus en évitant de passer par les tribunaux.

Le centre s'occuperait-il aussi des questions de dopage ou est-ce que celles-ci relèveraient de la responsabilité du Comité olympique?

M. MacAdam: Nous avons l'intention d'habiliter le centre à traiter des questions de dopage. Actuellement, les infractions reliées au dopage ainsi que les cas de réintégration font l'objet d'un processus distinct et il s'agirait de les confier à ce nouveau mécanisme de règlement extrajudiciaire de différends.

Le sénateur Cordy: Les résolutions du centre seraient-elles exécutoires?

M. Charland: Je crois comprendre que l'entente d'arbitrage que les athlètes et les organisations nationales sportives ont accepté de respecter stipule que les résolutions sont exécutoires. La décision d'adopter ce même genre de règles reviendrait au centre. Les personnes concernées par le processus d'arbitrage pourraient ensuite décider de les rendre exécutoires ou non.

Le sénateur Murray: Que signifie le terme «exécutoire» en ce qui concerne le droit de saisir les tribunaux d'une affaire?

M. Charland: En fonction des lois provinciales et du lieu de l'arbitrage, ce n'est que dans le contexte de révisions judiciaires que les tribunaux peuvent être saisis. Diverses provinces prévoient dans leurs lois des règlements et des dispositions visant l'arbitrage exécutoire, déterminant comment une révision judiciaire peut être portée devant les tribunaux et si un appel est possible. Ces dispositions évitent d'avoir à présenter de nouveau toute l'affaire devant le tribunal et permettent le recours à la révision judiciaire.

Le sénateur Murray: Aidez-moi un peu, puisque c'est vous le professionnel ici. La révision judiciaire concerne la justice naturelle, l'application régulière de la loi, etc., et non les faits d'une cause?

M. Charland: Dans certaines causes, une erreur manifeste ou grossière de fait équivaldrait à une erreur de droit, ce qui mènerait à une révision judiciaire, selon les provinces, et je ne peux pas parler pour toutes. Vous avez raison par contre, qu'il ne s'agit pas d'un appel *de novo*.

Le sénateur Cordy: Je veux maintenant revenir aux questions qu'a posées le sénateur Murray. Si vous en avez déjà discuté, dites-le-moi.

Vous avez dit que le Centre recevrait tous les ans environ 1 million de dollars. Est-ce qu'il relèverait du ministre? Comment rendrait-il compte de ses activités?

M. MacAdam: Le Centre serait un organisme indépendant, une personne morale à but non lucratif. Il rendrait compte de ses activités de différentes façons, notamment au moyen d'une vérification annuelle, d'un plan d'entreprise, de rapports. Les membres du conseil d'administration seraient nommés par le ministre. Le directeur général, lui, serait nommé par le conseil d'administration. Bien entendu, il existerait, vraisemblablement, entre Sport Canada et le Centre, un accord de contribution qui

for organizations in receipt of funding and issues around governance, standards for official languages, auditing, et cetera. Those would be the accountability mechanisms that would be in place.

Senator Cordy: You say that it will be independent. Would the extent of the accountability be through a financial statement to the minister, or would there be more than that?

Mr. MacAdam: No. There are specific provisions to allow the minister to name the board of directors and the chairperson, which would be unusual to the extent that that does not exist now for any of the other non-profit organizations supported by Sport Canada.

There would be specific provisions for an audit committee. The minister would actually receive and approve an annual corporate plan and receive an annual report. There would be public meetings of the organization, and there would be the provision or the power for the minister to actually dissolve the centre if it did not meet certain parameters of the expectations for it.

Senator Murray: The minister will receive and approve the corporate plan and annual report. I do not believe that is what Clause 32 of the bill says. I understand that they will prepare one, and they will send it to her. That is it. I do not see that she has to approve it at all.

And then the centre shall make the plan public.

Maybe I am missing something here. I do not think they are very accountable to the minister, except that the minister can dissolve them. I think once we fund it, that is it. They send it to her. It is in her in-basket, or perhaps out-basket, somewhere.

Senator Cordy: That is what I read, is it is just a financial report.

You mentioned public meetings. What would you mean by that? Is this to inform the public about the centre, so they are getting good value for their money?

Mr. MacAdam: As a national non-profit agency, they would be required under their bylaws to have annual meetings of the organization.

Senator Cordy: Public annual meetings?

Mr. MacAdam: Yes.

The Deputy Chairman: I have a supplementary to Senator Cordy's question.

The minister appoints the board of directors. Are there any guidelines, criteria, or rules of selection, or are the board of directors appointed regionally? Are there equality, language or sport organization issues? Are there any specific instructions that the minister would have to follow? A board of directors appointed

définirait les responsabilités en matière de régie, de langues officielles, de vérification, ainsi de suite, des organismes qui reçoivent des fonds. Ce sont là les mécanismes de responsabilité qui seraient mis en place.

Le sénateur Cordy: Vous avez dit que le Centre serait indépendant. Est-ce qu'il rendrait des comptes au ministre par le biais d'un rapport financier, ou est-ce qu'il le ferait aussi par d'autres moyens?

M. MacAdam: Non. Il existe des dispositions précises dans le projet de loi qui permettent au ministre de nommer les membres du conseil d'administration et le président, ce qui est plutôt inhabituel dans la mesure où cette démarche ne s'applique pas aux autres organismes à but non lucratif qui sont financés par Sport Canada.

Il y aussi des dispositions précises qui prévoient la création d'un comité de vérification. Le plan d'entreprise et le rapport annuel doivent être approuvés par le ministre. Le Centre tiendra des assemblées publiques, et le ministre aura le pouvoir de le dissoudre s'il ne remplit pas certaines exigences.

Le sénateur Murray: Le plan d'entreprise et le rapport annuel devront être remis au ministre, qui devra les approuver. Or, ce n'est pas ce que dit l'article 32 du projet de loi. Le Centre devra établir un plan et le remettre au ministre. Le projet de loi ne précise pas que le ministre devra l'approuver.

Ensuite, le Centre devra rendre public ce plan.

Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe. Je n'ai pas l'impression que le Centre rendra vraiment compte de ses activités au ministre. Toutefois, celui-ci aura le pouvoir de le dissoudre. Une fois que le Centre aura obtenu son financement, nous ne saurons plus rien de lui. Il soumettra au ministre un plan d'entreprise, qui sera glissé dans la corbeille d'arrivée ou peut-être de départ.

Le sénateur Cordy: C'est ce qui est écrit ici. Il est uniquement question d'un rapport financier.

Vous avez parlé des assemblées publiques. Qu'est-ce que vous entendez par cela? Est-ce qu'elles vont servir à renseigner le public sur les activités du Centre, et à démontrer qu'il en a pour son argent?

M. MacAdam: En tant qu'organisme national à but non lucratif, le Centre serait tenu, en vertu des règlements qui le régissent, de tenir des assemblées annuelles.

Le sénateur Cordy: Des assemblées publiques annuelles?

M. MacAdam: Oui.

Le vice-président: Je voudrais poser une question qui se rattache à celle du sénateur Cordy.

C'est le ministre qui va nommer les membres du conseil d'administration. Est-ce qu'il va, pour cela, se fonder sur lignes directrices, des critères, des règles de sélection, ou est-ce que les membres du conseil d'administration vont être désignés sur une base régionale? Existe-t-il des critères touchant l'égalité des sexes, la

by the minister is pretty accountable to the minister, I would say. Will sports organizations have input into who is on the board of directors?

Mr. MacAdam: Yes. In fact, under clause 14, there are provisions to establish guidelines by which the directors would be chosen. The guidelines would include issues related to gender equity, to representation within the sporting community, and there is a reference to the bilingual character of society. There would be guidelines developed in consultation with the sport community. These are not necessarily established at this point, but they would include those kinds of issues.

The Deputy Chairman: When you consider the number of sports bodies and sports communities, to try and boil it all down to 12 directors is probably a Herculean task, and you might have some very serious competing and conflicting interests as you try to make this board totally representative.

Mr. MacAdam: Certainly, that is the case with many national non-profit organizations today, to the extent that there are various considerations in comprising the actual dozen or so directors who would be identified, relating to issues of gender, regional representation, expertise and the official languages. Those are obviously the various criteria that would be balanced and juggled within the mix of individuals who would be selected by the minister.

The Deputy Chairman: Then the board of directors selects the executive director?

Mr. MacAdam: That is correct.

Senator Fairbairn: I would like to touch on the area of policies in this bill, which presumably provide the umbrella under which the activities of the proposed legislation are carried out.

I see under subclause 3(c) that one of the objectives of the government's policy regarding physical activity is to assist in reducing barriers faced by all Canadians that prevent them from being active. You next refer to the full and fair participation of all persons in sport. In provision 5, "Objects and Mandate," (m) talks about facilitating the participation of under-represented groups in the Canadian sport system.

In recent years, there has been a fairly noticeable and helpful shift in policy, as it has been expressed by the government through the minister, toward athletes in this country. Very often, the viewing public tends to focus on our Olympic athletes. However, there has been an effort to share that playing field with different, but equal, athletes — those with disabilities, our Paralympic athletes and our Special Olympics athletes. I am wondering whether these points under the headings of policy and objectives and mandate are, while quite generic in what they say, nonetheless intended to provide guarantees that for these groups, not just as it relates to competitive sport, but also to the development of physical activity within our population, both adult and young, these particular areas are, indeed, entrenched in these words. Is it

langue ou les organisations sportives qui devront être pris en compte? Est-ce que le ministre sera tenu de suivre certaines directives? À mon avis, les membres du conseil d'administration nommés par le ministre devront rendre des comptes au ministre. Est-ce que les organisations sportives auront leur mot à dire au sujet des personnes qui sont nommées au conseil d'administration?

M. MacAdam: Oui. En fait, l'article 14 prévoit l'établissement de lignes directrices qui serviront de base à la nomination des administrateurs. Ces lignes directrices mettront l'accent, entre autres, sur l'équité entre les sexes, la représentation au sein de la communauté sportive, le caractère bilingue de la société canadienne. Elles seront établies en consultation avec la communauté sportive. Elles n'ont pas encore été établies, mais elles tiendront compte de ces facteurs.

Le vice-président: Vu le nombre d'associations et de communautés sportives qui existent, vous aurez beaucoup de difficulté à vous en tenir à douze administrateurs. Vous aurez aussi à composer avec de sérieuses rivalités d'intérêts quand viendra le temps de désigner un conseil d'administration vraiment représentatif.

M. MacAdam: Vous avez raison. C'est un problème auxquels sont confrontés de nombreux organismes nationaux à but non lucratif. Il faudra tenir compte de divers facteurs touchant l'égalité des sexes, la représentation régionale, la compétence et les langues officielles quand viendra le temps de désigner les quelque douze administrateurs qui siégeront au conseil. Le ministre devra manifestement tenir compte de ces facteurs quand il choisira les administrateurs.

Le vice-président: C'est le conseil d'administration qui nomme le directeur général, n'est-ce pas?

M. MacAdam: Oui.

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais parler des politiques dont il est question dans le projet de loi, puisqu'elles serviront vraisemblablement de cadre aux activités prévues par celui-ci.

L'alinéa 3c) précise que la politique du gouvernement fédéral en matière d'activité physique a pour objectif, entre autres, d'aider les Canadiens à réduire les obstacles qui les empêchent d'être actifs. On met ensuite l'accent sur la participation pleine et entière de tous. L'article 5, qui s'intitule «Objet et mesures connexes», précise, à l'alinéa m), qu'il faut faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien.

Nous avons été témoins, ces dernières années, d'un changement de politique perceptible et heureux de la part du gouvernement à l'égard des athlètes canadiens. Le public a souvent tendance à ne considérer que les athlètes qui participent aux Jeux olympiques. Or, on s'est efforcé de faire une place à une autre catégorie d'athlètes et de les traiter sur un pied d'égalité — les athlètes handicapés qui participent aux Jeux paralympiques et aux Jeux olympiques spéciaux. Je me demande si les politiques, l'objet et les mesures connexes énoncés dans le projet de loi, bien qu'exprimés en termes génériques, s'appliquent néanmoins tout aussi bien à ces groupes, non seulement en ce qui concerne la participation aux sports de compétition, mais également la promotion de l'activité physique auprès des jeunes et des adultes. Le gouvernement a-t-il

the intent of the government to continue, which I believe it has been doing in an admirable way in recent years, almost to guarantee that that level of competition, that level of development in citizens, will take place in an equal way while respecting those differences?

Mr. MacAdam: Certainly you will know, senator, probably more than any around this table, the importance of this reference, to the extent that it deals with various groups that have, over the years, been under-represented in terms of benefiting from various policies, programs and funding. The objective here is to capture all of those groups, whether it is women, disabled persons, Special Olympians, Paralympians or Aboriginal Canadians. There is no question that while the notion of a guarantee is probably not intended here, through various programs, policies and funding, obviously, the government has supported and will continue to support programs for some of those groups that do not have the means to participate as fully as others.

You mentioned the special population of disabled athletes. You will know that over the years, the government has considerably increased its investment in their organizations. Can we do more? Probably.

As for the Paralympic movement, you will also know of the commitment of the Government of Canada to support the eventual staging of the Vancouver-Whistler 2010 Olympics and Paralympic Games, which would be an incredible boost for our Paralympic athletes. Our carding programs have increased support for those populations. Certainly, I think the intent here is captured by the notion of an encompassing statement in many areas of the proposed legislation.

It attempts to ensure that the tools are there to actually provide the funding, resources and the special focus for those organizations and populations that perhaps need a greater helping hand.

Senator Fairbairn: Thank you, Mr. MacAdam.

When the minister comes to the committee, it would be helpful if he too would focus his remarks on the various groups that you have mentioned. I am delighted that you included the Aboriginal athletes too. When we talk about the well-being of the nation, we are talking about groups here that deserve that playing field. Also, the examples that they present to others, particularly young people, are quite unique.

I would certainly always be supportive of this. I would love to see some of the words actually in the bill, but I hope the minister will expand on this a bit when he comes.

Senator Léger: The bill proposes an act to promote physical activity and sport. It is only sports. Is it specialty sports? It is important. I want specialty sports and the Paralympics and all of that included. It demands a whole section. Physical activity? Maybe "activity" starts with an A. Maybe they wanted to proceed

l'intention, et il l'a fait de façon admirable ces dernières années, de continuer d'assurer ce niveau de participation, de promotion, d'une manière égale, tout en respectant les différences qui existent?

M. MacAdam: Sénateur, vous savez peut-être plus que quiconque ici à quel point cet objectif est important. Il vise à englober les divers groupes qui, au fil des ans, ont été sous-représentés du fait qu'ils n'ont pas été en mesure de profiter des divers programmes, politiques et mécanismes de financement. Nous voulons englober tous ces groupes, qu'il s'agisse de femmes, de personnes handicapées, d'athlètes participant aux Jeux olympiques spéciaux ou aux Jeux paralympiques, d'Autochtones. Il ne fait aucun doute que, bien que la notion de garantie ne soit pas incluse dans le projet de loi, le gouvernement continuera d'appuyer, par les divers programmes, politiques et mécanismes de financement, les groupes qui n'ont pas les moyens de participer aussi pleinement que les autres dans le système sportif.

Vous avez parlé des athlètes handicapés, qui constituent un groupe particulier. Vous savez que le gouvernement a considérablement accru, au fil des ans, les fonds qu'il consacre aux organismes qui s'occupent des handicapés. Pouvons-nous faire plus? Sans doute.

Pour ce qui est du mouvement paralympique, vous savez sans doute que le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la tenue éventuelle des Jeux olympiques et paralympiques, à Vancouver et à Whistler, en 2010. Ce serait là une façon incroyable d'encourager nos athlètes paralympiques. Les fiches d'enregistrement ont permis à ces athlètes de bénéficier d'un soutien plus vaste. Je pense que cette intention est exprimée de façon générale dans de nombreuses dispositions du projet de loi.

Nous voulons fournir à ces organismes et à ces groupes les outils qui leur permettront d'avoir accès au financement, aux ressources, à l'attention particulière dont ils ont besoin.

Le sénateur Fairbairn: Merci, monsieur MacAdam.

Il serait bon que le ministre, lors de sa comparution, mette l'accent lui aussi sur les divers groupes que vous avez mentionnés. Je suis contente de vous entendre parler des athlètes autochtones. Quand nous parlons du bien-être de la nation, nous faisons allusion aux groupes qui méritent d'être traités sur un pied d'égalité. Aussi, le fait qu'ils donnent l'exemple aux autres, surtout aux jeunes, est très important.

Je serais certainement toujours en faveur de cela. Je serais vraiment contente de voir certains de ces termes dans le projet de loi, mais j'espère que le ministre en parlera un peu plus lorsqu'il viendra.

Le sénateur Léger: Le projet de loi propose une loi pour promouvoir l'activité physique et le sport. Il ne s'agit que de sport. Est-ce que sont des sports spécialisés? C'est important. J'aimerais que les sports spécialisés et les jeux paralympiques et tout ceux-là y figurent. Il faut pour cela toute une section.

in alphabetical order. Does physical activity belong to another bill, or is that in the same bill? I do not know if it belongs in your centre.

Mr. MacAdam: The current discharging of responsibility under the old Fitness and Amateur Sport Act is separated between the Canadian Heritage and the Secretary of State for Amateur Sport. Issues around the physical activity and fitness side currently rest with the Minister of Health.

Obviously, through the Governor in Council, that could be changed at any time. As a representative of Sport Canada, I am speaking primarily to the issues around the sport side of things. However, there is no question that the intent of the act is to cover, and commit the government to, programs and policies as they relate to pure sport delivery systems and sport activities, sport organizations and support for athletes, as well as the broader promotion of physical activity as it relates to the casual participation of Canadians in various recreational pursuits.

It goes further and actually identifies how the act would eventually entrench the government's policies, with "policy" meaning the articulation of what it intends to do in supporting these areas.

I am speaking more directly to the sport side, given Sport Canada's current responsibility for discharging that side of the equation, but there is no question that the intent here is that the government would commit to the promotion of the physical activities side. Your committee has heard recently the reports related to health and the importance of physical activity as a determinant of health. Recently, the government, through the ministers of health both federally and provincially, has engaged in a process dealing with a healthy living strategy.

Those are the kinds of downstream programs, policies, funding, et cetera, that would relate more specifically to the physical activity side of this particular bill.

Senator Léger: Do I understand that physical activity belongs to Health?

Mr. MacAdam: I would not say, "belongs to," but under the current division of responsibilities, the promotion of physical activity is under the auspices of the Minister of Health.

The question is how do you separate out sport and physical activity? The continuum is not entirely clear, in terms of where one starts and the other one ends. The premise of your question is accurate to the extent that, under the current discharging of responsibilities, the promotion of physical activity rests with the Minister of Health.

Senator Léger: It is not equal. There are many people who do not and will never take part in sports. I feel that sport is being elevated. Thank God. I am in favour of that, for sure. It is because we are in favour of elevating sports that we are all discussing it — to improve it.

L'activité physique? Peut-être, «activité» commence avec un A. Peut-être voulaient-ils procéder par ordre alphabétique. Est-ce que l'activité physique devrait être dans un autre projet de loi, ou est-ce dans le même projet de loi? Je ne sais pas si ce devrait être l'affaire de votre centre.

M. MacAdam: Les responsabilités, en vertu de l'ancienne Loi sur la condition physique et le sport amateur, sont réparties entre Patrimoine Canada et le secrétaire d'État au sport amateur. Tout ce qui concerne l'activité physique et la condition physique relève actuellement du ministre de la Santé.

De toute évidence, cela peut changer n'importe quand par l'entremise du gouverneur en conseil. En tant que représentant de Sport Canada, je parle surtout des questions qui touchent l'aspect des sports. Cependant, il ne fait pas de doute que l'objet de la loi est de viser les programmes et politiques qui se rapportent purement aux systèmes de pratiques des sports et aux activités sportives, aux organisations sportives et au soutien des athlètes, ainsi que la promotion, de façon plus générale, de l'activité physique en rapport à la participation occasionnelle des Canadiens à diverses activités récréatives, et d'y engager le gouvernement.

Il va encore plus loin et indique en fait comment la loi enchâsserait éventuellement les politiques du gouvernement, et par «politiques», j'entends l'articulation de ce qu'il compte faire pour appuyer ces secteurs.

Je parle plus directement de l'aspect du sport, étant donné la responsabilité actuelle de Sport Canada de s'acquitter de cette part de l'équation, mais il ne fait aucun doute que le but visé est que le gouvernement s'engage à faire la promotion de l'aspect activité physique. Votre comité a entendu récemment les rapports sur la santé et sur le rôle déterminant de l'activité physique dans la santé. Récemment, le gouvernement, par l'entremise des ministres fédéral et provinciaux de la Santé, s'est engagé dans un processus se rapportant à une stratégie de vie saine.

C'est le genre de programmes, de politiques, de financement, etc., en aval qui toucheraient plus spécifiquement l'aspect de l'activité physique dont traite ce projet de loi en particulier.

Le sénateur Léger: Dois-je comprendre que l'activité physique est l'affaire de Santé Canada?

M. MacAdam: Je ne dirais pas que c'est son «affaire», mais selon la répartition actuelle des responsabilités, la promotion de l'activité physique se fait sous les auspices du ministre de la Santé.

La question est de savoir comment distinguer le sport de l'activité physique? Les limites sont un peu floues, quant à savoir où l'un commence et l'autre finit. Le principe de votre question est tout à fait juste, dans la mesure où, en vertu de la répartition actuelle des responsabilités, la promotion de l'activité physique relève du ministre de la Santé.

Le sénateur Léger: Ce n'est pas égal. Il y a bien des gens qui ne font pas de sport et n'en feront jamais. Il trouve que le sport est élevé à un autre niveau. Dieu merci. Je suis d'accord avec cela, c'est certain. C'est parce que nous sommes d'accord pour élever le sport que nous en parlons tous — pour lui faire une meilleure place.

However, probably 85 per cent to 90 per cent of the adult population will not go and play golf, but they need physical activities too. Children also need physical activities.

Mr. MacAdam: There is no question. Again, I do not think that anyone is suggesting that the sport side of things captures the entirety of our Canadian population. There is no question that the data shows that there are over 10 million Canadians actively involved in sports, whether as participants or volunteers. The Mills committee report tried to highlight the importance there.

I do not dispute your suggestion that the physical activities side also encompasses a great number of Canadians. I cannot speak for the specific programs within the Department of Health that focus on participating there. I believe we are seeing every day, however, greater evidence that physical activity can be a tool against some of the things that we have seen in recent months, including the question of obesity in our children and an aging population. There is no question that the government will have to deal with these issues.

I believe that the bill provides a framework that will allow the government to deal with these things in partnership with other stakeholders, including provincial and territorial governments and the non-profit organizations working in this area. Can more be done? I agree with your premise that more needs to be done.

I am sure that the Secretary of State will have a point of view on this when you meet with him as well.

Senator Cook: Thank you for your patience. I ask for your indulgence and to be patient with me while I endeavour to understand some of the points here.

I want to talk about an evaluation process for the sport dispute resolution centre. Are you going to determine if it is a success or if it is adequately funded? Is there an evaluation process in place? I do not see it here in the bill. Perhaps I am missing it. Who has the responsibility for it?

Who will be the creator of and the sign-off person on the bylaws? Are there parameters for the bylaws that will come from this board of directors for the centre?

Mr. MacAdam: As to your first question, how do we know it is successful, I believe that certainly as the government enters into funding relationships with any organizations, there are various methods employed to determine the outcomes as it relates to the objects and the accountability and the terms and conditions of the funding. As for a specific program evaluation, as currently exists in many government departments in evaluating the performance of programs against stated objectives, spot audits would likely be done from time to time.

The annual report would obviously provide some mechanism for understanding the success of the ADR as it relates to the cases that it has heard. The opinion of stakeholders who are

Cependant, probablement 85 ou 90 p. 100 de la population adulte n'ira pas jouer au golf, mais il leur faut aussi de l'activité physique. Les enfants aussi ont besoin d'activité physique.

M. MacAdam: C'est absolument sûr. Je le répète, je ne pense pas que quiconque veuille laisser entendre que l'aspect du sport rassemble l'intégralité de notre population canadienne. N'oublions pas que selon les données, il y a plus de 10 millions de Canadiens qui ne participent pas de façon active à des activités sportives, que ce soit à titre de participants ou de bénévoles. Le rapport du Comité Mills s'est efforcé de souligner l'importance de ce fait.

Je ne conteste pas votre suggestion que l'aspect des activités physiques englobe aussi un grand nombre de Canadiens. Je ne peux pas parler de programmes spécifiques du ministère de la Santé qui sont axés sur la participation. Je crois que nous voyons tous les jours, cependant, plus de preuves que l'activité physique peut être un outil contre certains maux que nous avons relevés depuis quelques mois, notamment le problème de l'obésité chez nos enfants et la population vieillissante. Il ne fait aucun doute que le gouvernement devra faire face à ces problèmes.

Je crois que le projet de loi constitue un cadre qui permettra au gouvernement de faire face à ces problèmes en collaboration avec d'autres intervenants, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations sans but lucratif qui oeuvrent dans le domaine. Peut-on faire plus? Je suis d'accord avec vous qu'il faut faire plus.

Je suis sûr que le secrétaire d'État aura un avis à exprimer sur le sujet lorsque vous le rencontrerez.

Le sénateur Cook: Merci de votre patience. Je demande votre indulgence et votre patience alors que je vais tenter de comprendre certaines choses qui ont été exposées ici.

Je voudrais parler d'un processus d'évaluation pour le Centre de résolution des différends liés au sport. Est-ce que vous allez déterminer si c'est un succès ou s'il est suffisamment financé? Un processus d'évaluation est-il prévu? Je ne le vois pas dans ce projet de loi. Peut-être l'ai-je manqué. Qui en est responsable?

Qui sera l'auteur et le signataire des règlements? Y a-t-il des paramètres pour les règlements que formulera le conseil d'administration pour le Centre?

M. MacAdam: Pour répondre à votre première question, comment pouvons-nous savoir si c'est un succès, je crois que le gouvernement a certainement, lorsqu'il établit des liens de financement avec des organisations, qu'il emploie diverses méthodes pour déterminer les résultats à la lumière des objectifs, de l'imputabilité et des modalités de financement. Pour ce qui est de l'évaluation spécifique du programme, comme la pratique courante dans de nombreux ministères est d'évaluer le rendement des programmes à la lumière des objectifs établis, des vérifications ponctuelles seraient probablement effectuées de temps à autre.

Le rapport annuel prévoirait de toute évidence des mécanismes pour déterminer le degré de succès du Centre en rapport avec les dossiers qu'il a traité. L'opinion des intervenants qui participent

participating in the system would obviously be another method of determining the success or failure of the systems and procedures.

I believe there is a combination of tools that could be used to actually determine the effectiveness of this particular organization, much as any other organization that is in receipt of public funding would be subject to those kinds of evaluations from time to time, whether they are formal evaluations, audits or a review of annual reports.

That would be my comment on the evaluation in terms of measuring value for money and whether or not they are achieving the objectives set by the government.

There is a series of 17 specific provisions to identify the kinds of elements required in the bylaws created for the organization. The board of directors, following the guidelines established here, would be responsible for developing them.

Senator Cook: I refer you to clause 5, which states, "...encourage, promote and develop physical activity and sport..." The bill mentions making financial arrangements with the provinces to support that. As we know from our recent health study, that can vary from province to province and in the territories.

Thus, I am seeking some transparency in the evaluation process. When you encourage provinces that may vary in need and ability, such as the small Province of Newfoundland, to enter into such financial arrangements to promote it, I would like to see some transparency in the evaluation process, given that we are a diverse country.

Mr. MacAdam: Perhaps, if I understand your suggestion, clause 5 identifies the powers of the minister, as identified by Governor in Council, and the range of tools that he or she would have for advancing the objects of the act. The discussion we just had, related to the evaluation of the performance of the centre itself, is a little different.

The object in clause 5 is to provide the flexibility to allow the Government of Canada to enter into agreements with the provinces on specific projects and initiatives to advance physical activity, sport, or perhaps a pilot project related to disabled athletes. Those are the kinds of initiatives that are contemplated under clause 5.

Your earlier question about evaluation of the performance of the centre is a little different.

Senator Cook: Yes, I understand that.

When we talk about funding and agreements with provinces for the promotion and implementation of an activity, we are talking about dollars and cents. Depending on what it is for, part would come from the Minister of Health and part may come from one of two other ministers. Is that how the pie would be divided?

Mr. MacAdam: That is correct. I mentioned earlier the recent adoption of a Canadian sport policy. It provides an opportunity for the federal and provincial governments to enter into cost-sharing arrangements to support initiatives that would achieve the

au système serait de toute évidence un autre moyen de déterminer la mesure du succès ou de l'échec des systèmes et des procédures en place.

Je crois qu'il y a une combinaison d'outils qui pourraient servir à vraiment déterminer l'efficacité de cette organisation particulière, dans la même mesure où toute autre organisation qui reçoit des fonds publics ferait l'objet de ce genre d'évaluation de temps à autre, que ce soit au moyen d'évaluations formelles, de vérifications, ou de l'examen des rapports annuels.

C'est l'observation que j'aurais à faire sur l'évaluation, en fait de mesure de l'optimisation des ressources et pour savoir si, oui ou non, les objectifs fixés par le gouvernement sont atteints.

Il y a un groupe de 17 dispositions spécifiques énonçant le type d'éléments nécessaires dans les règlements administratifs créés pour l'organisation. Le conseil d'administration, conformément aux lignes directrices établies ici, serait chargé de les formuler.

Le sénateur Cook: Je me reporte à l'article 5, qui dispose «[...] favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport [...]». Le projet de loi mentionne la conclusion d'arrangements financiers avec les provinces dans ce sens. Comme nous l'a appris l'étude récente sur la santé, cela peut varier d'une province à l'autre et dans les territoires.

Ainsi, je voudrais une certaine transparence dans le processus d'évaluation. Lorsque vous encouragez les provinces dont les besoins et les capacités peuvent varier, comme la petite province de Terre-Neuve, pour ce qui est de s'engager dans ses arrangements financiers pour promouvoir le sport, j'aimerais voir une certaine transparence dans le processus d'évaluation, étant donné la diversité de notre pays.

M. MacAdam: Peut-être, si je comprends votre suggestion, l'article 5 recense-t-il les pouvoirs du ministre, tels que les a définis le gouverneur en conseil, et la gamme d'outils dont il disposerait pour réaliser les objectifs de la loi. La discussion que nous venons d'avoir, relativement à l'évaluation du rendement du Centre lui-même, est un peu différente.

L'objet de l'article 5 est qu'il y ait la flexibilité nécessaire pour permettre au gouvernement du Canada de conclure des ententes avec les provinces relativement à des projets et à des initiatives spécifiques de promotion de l'activité physique et du sport, ou peut-être à un projet pilote s'adressant aux athlètes handicapés. C'est le genre d'initiatives qui sont visées par l'article 5.

Votre question de tout à l'heure sur l'évaluation du rendement du Centre est un peu différente.

Le sénateur Cook: Oui, je le comprends.

Lorsque nous parlons de financement et d'ententes avec les provinces pour la promotion et la mise en oeuvre d'une activité, nous parlons d'argent. Selon ce à quoi il doit servir, une partie viendrait du ministre de la Santé et l'autre d'un ou deux autres ministres. Est-ce ainsi que se ferait la répartition?

M. MacAdam: C'est bien cela. J'ai parlé tout à l'heure de l'adoption récente d'une politique canadienne sur le sport. Elle offre l'opportunité aux gouvernements fédéral et provinciaux de conclure des ententes de partage des coûts pour appuyer des

common goal. Whether the project encompasses the development of disabled athletes or the encouragement of active schools, those are the kinds of initiatives that are contemplated to permit the federal government to enter into some of those arrangements.

Obviously, as those funds are transferred, there would need to be accountability to ensure that they are achieving the intended objective. There would be a variety of tools used to trace that achievement, whether via formal audits or program evaluations. It would be much like any other government department or program would undergo in the normal course of evaluating the effectiveness of such funds.

Senator Cook: I am preoccupied with obesity in children and my focus is on the programs for physical education in schools. I come from a province that is not poor but is very challenged — Newfoundland. My focus is on obesity in children and how much we can expect to see flowing here, from a needs point of view.

Mr. MacAdam: Senator, most people would agree with your assessment that it is a growing problem. The evidence seems to be more and more clear. Certainly, we would agree that a key place to start is in our school systems. There are obvious jurisdictional issues around the federal government's involvement with schools.

At the national consultations that led up to the Canadian sport policy development, that was probably a common thread heard from every region of the country. There have to be very specific initiatives in place through funding relationships, changes to the curriculum and whatever else it takes to ensure that our kids are active and that those habits are ingrained early in life. That will have an effect on whether our children continue with an active lifestyle later on in life.

I think you made that point through your report. We expect to hear more and more of that as we move forward. Federal-provincial ministers of sport had the opportunity to present to the Romanow commission and they were focused on this particular issue. It is our collective hope that the programs and policies will be in place to reverse the growing trend of obesity and the problems that will result in 10 or 20 years from now as these young children grow up to be less active than they ought to be.

The Deputy Chairman: I thank our witnesses from Sport Canada. Our next witnesses are from Sport Matters and Athletes CAN.

Ms. Joan Duncan, Sport Matters: Thank you for providing us with the opportunity to appear before the committee.

initiatives qui viseraient un objectif commun. Que le projet porte sur l'entraînement d'athlètes handicapés ou l'encouragement d'écoles actives, c'est le genre d'initiatives qui sont envisagées pour que le gouvernement fédéral puisse participer à certaines de ces ententes.

De toute évidence, comme ces fonds sont transférés, il faudrait un mécanisme de reddition des comptes pour que nous puissions nous assurer qu'ils réalisent l'objectif fixé. Un éventail d'outils seraient prévus pour en faire un suivi, au moyen soit de vérifications formelles, soit d'évaluations de programme. Ce serait tout à fait semblable à ce que tout autre ministère ou programme subirait dans le cadre normal de l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation de ces fonds.

Le sénateur Cook: Le problème de l'obésité chez les enfants me préoccupe et c'est pourquoi je m'intéresse particulièrement aux programmes d'éducation physique dans les écoles. Je viens d'une province qui n'est pas pauvre, mais qui éprouve beaucoup de difficultés — Terre-Neuve. Je m'intéresse à l'obésité chez les enfants et ce qu'on peut s'attendre à recevoir, ici, d'après les besoins.

M. MacAdam: Madame le sénateur, la plupart des gens conviendraient avec vous que c'est un problème croissant. Les données semblent de plus en plus claires. Certainement, nous serions d'accord qu'un important point de départ serait notre système d'éducation. Il y a des problèmes évidents de compétence territoriale, relativement à l'intervention du gouvernement fédéral dans les écoles.

Lors des consultations nationales qui ont abouti à l'élaboration de la politique sur le sport au Canada, c'est un argument qu'ont probablement soulevé toutes les régions du pays. Il faut mettre en oeuvre des initiatives spécifiques, par le biais de relations de financement, de changements aux programmes et de toute autre mesure nécessaire pour faire en sorte que nos enfants soient actifs et que ces habitudes leur soient inculquées très tôt dans la vie. C'est ce qui déterminera si nos enfants continueront de mener une vie active plus tard dans leur vie.

Je crois que vous en avez parlé dans votre rapport. Nous nous attendons à en entendre plus sur le sujet tandis que notre démarche progressera. Les ministres fédéral et provinciaux du Sport ont eu l'occasion de témoigner devant la Commission Romanow et ils se sont concentrés sur ce sujet particulier. Nous avons tous l'espoir que les programmes et politiques seront mis en oeuvre pour inverser la tendance croissante de l'obésité et des problèmes qui en découleront, dans 10 ou 20 ans, alors que ces enfants grandiront en faisant moins d'activités qu'ils ne le devraient.

Le vice-président: Je remercie nos témoins de Sport Canada. Nos témoins suivants viennent des organismes Le sport est important et Les Athlètes canadiens.

Mme Joan Duncan, Le sport est important: Merci de nous donner cette occasion de comparaître devant le comité.

[Translation]

It is our pleasure to be able to be of service to the committee in its deliberations on Bill C-12.

[English]

Sport Matters is a group of senior leaders in sport, both volunteers and staff persons of national sport and multi-sport organizations, who are concerned with the future role and contribution of sport to Canadian society. We are here today to advise you of our support for Bill C-12. We feel that it is a cornerstone of the government's commitment to the value of sport and physical activity to society. We have heard some of your members speak so eloquently about the role that sport and physical activity play in Canadian society — certainly about its ability to contribute to healthy living, social cohesion, to addressing issues such as youth at risk and, certainly, to our national pride.

We feel that the item that has been raised most often in these recent conversations, with respect to the confusion about and the concern for physical activity and sport, draws attention to one of our primary areas of concern as indicated in provision 2, where we define “the minister.”

It is of concern to us that we do have a division between sport and physical activity. Certainly in the past, we had a department of Fitness and Amateur Sport and we would very much like to see to see these brought back under one ministry for implementation, not necessarily through changes to the act.

We talk about the important role of physical activity at Sport Matters constantly, as well as the importance to us of linking the strategies of physical activity and sport. Any emphasis that can be given to trying to bring them back under one umbrella would be very helpful.

Mr. Victor Lachance, Sport Matters: In the past, we have expressed some concern that the alternative dispute resolution centre would also apply to Sport Canada. The way the legislation reads now, it is generally portrayed as being consensual.

We have received a letter from the Secretary of State indicating that Sport Canada is likely to participate in the ADR centre in those areas that are appropriate. It will not be for policy or financial matters, but for programming areas.

We have some confidence that this will be the case, and that those programming areas will be identified soon by Sport Canada, so that we can all know what will be covered by ADR, because as a matter of principle, if it is good for sport, it should be good for all of us involved in sport.

[Français]

Il nous fait plaisir de pouvoir rendre service au comité lors ses délibérations au sujet du projet de loi C-12.

[Traduction]

Le sport est important est un groupe de chefs de file nationaux du sport, composé de bénévoles et d'employés d'organisations sportives et omnisport nationales qui se préoccupent du rôle futur et de la contribution du sport dans la société canadienne. Nous sommes ici aujourd'hui pour affirmer notre soutien au projet de loi C-12. Nous pensons qu'il est la pierre angulaire de l'engagement du gouvernement à valoriser le sport et l'activité physique pour la société. Nous avons entendu certains de vos membres parler avec beaucoup d'éloquence du rôle que le sport et l'activité physique jouent dans la société canadienne — et certainement de leur capacité potentielle de contribuer à une vie saine, à la cohésion sociale, à régler des problèmes comme les jeunes à risque et, bien sûr, à notre fierté nationale.

Selon nous, ce dont il a le plus souvent été question dans ces débats récents, relativement à la confusion et aux préoccupations sur l'activité physique et sportive, attire l'attention sur l'un de nos plus grands sujets de préoccupation, illustré à l'article 2, la définition du «ministre».

Nous nous inquiétons effectivement de la division qui existe entre le sport et l'activité physique. Dans le passé, nous avions un ministère de la Condition physique et du Sport amateur et nous aimerions beaucoup que ces deux éléments soient à nouveau réunis sous les auspices d'un seul ministère, et pas nécessairement au moyen de modifications à la loi.

À notre organisation, Le sport est important, nous disons constamment l'importance du rôle de l'activité physique, ainsi que l'importance, à nos yeux, de lier les stratégies de l'activité physique et du sport. Toute mesure visant à les réunir sous une même autorité serait très utile.

M. Victor Lachance, Le sport est important: Dans le passé, nous avons exprimé quelque inquiétude devant le fait que le Centre de règlement extrajudiciaire des différends s'appliquerait aussi à Sport Canada. Telle que la loi est actuellement formulée, la relation est généralement décrite comme étant consensuelle.

Nous avons reçu une lettre du secrétariat d'État nous annonçant que Sport Canada participerait probablement au Centre de règlement extrajudiciaire des différends dans les dossiers appropriés. Ce ne serait pas pour des questions de politiques ou des questions financières, mais plus dans les domaines de la programmation.

Nous sommes assez convaincus que sera le cas, et que Sport Canada recensera très bientôt ces domaines de la programmation afin que nous puissions tous comprendre exactement le rôle du Centre, parce qu'en principe, si c'est bon pour le sport, ce devrait être bon pour tous ceux d'entre nous qui participons aux sports.

[Translation]

We also know that Sport Canada is developing a process to select and appoint directors to the board of directors of the centre. At this stage the information has not been made public. We believe nevertheless that this process will be transparent, fair, and equitable. It will surely involve consulting the community to ensure that the process is accountable.

[English]

We also very clearly wanted an Ombudsman's office for sport — something that we had hoped would appear in the bill. We are not here to tell you that this is necessarily a concern of ours, only to say that it is now included in the proposed Canadian strategy for ethical conduct in sport, which is being developed and supported by the federal, provincial and territorial governments. We are confident that the notion of an Ombudsman's office will be coming before the ministers responsible for sport soon enough. We also trust that the Secretary of State will be championing this item, which would otherwise have been in the bill. We are satisfied that it is being pursued under the ethics strategy, but we hope that we are not giving up something now to receive nothing in the future.

Obviously, we were privy to some of the earlier conversations about the independence of the centre. I feel compelled to tell you that the sport community is one of the proponents of that independence. We understand that you are considering the difference between something that reports directly to Parliament and a not-for-profit organization, totally independent of government control, other than funding from time to time. However, we feel that the way the centre has been developed and proposed in the bill does provide balance, perhaps a fine balance. We believe it provides the stability that only legislation can, while maintaining the arms-length independence. That may be novel, but we think that that is responsive to what the sport community would like. We think it is responsive to what athletes want to see. I think that if athletes see a purely governmental instrument, something with which they are not familiar, they will not draw much confidence from it. Conversely, if it is entirely out of the orbit of government, history tends to show that it will be operated by people who are perhaps not sensitive to athletes, and who, over time, become more administrative rather than responsive. We think that the bill has tried to capture a balance. We also think that it will attract quality arbitrators, as opposed to being seen purely as an instrument of government. The interim program has been able to attract internationally recognized arbitrators like Richard McLaren, Yves Fortier and others of that calibre. We hope that the centre will continue to be able to do so, and we feel confident it will, given the way the bill currently structures it. We also think that since the bill sets up its use to be consensual, that is better achieved the way it is currently structured. If people see it purely as government-driven, I think that you will have to compel them to use it. I do not think that that necessarily gives us what we want in terms of an alternative to the courts, where people

[Français]

Nous savons aussi que Sport Canada est en train de développer un processus de nomination et de sélection des directeurs du conseil d'administration du centre. À ce stade, l'information n'a pas été rendue publique. Nous pensons néanmoins que ce processus sera transparent, juste et équitable. Il impliquera sûrement une consultation auprès de la communauté pour s'assurer qu'il est imputable.

[Traduction]

Nous voulions aussi très clairement un bureau de l'ombudsman du sport — et nous avons espéré que ce serait prévu dans le projet de loi. Nous ne sommes pas ici pour vous dire que c'est nécessairement une préoccupation pour nous, mais au moins qu'il en est question dans la stratégie canadienne qui est proposée pour la conduite déontologique dans le sport, qui est en voie d'élaboration et qui a l'appui des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous sommes convaincus que le concept d'un bureau de l'ombudsman sera présenté bien assez tôt aux ministres responsables du sport. Nous pensons aussi que le secrétariat d'État se fera le défenseur de ce concept, qui aurait autrement été dans le projet de loi. Nous sommes satisfaits du fait qu'il est envisagé dans le cadre de la stratégie sur l'éthique, mais nous espérons ne pas laisser faire maintenant et ne rien avoir dans le futur.

De toute évidence, nous avons assisté à certaines des conversations tenues plus tôt sur l'autonomie du Centre. Je me sens tenu de vous dire que le milieu du sport est l'un des défenseurs de cette autonomie. D'après ce que nous avons compris, vous étudiez la différence entre quelque chose qui relève directement du Parlement et une organisation sans but lucratif, tout à fait hors du contrôle du gouvernement, si ce n'est une participation financière de temps à autre. Cependant, selon nous, le type de centre qui est prévu est proposé dans le projet de loi apporte un équilibre, même s'il est mince. Nous pensons qu'il apporte la stabilité que seules les mesures législatives peuvent offrir, tout en préservant l'indépendance. Ce peut être un concept novateur, mais nous pensons que c'est ce que souhaite le milieu du sport. Nous pensons que c'est ce que souhaiteraient les athlètes. Je crois que si les athlètes ne voient qu'un instrument purement gouvernemental, quelque chose qui leur est peu familier, ils n'y accorderont pas une grande confiance. Par contre, si c'est entièrement hors de l'orbite du gouvernement, le passé tend à nous démontrer que ce serait exploité par des gens qui ne sont peut-être pas sensibles à la situation des athlètes et qui, avec le temps, deviennent plus administratifs que réceptifs. Nous pensons que le projet de loi a tenté de trouver le juste milieu. Nous pensons aussi qu'il attirera des arbitres de qualité, plutôt que d'être vu purement et simplement comme un instrument du gouvernement. Le programme intérimaire a su tirer des arbitres de renommée internationale, comme Richard McLaren, Yves Fortier et d'autres du même calibre. Nous espérons que le Centre pourra continuer sur cette lancée, et nous croyons que c'est possible, étant donné la structure que lui donne actuellement le projet de loi. Nous pensons aussi que puisque le projet de loi prévoit que son utilisation sera consensuelle, ce sera plus facile à réaliser avec

who know sport can be part of it, can be sensitive and responsive to sport's needs. We believe that the way it is set up, while perhaps different from what we are currently used to, is responsive to what the sport community has asked for.

The Deputy Chairman: Thank you, Mr. Lachance. Welcome, Mr. Jones.

[Translation]

Mr. Tom Jones, Executive Director, Athletes CAN: Thank you for giving me this opportunity to appear before you to discuss Bill C-12.

[English]

My background is as a former athlete, a former Olympian in the sport of volleyball, and I am the current executive director of Athletes CAN. Athletes CAN is the representative voice of Canadian high-performance athletes. It is committed fully to the principles of inclusion. Our organization includes Aboriginal athletes, Paralympic athletes, Olympic and non-Olympic athletes, as well as athletes competing in world championships. We are one of the most inclusive athlete organizations in the world, and we are very pleased to contribute to the development process of this bill and to Canadian sport.

It is a very important time for leadership in sport. I hope you will see by the actions of Canadian athletes that they are taking a leadership role in the development of this bill and in Canadian sport. This past May, Athletes CAN appeared before the parliamentary sub-committee for Bill C-54, which is now Bill C-12. Our submission at that time is available, and we will be sending that to the clerk for your consideration in due course.

At that time, we communicated our support for Bill C-54. We were certainly convinced that it was very good for athletes.

[Translation]

Since then, events have occurred which highlighted and emphasized the importance of sport and physical activity.

[English]

Sport and physical activity were included in the most recent Throne Speech. There was a commitment from the sport and health communities to get together in 2003 for a conference. We also noticed that there are working groups within federal, provincial and territorial governments, which indicates to us that the sport community and government are actually working

sa structure actuellement. Si les gens le voyaient comme quelque chose de purement gouvernemental, je crois qu'il nous faudrait les obliger à l'utiliser. Je ne pense pas que cela nous donne nécessairement ce que nous voudrions comme substitut aux tribunaux, dont les gens qui connaissent le sport peuvent faire partie intégrante, où ils peuvent être sensibles et réceptifs aux besoins en matière de sport. Selon nous, à la manière dont il est conçu, même si c'est peut-être différent de ce à quoi nous sommes habitués, il répond aux vœux que la collectivité sportive a exprimés.

Le vice-président: Merci, monsieur Lachance. Bienvenue, monsieur Jones.

[Français]

M. Tom Jones, directeur exécutif, Athletes CAN: Je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous au sujet du projet de loi C-12.

[Traduction]

Je suis un ex-athlète, un ex-membre d'équipe olympique de volley-ball, et je suis actuellement directeur exécutif des Athlètes canadiens. Les Athlètes canadiens, c'est l'organisme porte-parole des athlètes exceptionnels du Canada. Il est pleinement dévoué au principe d'intégration. Notre organisation se compose d'athlètes autochtones, d'athlètes paralympiques, d'athlètes olympiques et non olympiques, ainsi que d'athlètes qui participent aux championnats mondiaux. Nous sommes l'un des regroupements d'athlètes le plus intégrés qui soient au monde, et nous sommes très heureux de contribuer au processus d'élaboration de ce projet de loi ainsi qu'au sport au Canada.

Nous vivons une époque très importante pour le leadership dans le sport. J'espère que vous saurez reconnaître, d'après les actions des athlètes canadiens, qu'ils assument un rôle de chefs de file dans l'élaboration de ce projet de loi et dans le monde du sport au Canada. En mai dernier, notre organisme a comparu devant le sous-comité parlementaire qui étudie le projet de loi C-54, qui est devenu le projet de loi C-12. Le mémoire que nous avons déposé à ce moment-là est disponible, et nous l'enverrons au greffier en temps et lieu aux fins d'examen.

À ce moment-là, nous avons affirmé notre soutien pour le projet de loi C-54. Nous étions tout à fait convaincus qu'il était très bon pour les athlètes.

[Français]

Depuis ce temps, des événements se sont déroulés et ces événements reconnaissent et renforcent l'importance du sport et de l'activité physique.

[Traduction]

Le discours du Trône le plus récent parlait de sport et d'activité physique. Les milieux du sport et de la santé se sont engagés à se réunir en 2003 dans le cadre d'un congrès. Nous avons aussi remarqué qu'il y a des groupes de travail au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ce qui est signe pour nous que le monde du sport et le gouvernement

together in a very productive way. We think that is very positive. Finally, you will see before you a yellow sheet that we distributed today, which touches on an athlete declaration produced in September by Canadian national team high-performance athletes. Some of the themes I will touch on briefly are outlined in that six-point declaration.

[Translation]

The following are our comments on the objectives pursued by this bill.

[English]

We feel that Bill C-12 is very good for athletes and good for sport and physical activity in Canada. Bill C-12 updates the existing, outdated legislation. It has been some 30 or 35 years —

The Deputy Chairman: It has been 40.

Mr. Jones: Thank you. We are working out our math here.

It is certainly a timely and appropriate measure. We want to reinforce the importance, as you will see in the declaration, of merging sport and physical activity under the same ministry and the creation of a department of physical activity and sport. This was called for in the Mills report in 1998. You will see it under point 3 of the declaration. I will not keep referring to that declaration, but I certainly hope you will read it and give it due consideration.

Bill C-12 encourages intergovernmental cooperation and coordination. One thing that has come out of the National Summit on Sport and the entire lead-up to that process has been joint planning and collaboration. We are pleased to see that the work groups from the FPT committee — there are 11 of them — seem to be up and running in a positive way.

Bill C-12 also provides a basis for investment in a comprehensive sport development system. We have been involved in the processes of developing the national sport policy, as has the entire sport community. This has been a consistent theme and Bill C-12 assists with that. We really applaud it as a very positive first step.

Ultimately, we are all trying to build a system that provides opportunities from playground to podium, and well beyond that. We think that is positive.

It also sets the basis for athletes to be able to compete on behalf of Canada and to pursue winning on behalf of Canada. That is an important statement.

We need to provide athletes with the tools to do that, however, and we think this proposed enabling legislation allows that process not only to continue but to accelerate.

collaborent réellement d'une manière très productive. Nous pensons que c'est très positif. Enfin, vous avez devant vous une feuille jaune, que nous avons distribuée aujourd'hui, qui reprend les points saillants d'une déclaration faite en septembre par l'équipe nationale canadienne d'athlètes exceptionnels. Je parlerai brièvement de certains de ces thèmes, qui sont décrits dans cette déclaration en six points.

[Français]

Voici nos commentaires sur les objets du projet de loi.

[Traduction]

Nous pensons que le projet de loi C-12 est très positif pour les athlètes et pour le sport et l'activité physique au Canada. Le projet de loi C-12 actualise les mesures législatives en vigueur, qui sont dépassées. Cela fait déjà 30 ou 35 ans...

Le vice-président: Quarante ans.

M. Jones: Je vous remercie. Nous travaillons nos mathématiques.

C'est certainement une mesure opportune et tout à fait appropriée. Nous voulons insister sur l'importance, comme vous le verrez dans la déclaration, de regrouper le sport et l'activité physique sous un même ministère et de créer un ministère du Sport et de l'Activité physique. C'est au point 3 de la déclaration. Je vais cesser de me reporter à cette déclaration, mais j'espère néanmoins que vous la lirez et en tiendrez dûment compte.

Le projet de loi C-12 encourage la coopération et la coordination intergouvernementales. L'une des choses qui sont ressorties du Sommet national sur le sport et de toute la démarche qui l'a précédé a été la planification et la collaboration conjointes. Nous sommes heureux de voir que les groupes de travail du Comité FPT — il y en a 11 — semblent sur pied et fonctionner de façon positive.

Le projet de loi C-12 prévoit aussi les assises de l'investissement dans un système exhaustif de développement du sport. Nous avons participé aux processus visant l'élaboration de la politique nationale sur le sport, à l'instar de toute la collectivité sportive. C'est un thème récurrent, et le projet de loi C-12 nous aide en ce sens. Nous l'applaudissons vraiment, car c'est un premier pas très positif.

En fin de compte, nous essayons tous de créer un système qui offre des opportunités, du terrain de jeu au podium, et bien au-delà. Nous pensons que c'est positif.

Le projet de loi établit aussi les bases pouvant permettre aux athlètes de représenter le Canada et de continuer de gagner au nom du Canada. C'est très important.

Nous devons cependant donner aux athlètes les outils pour faire cela, et nous pensons que cette loi habilitante qui est proposée permet non seulement la poursuite de ce processus, mais son accélération.

Bill C-12 provides an environment for increased participation in sport and physical activity. This is a very important point. You will see in some of the literature before you that this provides a basis for a re-emphasis — in fact, a heavy emphasis — on sport in schools. We have touched on it today during the discussions. We think that is a very critical element, not only for young people at this stage, but for the future of Canadian society in general.

We also think that that lays the groundwork for investment in sport infrastructure. We talk about access and opportunities for children — and not only children, but for all elements of Canadian society. We think that investment is an important one. We also think it is important to recognize the time and commitment of coaches, volunteers and parents who are enabling our young people to get active and physically fit.

Finally, I will touch on the alternative dispute resolution process, or ADR. In the view of athletes, and I speak on behalf of all Canadian athletes, we feel this is not only a welcome development, but a very much needed one. In the past, there has not always been the fairest system for the resolution of disputes, and certainly not the inexpensive and timely one that is proposed under this bill. We do recommend, however, that the ADR system be made mandatory for all parties. We have, in fact, recommended that that process be made mandatory through the traditional levers of Sport Canada.

We also encourage earlier involvement in processes such as selection, funding and involvement of teams. We encourage the involvement of athletes in those decisions through membership on councils and decision-making bodies. We feel athletes should be involved in any process that affects them. This proposed legislation enables that to occur and we are very supportive of that.

We will place our faith in the processes for the appointments to the ADR board and the hiring of the ADR centre staff. We reserve the right to observe from afar, but we do have confidence at this stage that that will go forward. We also have confidence in the ability of Sport Canada to provide a fair and appropriate means of abiding by the ADR process. There will be decisions that involve Sport Canada, and we do want them to comply and be involved where appropriate.

In summation, I want to pass along to this committee that Athletes CAN believes that Bill C-12 is a good, enabling piece of proposed legislation. We support its passage.

The Deputy Chairman: Thank you very much, Mr. Jones. Your last statement more or less answered a question I was going to ask, about the confidence of your association, or both your associations, in the consultation process on the selection of the board. You feel you will be properly consulted and that people on that board will truly reflect the interests of your organizations.

Le projet de loi C-12 crée un contexte de participation accrue dans les sports et l'activité physique. C'est très important. Vous verrez, dans certains des documents que vous avez reçus, que ceci constitue un point de départ pour accentuer — de fait, fortement accentuer — la place des sports dans les écoles. Nous vous en avons parlé un peu, aujourd'hui, dans les discussions. Nous pensons que c'est un élément absolument essentiel, non seulement pour les jeunes de maintenant, mais pour l'avenir de la société canadienne en général.

Nous pensons aussi que le projet de loi établit les assises de l'investissement de l'infrastructure sportive. Nous parlons d'accès et d'opportunité pour les enfants — et non pas seulement pour les enfants, mais aussi pour tous les éléments de la société canadienne. Nous pensons que l'investissement est important. Nous pensons aussi qu'il est important de reconnaître le temps consacré par les entraîneurs, les bénévoles et les parents et leur engagement, qui font que nos jeunes peuvent être actifs et en bonne condition physique.

Enfin, je parlerai brièvement du processus de résolution des différends. Du point de vue des athlètes, et je m'exprime au nom de tous les athlètes canadiens, non seulement cette mesure est-elle bien accueillie, mais elle est aussi vraiment nécessaire. Dans le passé, il n'y pas toujours eu le système le plus équitable pour la résolution des différends, et certainement pas le moins coûteux ou le plus opportun comme celui qui est proposé dans ce projet de loi. Nous recommandons cependant que le système de résolution des différends soit obligatoire pour tout le monde. Nous avons, de fait, recommandé que ce processus soit rendu obligatoire par le biais des leviers traditionnels de Sport Canada.

Nous encourageons aussi une participation précoce dans les processus comme ceux de sélection, de financement et d'engagement des équipes. Nous encourageons la contribution des athlètes à la prise des décisions par le biais d'une participation aux travaux des conseils et organes de décision. D'après nous, les athlètes devraient participer à tout processus qui les touche. Cette loi qui est proposée permet de réaliser cela, et nous y sommes très favorables.

Nous allons faire confiance aux processus de dotation du centre de résolution des différends désignation des membres de son conseil. Nous nous réservons le droit d'observer à distance, mais nous sommes confiants, actuellement, que ceci se réalisera. Nous sommes aussi confiants dans la capacité de Sport Canada de prévoir des moyens équitables et appropriés pour respecter le processus du Centre de résolution des différends. Il y aura des décisions qui toucheront Sport Canada, et nous voulons que l'organisme s'y conforme et participe là où c'est pertinent.

En résumé, je tiens à réitérer pour le comité que les Athlètes canadiens sont d'avis que le projet de loi C-12 est une bonne loi habilitante. Nous appuyons son adoption.

Le vice-président: Merci beaucoup monsieur Jones. Votre dernière déclaration répond plus au moins à la question que j'allais poser, sur la confiance de votre association, ou de vos deux associations, dans le processus de consultation sur la sélection du conseil d'administration. Vous pensez que vous serez consultés de manière appropriée et que les membres de ce conseil

Mr. Lachance made a comment about it as well. It is a bit of a leap of faith, but you feel for now that you will be consulted and you will have enough input into the appointments to the board of directors. Am I correct?

Mr. Lachance: We do to some degree. Sometimes we are advised that guidelines of this kind cannot be made public while the bill is still before you. If that is accurate, fine, but anything we can know to confirm that our confidence is not misplaced, we would welcome. However, from what we understand so far, we feel there will be the appropriate consultation and participatory process to ensure the board is reflective and responsive.

The Deputy Chairman: Thank you.

Senator Cordy: The good thing was that you got to hear some of the conversations.

Mr. Lachance, I was pleased to hear your thoughts on the independence of the centre. That helped me.

Mr. Jones, speaking as an elementary school teacher in my other life, I found your comment about sports in schools certainly well founded. The difficulty that I found over the years was that one of the first things that school boards cut when funding is tight seems to be the physical education programs, despite all of the studies that show that if kids are physically active they will do better academically.

I have just a short question, as you were all very clear on your approval of Bill C-12, once Bill C-54, which also makes me feel better. Like Senator LeBreton earlier, I was wondering about the consultation. You both mentioned that you talked to the department or the minister. Was there consultation on Bill C-54, now Bill C-12, before it was drafted?

Ms. Duncan: There was considerable consultation and there were amendments that went to committee as a result of the input from the sport community. In fact, all of the issues that we raised at that time have been addressed, either through assurances — for example, with respect to how the board of directors will be selected — or through actual changes to the bill.

Mr. Jones: I might mention also that while I am here speaking on behalf of athletes today, I also play a role with Athletes CAN, our organization, and am a very active member of Sport Matters, which is represented today by Mr. Lachance and Ms. Duncan. There was a strong degree of consultation and input through Sport Matters. There were a number of papers drafted on amendments to the bill and input was reflected through Sport Matters. We feel very comfortable with that process.

Senator Cordy: I am very pleased to hear that.

représenteront réellement les intérêts de vos organisations. M. Lachance a fait un commentaire en ce sens, lui aussi. C'est un peu un acte de foi, mais vous pensez actuellement que vous serez consulté et que vous aurez assez voix au chapitre des nominations au conseil d'administration. C'est bien cela?

M. Lachance: Dans une certaine mesure. Parfois, nous nous faisons dire que des lignes directrices de ce genre ne peuvent être rendues publiques alors que vous êtes encore en train d'examiner le projet de loi. Si c'est vrai, d'accord, mais nous serions heureux de pouvoir être tenus au courant de tout ce qui peut confirmer pour nous que notre confiance n'est pas mal placée. Cependant, d'après ce que nous avons compris jusqu'ici, nous pensons que le processus de consultation et de participation sera approprié pour faire en sorte que le conseil d'administration soit représentatif et flexible.

Le vice-président: Je vous remercie.

Le sénateur Cordy: C'est une bonne chose que vous ayez eu la possibilité d'entendre certaines des conversations.

Monsieur Lachance, j'ai le plaisir d'entendre vos réflexions sur l'indépendance du centre. Ceci m'a été utile.

Monsieur Jones, de mon point de vue d'enseignant d'école primaire dans mon autre vie, j'ai trouvé votre commentaire sur les sports dans les écoles tout à fait justifié. La difficulté que j'ai constatée, au fil des ans, est que l'une des premières choses que les commissions scolaires suppriment, en période d'austérité, semblent être les programmes d'éducation physique, en dépit de toutes les études qui démontrent que les enfants qui sont physiquement actifs ont un meilleur rendement scolaire.

Je n'ai qu'une courte question à vous poser, puisqu'il était très clair que vous approuvez le projet de loi C-12, autrefois appelé C-54, ce qui est m'est aussi agréable à entendre. À l'instar du sénateur LeBreton, tout à l'heure, je m'interrogeais sur la consultation. Vous avez tous les deux dit avoir parlé au ministère ou au ministre. Y a-t-il eu des consultations préalablement à la rédaction du projet de loi C-54, maintenant appelé C-12?

Mme Duncan: Il y a eu de vastes consultations, et des amendements qui ont été transmis au comité d'après les observations de la communauté sportive. De fait, toutes les autres questions que nous avons soulevées à ce moment là ont été réglées, soit par des assurances — par exemple, au sujet de la manière dont le conseil d'administration sera sélectionné — ou au moyen de changements réels dans le projet de loi.

M. Jones: Je pourrais aussi ajouter que bien que je sois ici en tant que porte-parole des athlètes, aujourd'hui, je joue un rôle auprès des Athlètes canadiens, notre organisation, mais je suis aussi un membre très actif de Le sport est important, que représentent aujourd'hui M. Lachance et Mme Duncan. Il y a eu beaucoup de consultations et de participations par l'entremise de Le sport est important. Plusieurs documents ont été rédigés au sujet d'amendements au projet de loi et Le sport est important a été l'intermédiaire des participants. Nous sommes tout à fait satisfaits de ce processus.

Le sénateur Cordy: Je suis très heureuse de l'entendre.

Senator Fairbairn: It is important for us to hear from you today. I am glad you came and brought this document with you. It is not only helpful for us but it is encouraging to see the degree to which the system has changed in terms of the participation and voice of the athletes being represented by people such as yourselves. I know that you were part of the whole summit process. Sometimes people think that these exercises are not worthwhile. I think in this case they were. You have helped refine this proposed legislation.

It gives us all a comfort level. We all certainly like the education part, because we have gone through an almost frightening experience on these issues in our committee during our health study. I thank you not just for coming today but also for the input you have given. That you have been involved to the degree that you have and succeeded to the degree you have certainly gives us a level of comfort.

Mr. Jones: I would like to refer you to a fuller version of what you see before you, with policy links and other references.

The Deputy Chairman: While doing our health care study, most of us remembered that there was actually a class in school called "Health." That has sort of fallen off.

Senator Fairbairn: And physical education, whether you liked it or not.

The Deputy Chairman: Poor old Health has been taken off the curriculum.

Senator Léger: Thank you for waiting and giving us your information. When I hear the word "sport," I think of a specialty. I wonder if people, when they read this, will immediately think, "Oh, that is not for me." In the schools, we will call it gymnastics. They need their time, and I know they do not have enough of it. It is only sport here, and physical activity is there also. Let us think of the workplace, with people in front of little machines moving their fingers all day long, and they cannot move about. I am sure the government will have to budget a great deal of money to build gymnasiums, and they will have to stop after a certain time. Those things are coming up. We could start in the Senate. I have been sitting down since 7:45 this morning.

Should there be subdivisions in sport? To make it clear, I am not against sports at all, but for me it is an art. I am sort of an artist in my line, so for me it is something quite elevated. We do have the word "amateur," but even that word has now come to mean someone who is very noted or who knows about something. I know "professional" means you live by it. With just the word "sport," do you feel we should also include as many paragraphs on all the others?

Ms. Duncan: I think that there are few kitchen tables in this country where, on a daily or weekly basis, sport is not a topic of conversation. When young children go out to participate, they do not say, "I am going out to be physically active." The attraction

Le sénateur Fairbairn: Votre présence ici, aujourd'hui, est importante. Je suis heureuse que vous soyez venu et que vous ayez apporté ce document avec vous. Non seulement nous est-il utile, mais il est encourageant de constater la mesure dans laquelle le système a changé, en fait de participation et d'apport des athlètes qui sont représentés par des gens comme vous-mêmes. Je sais que vous avez participé à tout le processus du Sommet. Il arrive qu'il y ait des gens pour penser que ces initiatives n'en valent pas la peine. Je pense que, dans ce cas-ci, cela en valait la peine. Vous avez aidé à peaufiner la loi proposée.

Nous trouvons ceci quelque peu rassurant. Nous aimons tous, bien entendu, l'aspect de l'éducation, parce que nous avons vécu une expérience presque effrayante, relativement à ces questions, à notre comité, lors de notre étude sur la santé. Je vous remercie, non seulement d'être venu aujourd'hui, mais aussi de votre participation. Un tel degré de participation et de succès de votre part nous a certainement rassurés.

M. Jones: J'aimerais parler d'une version plus étoffée de ce que vous avez devant vous, avec des liens à des politiques et d'autres références.

Le vice-président: Quand nous faisons notre examen du système de santé, la plupart d'entre nous se rappellent certainement qu'il y avait en fait un cours, à l'école, appelé «santé». Ça s'est en quelque sorte perdu.

Le sénateur Fairbairn: Et l'éducation physique, que vous le vouliez ou non.

Le vice-président: La pauvre vieille santé a été éliminée du programme.

Le sénateur Léger: Merci d'avoir attendu et de nous avoir fourni cette information. Lorsque j'entends le mot «sport», je pense à une spécialité. Je me demande si les gens, lorsqu'ils liront ceci, penseront immédiatement «Oh, cela ne me concerne pas». Dans les écoles, nous parlons de gymnastique. Ils ont besoin de temps, et je sais qu'ils n'en ont pas assez. Ce n'est que le sport, après tout, et il y a aussi l'activité physique. Pensons seulement au milieu de travail, avec des gens assis à longueur de jour devant des petites machines à faire marcher leurs doigts, sans autrement bouger. Je suis sûr que le gouvernement devra prévoir un assez gros budget pour construire des gymnases, et il faudra arrêter à un moment donné. Ce genre de choses doit venir. Nous pourrions commencer par le Sénat. Je suis assis ici depuis 7 h 45 ce matin.

Devrait-il y avoir des subdivisions en sport? Je tiens à être clair. Je ne suis pas du tout contre les sports, mais pour moi, c'est un art. Je suis moi-même un peu artiste, alors pour moi, c'est quelque chose d'assez important. Nous avons bien sûr le mot «amateur» mais même ce mot à qui le sens de quelqu'un d'illustre ou qui connaît bien quelque chose. Je sais que le mot «professionnel» veut dire qu'on en tire sa subsistance. Rien qu'avec le mot «sport», avez-vous l'impression que nous devrions aussi ajouter autant de paragraphes pour préciser tous les autres sens?

Mme Duncan: Je crois qu'il y a plusieurs tables de cuisine, dans ce pays, autour desquelles il n'est pas question de sport tous les jours, ou même chaque semaine. Lorsque les jeunes enfants sortent jouer à quelque chose, ils ne disent pas «je vais faire de

for them is sport. Look at sport as being the hook or the tool that we use to help attract Canadians to being physically active, and also to keep them physically active. It is not the only tool, but I think it is a very significant one to which considerable attention is paid through all kinds of media.

Senator Léger: I certainly agree with that. In other words, it may be my conception, and maybe I represent other Canadian citizens, but when they do physical activity, they will call that "sport," and when they hear the word "sport," they understand what you are saying and do not think of the Olympic competition.

Mr. Lachance: I think it helps to think not so much of naming what they do, but why they do it.

Senator Léger: It is the mentality.

Mr. Lachance: You find that people take part in sport for fun, for camaraderie, for mastery of a skill. I will not get corny on you, but the reason we have sport is because of what it offers us, and we construct it this way. Take golf as an example. If the purpose is to put the ball in the hole, give me the ball and I will drop it in and the job is done; however, that is not what we do. You give me a funny looking stick, you put the ball on the ground, you put the hole 300 yards away, you put sand and water and trees in my way, and then you say, "Now put the ball in the hole." The reason we do that is because over time, we have come to see how sport is about creating this kind of environment where we can challenge ourselves. We can try to pursue self-improvement, and we do it with others, which we enjoy. We enjoy it so much that we create sport to enable it to give that back to us. After a while, we are really pursuing human excellence. We are pursuing the human potential. We want everyone to experience that, whether it is giving them physical activity, health, or sport opportunities. I think this bill wants to give all of that to Canadians and to construct it in such a way that there is access, understanding and support for it, and a government that leads the way. That is why we support the bill.

Senator Léger: I certainly hope that is what is here, because that is what sport is all about. That is what life is all about.

Mr. Jones: It is important to remember that every Olympian and every Olympic athlete started as a young person in usually a different pursuit from the one they ended up mastering and excelling in. I love those images during games, whether Commonwealth Games or whatever major games it is, where they show a profile of a medallist or someone who has done their very best. Everyone can see that that little curling rink or hockey rink or baseball field that started this athlete's dreams led somewhere. It is really nice to keep that in mind. Sport is very

l'activité physique». L'attrait, pour eux, c'est le sport. Voyons le sport comme l'appât, l'outil que nous utilisons pour encourager les Canadiens à l'activité physique, et aussi pour les garder physiquement actifs. Ce n'est pas l'unique outil, mais je crois qu'il est très important et qu'il faut y donner beaucoup d'attention, par toutes sortes de moyens.

Sénateur Léger: Je suis tout à fait d'accord avec cela. Autrement dit, c'est peut-être mon point de vue, et peut-être est-ce que je représente d'autres citoyens canadiens, mais lorsqu'ils font de l'activité physique, ils appellent cela du «sport», et lorsqu'ils entendent le terme «sport», ils comprennent ce que vous dites et ne pensent pas à la compétition olympique.

M. Lachance: Je crois qu'il pourrait être utile de réfléchir non tant au nom de ce qu'ils font qu'à leurs raisons de le faire.

Sénateur Léger: C'est la mentalité.

M. Lachance: Vous trouvez que les gens participent au sport pour le plaisir, pour la camaraderie, pour la maîtrise d'une habileté. Je ne veux pas vous paraître mièvre, mais la raison pour laquelle nous avons le sport, c'est pour ce qu'il nous apporte, et nous le concevons ainsi. Prenons par exemple le golf, si notre but est de mettre la balle dans le trou, donnez-moi la balle et de la laisserai tomber dans le trou et le travail sera fait. Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Vous me donnez un drôle de bâton, vous mettez la balle à terre, vous situez le trou à 300 verges de moi, vous mettez du sable, de l'eau et des arbres sur mon chemin, et vous me dites, «maintenant, mets la balle dans le trou». La raison pour laquelle nous le faisons, c'est qu'avec le temps, nous en sommes venus à percevoir le sport comme la création de ce type de contexte où nous nous posons des défis. Nous pouvons essayer de chercher à nous améliorer, et nous le faisons en compagnie d'autres personnes et avec plaisir. Nous le faisons avec un tel plaisir que nous créons le sport pour qu'il nous apporte exactement cela. Au bout d'un moment, ce que nous recherchons en fait, c'est l'excellence. Nous cherchons à exploiter le potentiel humain. Nous voulons que tout le monde connaisse cette expérience, que ce soit en leur offrant des activités physiques ou des occasions de soigner leur santé ou de faire du sport. Je pense que ce projet de loi veut donner tout cela aux Canadiens et structurer le tout de telle manière que ce soit accessible, compris et appuyé, et que le gouvernement montre la voie. C'est pourquoi nous appuyons le projet de loi.

Le sénateur Léger: J'espère en tout cas que c'est ce qu'il y a dans ce document, parce que c'est ça le sport, c'est ça la vie.

M. Jones: Il est important de ne pas oublier que tout participant aux Jeux olympiques et tout athlète olympique avait à prime à bord, quand il était jeune, un objectif différent de celui qu'il finit par maîtriser et où il excelle. J'adore ces reportages, pendant les jeux, que ce soit les jeux du Commonwealth ou toute autre grande manifestation sportive, lorsqu'on montre le profil d'un médailliste ou de quelqu'un qui s'est vraiment dépassé. Tout le monde peut voir que la petite patinoire de curling ou de hockey, ou le petit champ de baseball où sont nés les rêves de cet athlète,

inclusive and ranges from physical activity, introduction to sport, right up to the podium level.

Senator Léger: I do think that we all applaud that, we all want that success, and when we applaud, we certainly know there was a beginning somewhere. Thank you.

The Deputy Chairman: I enjoyed your golf analogy, but in the next committee, you should do one about curling: about throwing a great big rock down a sheet of ice, and then getting men to sweep it who have never swept out the kitchen floor in their lives.

On behalf of the committee, I thank you for your very compelling testimony. Again, I apologize for our tardiness in starting.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, November 7, 2002

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-8, to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests, met this day at 11:08 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Marjory LeBreton (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[English]

The Deputy Chairman: Welcome. Our witnesses this morning are Dr. Claire Franklin and Ms. Geraldine Graham from Health Canada, and Mr. Basil Stapleton from Justice Canada.

Dr. Claire Franklin, Executive Director, Pest Management Regulatory Agency, Health Canada: Thank you for inviting me to speak to you today. I have taken note of the points that were raised during the second reading debate and I will address these as I go along.

[Translation]

The Pest Management Regulatory Agency (PMRA) of Health Canada administers the Pest Control Products Act, the PCPA, on behalf of the Minister of Health and manages the regulation of pesticides at the federal level in Canada. Bill C-8 would enhance our ability to do this in many ways.

[English]

Unlike the current legislation, Bill C-8 outlines a clear mandate for the minister in administering the bill, which puts the protection of health and the environment first. The bill also contains a preamble that sets the tone for the substantive provisions of the proposed legislation that affect how pesticides are regulated in Canada. These factors include the importance of

qui l'ont amené ailleurs. C'est vraiment bien de ne pas l'oublier. Le sport est très global et va de l'activité physique, de l'initiation au sport jusqu'au podium.

Le sénateur Léger: Je pense que nous l'applaudissons tous, nous voulons tous ce succès, et lorsque nous applaudissons, nous sommes conscients du fait que c'est parti de quelque part. Merci.

Le président: J'ai bien aimé votre analogie au golf, mais au prochain comité, vous devriez en faire une au sujet du curling, où on jette une grosse pierre sur un plan de glace, et on fait des hommes balayer devant alors qu'ils n'ont jamais balayé un plancher de cuisine de leur vie.

Au nom du comité, je vous remercie de votre témoignage très convaincant. Encore une fois, je m'excuse du retard que nous avons pris au départ.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 7 novembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie s'est réuni aujourd'hui à 11 h 08 pour examiner le projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

Le sénateur Marjory LeBreton (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La vice-présidente: Je vous souhaite la bienvenue. Nous allons entendre ce matin la Dre Claire Franklin et Mme Geraldine Graham de Santé Canada, ainsi que M. Basil Stapleton de Justice Canada.

Dre Claire Franklin, directrice exécutive, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada: Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui pour vous parler. J'ai tenu compte des points soulevés au cours du débat de la deuxième lecture et j'y répondrai au fur et à mesure de ma présentation.

[Français]

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ARLA de Santé Canada, administre la Loi sur les produits antiparasitaires, la LPA, au nom du ministre de la Santé. L'ARLA est responsable de la réglementation des pesticides au palier fédéral pour l'ensemble du Canada. Le projet de loi C-8 rehausserait de multiples façons notre capacité de remplir ce mandat.

[Traduction]

Contrairement à la législation actuelle, le projet de loi C8 décrit clairement le mandat du ministre relatif à l'administration de la loi qui met au premier plan la protection de la santé et de l'environnement. Le projet de loi contient également un préambule qui donne le ton aux dispositions de fond de cette législation en reconnaissant une grande variété de facteurs qui

pest management in Canada's economy, the complementary jurisdictions of the federal, provincial and territorial governments in this area, and the importance of public and stakeholder participation in the regulatory system.

A major component of the federal pest management regulatory system is the pre-market evaluation of potential health risks, environmental risks and value of products proposed for use in Canada. Bill C-8 would strengthen the legislative foundations for ensuring that a pesticide is not registered for use in Canada unless the Pest Management Regulatory Agency, PMRA, has determined that the health and environmental risks and the value of the pesticide are acceptable.

What does "acceptable" mean? With respect to health and environmental risks, Bill C-8 states that risks are acceptable if there is reasonable certainty that no harm to human health, future generations or the environment will result. This is a very stringent standard and one that has been used in practice for some time, but now, for the first time, this definition would be entrenched in the law.

The "value" of a pesticide is defined in Bill C-8 as the product's contribution to pest management, including its efficacy, host tolerance, health, safety and environmental benefits and social and economic impact. Insisting that a pesticide's value, as well as its risks, be acceptable before it is registered ensures that the public is not exposed to any risk, no matter how small, if the product does not serve a useful purpose.

In order to evaluate the health and environmental risks of a pesticide, the PMRA requires pesticide companies to provide the results of extensive studies conducted to internationally set standards. PMRA evaluators then assess these results to determine what the risks will be when the product is used as a company proposes.

Unlike the current act, Bill C-8 specifies important considerations that must be taken into account when conducting these evaluations: that the variability of the sensitivities of major identifiable groups, including infants and children, must be considered; that an additional margin of safety must be applied to protect infants and children from risks posed by pesticide residues in food and when pesticides are used in and around homes and schools; cumulative effects of pesticides that act in the same way and aggregate exposure from food, drinking water and domestic use of pesticides must be considered; and government policies, such as the Toxic Substances Management Policy, must be taken into account.

touchent la réglementation des pesticides au Canada. Ces facteurs incluent l'importance de la gestion de la lutte antiparasitaire pour l'économie du Canada, les compétences complémentaires des paliers fédéral et provinciaux ou territoriaux dans ce domaine et l'importance de la participation du public et des intervenants dans le système de réglementation.

Un élément important du système de réglementation de la lutte antiparasitaire est l'examen des risques éventuels pour la santé et pour l'environnement, ainsi que la valeur des pesticides proposés pour utilisation au Canada, avant leur commercialisation. Le projet de loi C-8 renforcerait le fondement législatif susceptible d'assurer que l'emploi d'un pesticide au Canada ne soit homologué avant que l'ARLA ait déterminé que le produit présente des risques sanitaires et environnementaux et une valeur acceptables.

Qu'est-ce qu'un risque «acceptable»? En matière de risques sanitaires et environnementaux, le projet de loi C-8 stipule que les risques d'un pesticide sont acceptables lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'aucun dommage à la santé humaine, aux générations futures ou à l'environnement ne résultera de son utilisation. Cette norme est très rigoureuse et elle a déjà été mise en pratique depuis un certain temps. Pour la première fois, cependant, cette définition sera enchâssée dans la loi.

La «valeur» d'un pesticide est définie dans le projet de loi C-8 comme étant l'apport du produit dans la lutte antiparasitaire en fonction, notamment, de son efficacité, de la tolérance de l'hôte, de ses avantages pour la santé, la sécurité et l'environnement et des conséquences de son utilisation sur l'économie et la société. Nous insistons que la valeur d'un pesticide, ainsi que ses risques, doivent être jugés acceptables avant l'homologation pour faire en sorte que le public ne puisse être exposé à un risque quelconque, aussi petit soit-il, si le produit n'est tout simplement pas utile.

L'ARLA exige que les entreprises de produits antiparasitaires mènent des essais en profondeur selon les normes internationales et fournissent les données de ces études de façon à pouvoir évaluer les risques sanitaires et environnementaux d'un pesticide. Ensuite, les évaluateurs de l'ARLA examinent attentivement ces résultats afin de déterminer quels seront les risques du produit lors d'une utilisation conforme à l'emploi proposé par l'entreprise.

Contrairement à la loi actuelle, le projet de loi C-8 indique des facteurs importants dont il importe de tenir compte lors de ces évaluations. Ce projet de loi précise que l'on doit notamment prendre en considération: la variabilité de la sensibilité des groupes principaux identifiables, y compris les nourrissons et les enfants; l'application d'une marge de sécurité additionnelle afin de protéger les nourrissons et les enfants des risques présentés par les résidus de pesticides dans les aliments et lors de l'utilisation des pesticides à l'intérieur et à l'extérieur des maisons et des écoles; les effets cumulatifs des pesticides ayant un mécanisme commun de toxicité et l'exposition globale venant des aliments, de l'eau potable et des usages domestiques des pesticides; et les politiques gouvernementales, telles que la Politique de gestion des substances toxiques.

These concepts have already been adopted in current PMRA practices, but until now, they have not been specified in law.

A question about the extra safety factor to protect children was raised during the second reading debate on Bill C-8. The bill requires that an additional tenfold safety factor be applied unless the minister has determined that a different safety factor would be appropriate on the basis of reliable scientific data. This discretion is necessary so that the most appropriate factor can be selected based on the scientific data at hand: for example, the degree of completeness of the database and whether there is any potential for pre- and post-natal effects. The appropriate factor may be greater or less than 10. The selected factor and rationale would be documented in the agency's detailed evaluation reports, which would be available to the public.

I believe the most significant contribution that Bill C-8 would make is in opening up the regulatory system to meaningful participation by stakeholders and by the public. The following provisions are particularly important:

Original registration decision: It would be mandatory to consult the public before a major registration decision is made final. Major registration decisions include any decision to grant or deny an application for full registration of a new active ingredient or a major new use. The PMRA has been consulting the public on major registration decisions for some time, but at present, has to have permission from industry before the documentation can be released.

Special review and re-evaluation: Members of the public could request that a special review of the registration of a pesticide be carried out. The public would be consulted about any registration decision following a re-evaluation or special review before the decision is made final.

Reconsideration of a registration decision: Members of the public could file a notice of objection to a major registration decision. The minister could then decide whether to establish a review panel to reconsider the decision. The review panel process would be open to public participation. Under the current legislation, the only persons who may request the reconsideration of a registration decision are unsuccessful applicants and registrants whose registrations are cancelled or suspended.

Public registry: This registry would include information about registrations, applications, re-evaluations and special reviews, including the PMRA's detailed evaluations of the risks and values of pesticides. The only information not included would be confidential business information, or CBI, and test data. The definition of "CBI" and whether the public is getting as much information as it should on the risks posed by pesticides was another issue that was raised during second reading debate. CBI

Ces concepts ont déjà été adoptés dans les pratiques actuelles de l'ARLA mais ils n'ont pas été précisés dans la loi jusqu'à maintenant.

Une question en ce qui concerne la marge de sécurité additionnelle relative à la protection des enfants a été soulevée lors du débat de la deuxième lecture. Le projet de loi exige l'application d'une marge de sécurité additionnelle 10 fois plus grande à moins que le ministre ne détermine qu'une marge de sécurité différente serait appropriée d'après des données scientifiques fiables. Ce pouvoir discrétionnaire est nécessaire afin que la marge la plus appropriée puisse être choisie d'après les éléments de preuves scientifiques en main comme, par exemple, le degré de complétude de la base de données et la présence ou non d'un quelconque effet prénatal ou postnatal potentiel. La marge appropriée pourrait être moins que ou plus grande que 10. La marge choisie et sa justification seraient documentées dans les rapports détaillés d'évaluation de l'ARLA qui seraient mis à la disposition du public.

Selon moi, la contribution la plus importante du projet de loi C-8 pourrait être l'ouverture du système de réglementation à une participation significative des intervenants et du public. Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes à cet égard:

Première décision d'homologation: Il est obligatoire de consulter le public avant de rendre une importante décision finale d'homologation. Les décisions d'homologation importantes incluent toute décision d'accepter ou de rejeter une demande d'homologation complète d'un nouveau principe actif ou d'une nouvelle utilisation importante. L'ARLA a consulté le public sur des décisions importantes d'homologation depuis un certain temps mais doit à présent obtenir la permission de l'entreprise de pesticide pour pouvoir publier la documentation.

Examen spécial et réévaluation: Les membres du public pourraient demander qu'un examen spécial de l'homologation d'un pesticide soit réalisé. Le public serait consulté au sujet de toute décision d'homologation à la suite de la réévaluation ou de l'examen spécial avant que la décision finale ne soit prise.

Examen d'une décision d'homologation: Les membres du public pourraient déposer un avis d'opposition à une décision importante d'homologation. Le ministre déciderait alors s'il établit ou non une Commission d'examen chargée d'étudier la décision. Le processus de la Commission d'examen serait ouvert à la participation du public. En vertu de la loi actuelle, les seules personnes qui peuvent demander l'examen d'une décision d'homologation sont les demandeurs dont l'homologation a été refusée et les titulaires dont l'homologation a été annulée ou suspendue.

Registre public: Le registre public pourrait inclure les renseignements concernant les homologations, les demandes d'homologation, les réévaluations et les examens spéciaux, y compris les évaluations détaillées des risques et de la valeur des pesticides réalisées par l'ARLA. Les seuls renseignements non inclus concernaient les renseignements commerciaux confidentiels (RCC) et les données d'essai. La définition des RCC et l'enjeu quant à savoir si le public reçoit tous les renseignements qu'il

would be defined narrowly to include only financial information, manufacturing processes and formulant ingredients that are not of health or environmental concern. The identity and concentration of formulants that are of health and environmental concern would not be held in confidence, and thus could be made available to the public on labels and material safety data sheets, or through a public registry. We believe the bill reflects an appropriate balance between providing information about products to the public and protecting legitimate business interests.

Test data: Test data are the results of scientific studies submitted in support of pesticide registrations and are the basis of the evaluations of risk and value. These data would remain confidential, but the public would be able to view them in a reading room.

Bill C-8 would also improve post-registration control of pesticides in a number of ways. First, it must be remembered that registration does not confer unrestricted rights respecting the marketing, sale and use of pesticides. On the contrary, the registration includes detailed instructions on how the pesticide must be used to comply with the law. These are known as “conditions of registration.” Bill C-8 specifies two new conditions of registration for all pest control products: First, that product safety information, including a material safety data sheet, be provided to workplaces where the product is used or manufactured; and second, that information on sales of the product be provided to the minister.

There is a continuing responsibility to ensure that the risks and value of a registered pesticide are still considered to be acceptable. This is done through re-evaluation or special review, and Bill C-8 would strengthen the existing provisions for these programs. Another important feature of Bill C-8 is that it includes provisions for mandatory reporting of adverse effects — new information indicating that the health and environmental risks or value of a registered pesticide may no longer be acceptable. This information could justify the need for a special review.

Bill C-8 would provide the authority to remove products from the market or modify their conditions of use upon completion of or during a re-evaluation or special review. The bill specifies that in determining appropriate actions during re-evaluations or special reviews, the precautionary principle must be taken into account. In other words, if there is reason to believe that a registered pesticide is posing threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a

devrait recevoir au sujet des risques présentés par les pesticides constituent les éléments d’une autre question soulevée lors du débat de la deuxième lecture. La définition des RCC serait très étroitement limitée afin d’inclure uniquement les renseignements de nature financière, les procédés de fabrication, et les ingrédients des produits de formulation qui ne soulèvent pas de question particulière en matière de santé ou d’environnement. L’identité et la concentration des produits de formulation qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d’environnement ne seraient pas tenues confidentielles; elles pourraient donc être disponibles au public par le biais des étiquettes, des fiches signalétiques ou des mentions au registre public. Nous croyons que ce projet de loi reflète un équilibre approprié entre le besoin de fournir les renseignements au sujet des produits et le besoin de protéger les intérêts légitimes des gens d’affaires.

Les données d’essai: Les données d’essai résultent des études scientifiques soumises à l’appui de l’homologation des pesticides et représentent le fondement de l’évaluation des risques et de la valeur. Ces données demeureraient confidentielles mais le public pourrait y avoir accès dans une salle de lecture.

De plus, le projet de loi C-8 améliore de plusieurs façons le contrôle des pesticides après leur homologation. En tout premier lieu, il importe de se rappeler que l’homologation ne confère pas de droits illimités en ce qui a trait à la mise en marché, à la vente et à l’utilisation des pesticides. Au contraire, l’homologation comprend des directives détaillées quant au mode d’emploi du pesticide dans le respect de la loi — connues sous le nom de «conditions d’homologation». Le projet de loi C-8 indique deux nouvelles conditions d’homologation pour tous les produits antiparasitaires: premièrement, que les renseignements sur la sécurité du produit, ce qui inclut les fiches signalétiques, soient fournis aux lieux de travail où les produits sont utilisés ou fabriqués; et, deuxièmement, que les renseignements sur les ventes du produit soient fournis au ministre.

Il y a aussi une responsabilité continue qui consiste à s’assurer que les risques et la valeur d’un pesticide homologué sont encore considérés acceptables. Elle est réalisée par la réévaluation et l’examen spécial, et le projet de loi C-8 renforcerait les dispositions existantes de ces programmes. Une autre caractéristique importante du projet de loi C-8 consiste à prévoir des dispositions sur la déclaration obligatoire de tout effet nocif, c’est-à-dire de nouveaux renseignements qui indiqueraient que les risques sanitaires et environnementaux ou la valeur d’un pesticide homologué pourraient ne plus être acceptables. Ces renseignements pourraient déterminer le besoin de recourir à un examen spécial.

Le projet de loi C-8 donnerait le pouvoir de retirer des produits du marché ou de modifier leurs conditions d’utilisation, pendant ou à la fin du processus de réévaluation ou d’examen spécial. Ce projet de loi stipule qu’il importe de tenir compte du principe de prudence lors de l’identification des mesures appropriées pendant la réévaluation et l’examen spécial. En d’autres mots, s’il y a une raison de croire que le pesticide homologué présente des risques de dommages graves ou irréversibles, l’absence de certitude

reason for postponing cost-effective measures to prevent adverse health impacts or environmental degradation.

A question was raised during second reading debate as to why the precautionary principle is not included in other clauses of the bill. The importance of the precautionary principle when re-evaluating a pesticide that is already registered is that it would allow rapid intervention to prevent ongoing exposure to the pesticide while a more detailed scientific evaluation is undertaken. When it comes to the pre-market review of pesticides that are not yet registered, the precautionary principle does not apply because it is not possible for a pesticide that is not being used in the country to pose threats of serious or irreversible damage. As I mentioned earlier, that pesticide will not be allowed onto the market unless there is reasonable certainty that no harm will result. This provides a more stringent standard of protection than the precautionary principle would.

The mandate of the minister and the PMRA in regulating pesticides goes beyond simply ensuring that risks and value are acceptable to actually ensuring that risks are as low as possible. Bill C-8 would provide a more solid legislative foundation for this by explicitly including in the mandate provision, the objective to “seek to minimize health and environmental risks posed by pest control products, and encourage the development and implementation of innovative, sustainable pest management strategies by facilitating access to pest control products that pose lower risks and by other appropriate measures.”

The PMRA already has many initiatives underway to encourage the registration of reduced-risk pesticides, such as its joint review program with the U.S. Environmental Protection Agency, EPA, and its recently announced new program for reduced-risk pesticides where the application is made only in Canada. Under these programs, data requirements are specifically tailored to the type of product involved and the application is reviewed more quickly. Bill C-8 would support these initiatives by requiring the minister to “expedite evaluations with respect to a pest control product that may reasonably be expected to pose lower health or environmental risks.”

The bill also supports application of the “substitution principle” by providing authority to conduct comparative risk assessments and refuse or cancel registration if safer alternatives are available.

The issue of minor-use pesticides was also raised during second reading debate. The PMRA has had programs in place to facilitate the registration of these products for many years through action in areas that it controls, such as data requirements, review timelines and registration processes. These efforts have been significantly enhanced over the past several

scientific absolute ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard la prise de mesures rentables visant à prévenir toute conséquence néfaste pour la santé ou la dégradation de l'environnement.

La question de l'absence du principe de prudence dans d'autres articles de la loi a aussi été soulevée au cours du débat de la seconde lecture. Ce principe a son importance lors de la réévaluation d'un pesticide déjà homologué puisqu'il permettrait la prise de mesures plus rapides afin d'empêcher l'exposition continue au pesticide avant qu'un examen plus détaillé des risques ne soit entrepris. Lorsqu'il s'agit de l'examen préalable à la commercialisation des pesticides non encore homologués, le principe de prudence ne s'applique pas puisqu'il est impossible qu'un pesticide non utilisé au Canada présente des risques de dommages graves ou irréversibles. Comme je l'ai dit plus tôt, ces pesticides non utilisés ne seront pas autorisés sur le marché à moins qu'il y ait une certitude raisonnable qu'aucun dommage ne résultera de leur utilisation. Cette mesure garantit une norme de protection plus stricte que ne le ferait un principe de prudence.

Le mandat du ministre et de l'ARLA relatif à la réglementation des pesticides va au-delà de la garantie d'acceptabilité des risques et de la valeur. Il garantit les risques les plus faibles possibles. Le projet de loi C-8 donnerait un fondement législatif plus solide à cette fin en incluant clairement dans la disposition afférente la mission de «tenter de réduire au minimum les risques sanitaires et environnementaux que présentent les produits antiparasitaires et d'encourager le développement et la mise en œuvre de stratégies de lutte antiparasitaire durables et innovatrices, en facilitant l'accès à des produits antiparasitaires à risque réduit, et d'autres mesures indiquées».

L'ARLA chapeaute déjà plusieurs initiatives en cours afin d'encourager l'homologation des pesticides à risque réduit. J'aimerais souligner, par exemple, le programme d'examen conjoint avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, ainsi que le nouveau programme, récemment annoncé, relatif aux pesticides à risque réduit lorsque la demande d'homologation n'est présentée qu'au Canada. En vertu de ces programmes, les exigences en matière de données sont adaptées de façon précise au type de produit impliqué et la demande d'homologation est examinée plus rapidement. Le projet de loi C-8 appuierait ces initiatives en exigeant du ministre qu'il procède «à l'exécution rapide des évaluations qui concernent un produit antiparasitaire dont il peut raisonnablement prévoir des risques sanitaires ou environnementaux réduits».

Le projet de loi appuie aussi l'application du «principe de substitution», en donnant au ministre le pouvoir de réaliser des évaluations comparatives de risques et le pouvoir de refuser ou d'annuler les homologations si des produits de rechange plus sécuritaires sont disponibles.

La question des pesticides à usage limité a aussi été soulevée au cours du débat de la deuxième lecture. Depuis quelques années, l'ARLA avait des programmes en place afin de faciliter l'homologation de ces produits par l'entremise de mesures sous son contrôle. À titre d'exemples, mentionnons les exigences en matière de données, les délais d'examen et les processus

months. In press releases on May 22 and June 24, 2002, the Minister of Health and the Minister of Agriculture and Agri-food announced initiatives to give Canadian producers better access to reduced-risk pesticides, including those used on minor crops. In addition to increased resources to allow Agriculture and Agri-Food Canada, AAFC, to generate the essential data to support these minor uses, the PMRA will receive resources to expedite their review. A full-time minor use adviser has been appointed to work in the PMRA to liaise with grower organizations, provinces, registrants and AAFC. The government response to the report of the House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food called "Registration of Pesticides and the Competitiveness of Canadian Farmers" describes these initiatives in detail.

Bill C-8 includes authority to make regulations respecting pesticide minor uses, and this would be done in consultation with stakeholders and the provinces and territories.

In closing, I believe that the proposed new pesticide legislation would strengthen Canada's rigorous safeguards against the risks to people and to the environment from the use of pesticides. Canadians would have access to more information and new opportunities for input into major pesticide registration decisions. A modernized, strengthened and clarified law on pesticide regulation would provide the solid legislative foundation needed to reduce risks posed by pesticides and facilitate the availability of newer and safer products.

Senator Morin: First, I should like to welcome a friend, Dr. Franklin, who is a toxicologist. Pesticides are necessary for Canadian agriculture, but, by definition, they are toxic substances that pose a potential risk to the environment and to health.

I support Bill C-8. The current act is 30 years old and it is time to change it. Not everyone is satisfied, but it is a good compromise — mainly, it will protect human health and the environment.

The registration of pesticides is the application of a science-based approach. Instead of the precautionary principle, which is a more legal term, they are bringing in the concept that a new product will be accepted only if there is reasonable certainty that there will be no harm to human health, to the environment and even to future generations. Viewed from a scientific angle, you cannot go any further in efforts to protect the environment and health. I have three questions that I should like to pose to Dr. Franklin. The first one concerns the matter of user fees. Every country has user fees for its pesticide management. I believe that Canada has the lowest user fees of all countries. There was a report in 1998 on user fees that stated we were the lowest of the

d'homologation. Ces efforts ont été largement accrus depuis quelques mois. Dans des communiqués de presse du 23 mai et du 24 juin 2002, les ministres de la Santé et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé des initiatives afin de donner aux producteurs canadiens davantage accès aux pesticides à risque réduit, y compris ceux utilisés sur des cultures à surface restreinte. En plus de l'augmentation des ressources qui permettront à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de produire des données essentielles à l'appui de ces usages limités, l'ARLA va recevoir des ressources afin d'accélérer ses examens. Un conseiller en matière de pesticides à usage limité a été nommé à temps complet afin de travailler à l'ARLA et d'assurer la liaison avec les organisations de producteurs, les provinces, les titulaires d'homologation et AAC. La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture et l'agroalimentaire, intitulée «L'homologation des produits antiparasitaires et la compétitivité des agriculteurs canadiens», décrit en détail ces initiatives.

Le projet de loi C-8 inclut le pouvoir d'élaborer des règlements à l'égard des usages limités de pesticides, ce qui se fera en consultation avec les intervenants, les provinces et les territoires.

En conclusion, je crois que la nouvelle loi sur les pesticides renforcerait les mesures de protection strictes du Canada contre les risques présentés aux personnes et à l'environnement à la suite de l'utilisation de pesticides. La population canadienne aura accès à davantage de renseignements et à de nouvelles opportunités de participation aux décisions importantes concernant l'homologation des pesticides. Une loi modernisée, renforcée et clarifiée sur la réglementation des pesticides fournirait le fondement législatif solide nécessaire pour réduire les risques présentés par les pesticides et pour faciliter l'accès à des produits nouveaux et plus sûrs.

Le sénateur Morin: J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à mon amie, la Dre Franklin, qui est toxicologue. Les pesticides sont nécessaires à l'agriculture canadienne mais, par définition, ce sont des substances toxiques qui représentent un danger potentiel pour l'environnement et la santé.

Je suis en faveur du projet de loi C-8. La loi en vigueur date de trente ans, et le moment est venu de la moderniser. Les changements proposés ne font pas l'unanimité, mais ils représentent un compromis acceptable — dans les grandes lignes, on peut dire qu'ils visent à protéger la santé humaine et l'environnement.

L'homologation des pesticides repose sur l'application d'une méthode scientifique. Plutôt que d'appliquer le principe de prudence, qui s'apparente davantage à une expression juridique, le projet de loi introduit le concept voulant qu'un nouveau produit ne soit accepté que dans la mesure où l'on a une certitude raisonnable qu'il ne causera aucun dommage à la santé humaine, à l'environnement et même aux générations futures. D'un point de vue scientifique, il est difficile d'aller plus loin dans les efforts visant à protéger l'environnement et la santé. J'aimerais poser trois questions à la Dre Franklin. La première porte sur les frais imposés aux usagers. Tous les pays imposent des droits relativement à la gestion des produits antiparasitaires. Je pense

OECD countries. Does the agency actually keep these fees for itself? In other words, are those fees added to its budget or are they added to the General Revenue Fund?

Ms. Franklin: The fees collected go to consolidated revenues and they are a line item on the budget of the agency. We have resources that come from the government and, in addition, from cost recovery fees, but they do not come to us directly.

Senator Morin: If the fees were increased next year, would that mean you would have an increase in budget by that same amount?

Ms. Franklin: Yes. The fees are based on the costs, and the revenues generated are then applied to the Pest Management Regulatory Agency, so they are directed.

Senator Morin: You do keep your user fees.

Ms. Franklin: Yes, we do.

Senator Morin: That is important.

The second question involves timelines. One of the objectives of the proposed legislation should be the approval of an application in a timely fashion. According to this proposed legislation, a new pesticide would be registered only if it is safer and more effective than its predecessor already on the market.

For Canadians, and for the environment, it is important that this product be available on the market as soon as possible, provided it is safe and effective. I realize that, according to our 1998 external report on PMRA, there were delays and that it is a matter of resources. Not to be critical, but there are problems with the timely assessment of pesticides in Canada. I am surprised that timeliness is not one of the objectives or part of the mandate. Perhaps I am wrong, but safety, efficiency and timely assessment would all seem important. If a pesticide is better and the application sits on a shelf for six or seven months before it is actually reviewed, then this could be detrimental to Canadians in general. I am not suggesting an amendment, but a timely assessment of a pesticide should have been introduced. I know there are some exceptions, but for every new pesticide that is registered, timeliness should have been included.

Ms. Franklin: In fact, we do have a flag within the bill for reduced-risk products so that expedited reviews are given.

Senator Morin: I realize that.

que le Canada est le pays qui impose les frais les moins élevés. Dans un rapport publié en 1998, on mentionnait qu'au Canada, les frais imposés aux usagers étaient les moins élevés de tous les pays de l'OCDE. L'Agence a-t-elle la possibilité de gérer les produits du recouvrement des coûts? Autrement dit, ces recettes sont-elles ajoutées à son budget ou sont-elles versées aux recettes consolidées?

Mme Franklin: Les droits perçus sont versés dans les recettes consolidées et correspondent à un poste budgétaire de l'agence. Le gouvernement nous alloue des ressources et, en outre, les droits exigibles, mais ces recettes ne nous sont pas versées directement.

Le sénateur Morin: S'il y avait une augmentation de ces droits exigibles l'année prochaine, est-ce que cela entraînerait une augmentation de votre budget du même ordre?

Mme Franklin: Tout à fait. Les droits sont fixés en fonction des coûts, et les recettes qu'ils génèrent sont ensuite remises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, elles sont donc contrôlées.

Le sénateur Morin: Donc, vous conservez ces droits.

Mme Franklin: Oui, en effet.

Le sénateur Morin: C'est important.

Ma deuxième question porte sur les délais d'examen. L'un des objectifs du projet de loi devrait être d'obtenir l'approbation d'une demande d'homologation en temps opportun. Selon le projet de loi, un nouveau pesticide ne serait homologué que s'il est plus sûr et plus efficace que son prédécesseur déjà sur le marché.

Pour les Canadiens, et pour l'environnement, il est important que ce produit soit mis sur le marché dès que possible, dans la mesure où il est sans danger et efficace. Je sais que l'on avait constaté des retards dans le rapport externe que nous avons publié en 1998 sur l'ARLA, et que l'on imputait ces longs délais à un manque de ressources. Je ne veux pas me montrer critique, mais au Canada on semble éprouver des difficultés à évaluer les pesticides dans des délais raisonnables. Je suis surpris que la rapidité d'exécution ne fasse pas partie des objectifs ou ne soit pas mentionnée dans le mandat de l'agence. Je me trompe peut-être, mais la sécurité, l'efficacité et l'évaluation en temps opportun sont des facteurs d'égale importance. Si un pesticide est supérieur et s'il traîne sur une tablette durant six ou sept mois avant d'être soumis à un examen, cette situation risque de nuire aux Canadiens en général. Je ne propose pas d'amendement au projet de loi, mais il me semble que l'on aurait dû préciser que l'évaluation d'un pesticide devrait se faire dans le cadre d'un calendrier donné. Je sais qu'il y a des exceptions, mais il faudrait préciser des délais d'examen pour tous les nouveaux pesticides pour lesquels on présente une demande d'homologation.

Mme Franklin: En réalité, le projet de loi insiste d'une certaine manière en exigeant l'exécution rapide des examens qui concernent les pesticides à risque réduit.

Le sénateur Morin: Je l'admets.

Ms. Franklin: We also have, within regulatory directives, which comprise a non-regulation process, three areas that we utilize to regulate pesticides: The legislation, which gives us the overriding authority; regulations, which give detail; and regulatory directives, which add even further detail.

We do have timelines in these directives. We have shorter timelines for the safer products. In 1996, we introduced joint reviews with the U.S. Reduced-risk pesticides was the first category for joint review. We have recently put out, in this past year, a guideline or directive that indicates that we will have reduced timelines for reduced-risk products when the applications are only made in Canada.

Senator Morin: I realize that, by definition — I am sure you would not bring in a pesticide that has higher risks than an existing one — a new pesticide, whatever its category, has either reduced risk or greater efficiency. If that is not the case, then it should not be approved. I will not belabour the point, but I think this should apply not only to certain categories, but to all of them. However, I understand what you are saying.

My last question deals with the report that was published last week by the commissioner on the environment that dealt with your agency. I am not sure you are pleased to see that there will be an in-depth audit of your agency in 2003.

Ms. Franklin: It keeps up with the trend. Every year since the agency has been in existence, we have either had a standing committee review or an audit. We would miss it if it did not take place.

Senator Morin: I am sure you will manage without problems. There are three criticisms, and I am wondering whether the proposed legislation addresses them. One is the policy on pesticide risk reduction, the second is re-evaluating existing pesticides and the third is the fact that there is no database on pesticide sales. Could you tell us if this bill addresses these criticisms by the commissioner?

Ms. Franklin: On the issue of reduced risk policy, it is correct that we have not written any specific policy. We have many activities that are part of that. We wanted to try to find out how we were going to move into the whole risk reduction area. This is a new field for federal regulation of pesticides. We do have a policy under consultation interdepartmentally, and that piece of paper that pulls together many of the activities we already undertake will be available in the not-too-distant future.

Mme Franklin: Nous disposons également, à l'intérieur des directives d'homologation, qui comprennent un processus non réglementaire, trois possibilités de réglementer les pesticides: la loi, qui nous confère l'autorité suprême, le règlement, qui nous donne des précisions détaillées et les directives d'homologation, qui sont encore plus précises.

Ces directives fixent des délais d'examen. Et ces délais sont plus courts pour les produits les plus sûrs. En 1996, nous avons commencé à effectuer des examens conjoints avec les Américains. Les pesticides à risque réduit figuraient dans la première catégorie de produits faisant partie du programme d'examen conjoint. L'année dernière, nous avons publié une ligne directrice ou une directive mentionnant que les produits à risque réduit seront examinés plus rapidement si les demandes d'homologation sont présentées au Canada seulement.

Le sénateur Morin: Je suppose que, par définition — je suis sûr que vous ne voudriez pas introduire un pesticide qui comporte plus de risques qu'un produit existant — un nouveau pesticide, peu importe dans quelle catégorie il se trouve, est soumis à un examen en vue d'obtenir une homologation soit parce qu'il comporte un risque réduit, soit parce qu'il est plus efficace. Parce qu'autrement, il ne devrait pas être approuvé. Je n'insisterai pas sur ce point, mais je pense que cette mesure ne devrait pas seulement s'appliquer à certaines catégories, mais à toutes les catégories. Toutefois, je comprends bien ce que vous voulez dire.

Ma dernière question porte sur le rapport que le Commissaire à l'environnement a publié la semaine dernière et qui visait votre agence. Je suppose que ça ne vous fait pas tellement plaisir d'apprendre que votre agence fera l'objet d'une vérification approfondie en 2003.

Mme Franklin: La tendance se maintient. Vous savez, depuis que l'agence existe, chaque année nous devons affronter un examen du comité permanent ou encore une vérification. Nous avons fini par nous y habituer, et je suppose que cela nous manquerait s'il n'y avait pas d'examen.

Le sénateur Morin: Je suis sûr que vous allez bien vous débrouiller. Mais vous avez été la cible de trois critiques, et je me demande si le projet de loi corrige la situation. L'une de ces critiques vise la réduction des risques posés par les pesticides, la deuxième porte sur la réévaluation des pesticides déjà homologués et la troisième relève le fait qu'il n'existe pas de base de données donnant des renseignements sur les ventes de pesticides. Pouvez-vous nous dire si le projet de loi répond aux critiques faites par le Commissaire?

Mme Franklin: En ce qui concerne la politique sur la réduction des risques, il est exact que nous n'avons pas rédigé de politique précise. Nous menons bon nombre d'activités qui tournent autour de ce projet. Nous voulions d'abord essayer de déterminer comment nous allions aborder toute la question de la réduction des risques. Il s'agit d'un nouveau domaine pour la réglementation des pesticides à l'échelle fédérale. Nous avons bien une politique qui est actuellement à l'étude dans d'autres ministères, et un document qui regroupe diverses activités que nous menons déjà sera publié sous peu.

As for the second one, on re-evaluation, the commitment the agency has made, and we are very tied into it, is that we are carrying out our re-evaluation program in concert with the Environmental Protection Agency. It is the least expensive and smartest way for us to proceed on this. The commitment is that by 2006, we will have all the active ingredients registered before 1994 re-evaluated. The auditor was critical in that the numbers we have done so far are fairly small, and he is not convinced we will be able to meet that target by 2006. I would only point out we have dealt with the most difficult ones first, so that has taken a greater amount of time. We have had to address the issue of aggregate exposure and cumulative risks. The organophosphorous pesticides have a similar mode of action, and we have had some very intensive scientific discussion as to how one accumulates the exposure to a group of products that are used on a variety of foods at different times, et cetera. The complexity of what we had to do has taken longer in the case of that group. My expectation is that we have really rounded the corner on that and that the remainder will go much more quickly. I remain optimistic that we will meet our targets.

On the third item, the sales database, we absolutely have to have this proposed legislation. The sooner we do, the sooner we will be able to get the sales database. The sales database gives a mark or a surrogate for what use might be out there, so it is of great interest as a measure of whether we are reducing our reliance on pesticides.

Senator Keon: You touched on your joint cooperative evaluations with the U.S., which make a lot of sense. I was wondering how you are using information that is unfolding in the rest of the world, particularly the developed world. How are you getting all this information into your databank and what are you doing with it? Do you have the technical capability to gather this data from other developed countries?

Ms. Franklin: For a brand new active ingredient, in many instances there is little data available from other areas. These are new registrations in Canada, and in many cases there is not that much additional information. The source of information for those decisions is generally what comes in with the very comprehensive data package that the registrant supplies.

Re-evaluation is a different story and a more complex issue, because products will have been used in many countries for many years. We do gather that information. We in fact work very closely within OECD and with other countries within the EU. We do have a number of sources from which to gather the information when we are doing the re-evaluation. We also ask researchers in Canada within other departments to provide any information that they may have, and the provinces, if they have monitoring information. We put out a notice saying we are doing

En ce qui concerne le deuxième point, la réévaluation, l'agence a pris l'engagement, et nous y tenons vraiment, de mener son programme de réévaluation de concert avec l'Environmental Protection Agency. C'est le moyen le moins coûteux et le plus intelligent de procéder. Nous nous sommes engagés à ce que d'ici 2006, tous les ingrédients actifs homologués avant 1994 aient été réévalués. Le vérificateur a critiqué le fait que nous avons relativement peu de réévaluations terminées jusqu'à maintenant, et il exprime des doutes sur notre capacité de respecter notre objectif de 2006. Je tiens seulement à mentionner que nous avons commencé par les cas les plus difficiles, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris tellement de temps. Nous avons dû également nous pencher sur la question de l'exposition globale et des effets cumulatifs. Les composés organophosphorés ont un mécanisme d'action similaire, et nous avons tenu des discussions scientifiques très soutenues afin de déterminer comment un individu accumule l'exposition à un groupe de produits qui sont utilisés sur un éventail de produits à divers moments, et cetera. La complexité de la tâche a prolongé la réévaluation dans le cas de ce groupe de produits. Je pense que nous avons vraiment fait le tour de la question, et le processus devrait s'accélérer pour les autres produits. Je suis toujours optimiste en ce qui concerne le respect de l'objectif que nous nous sommes fixé.

Concernant le troisième point, c'est-à-dire la base de données sur les ventes de pesticides, nous avons absolument besoin du projet de loi pour l'obtenir. Le plus tôt la loi sera adoptée, et le plus tôt nous pourrions obtenir la base de données. Cette base de données nous fournira des indications ou quelque chose de similaire sur l'utilisation qui est faite des produits. Il s'agit donc d'un moyen extrêmement intéressant pour déterminer si nous avons modifié nos habitudes d'utilisation des pesticides.

Le sénateur Keon: Vous avez mentionné les examens conjoints réalisés avec les États-Unis et, soit dit en passant, voilà une façon très intelligente de procéder. Je me demandais simplement quel usage vous faites de l'information qui est diffusée ailleurs dans le monde, et plus particulièrement dans les pays développés. Comment procédez-vous pour verser toute cette information dans votre base de données et quel usage en faites-vous ensuite? Disposez-vous des moyens techniques nécessaires pour recueillir ces données auprès des autres pays développés?

Mme Franklin: Lorsqu'il s'agit d'un tout nouvel ingrédient actif, dans bien des cas, très peu de données sont disponibles ailleurs. Il y a de nouvelles homologations au Canada, et dans bien des cas, il n'y a pas tellement de renseignements nouveaux. La source d'information sur laquelle nous basons nos décisions est habituellement la documentation très complète qui est fournie par le titulaire de l'homologation.

Il en va tout autrement de la réévaluation qui est autrement complexe, parce que les produits ont été utilisés dans de nombreux pays durant de longues années. Nous recueillons cette information. Et de fait, nous collaborons étroitement avec l'OCDE et d'autres pays de l'UE. Nous pouvons compter sur un certain nombre de sources auxquelles nous pouvons nous adresser pour procéder aux réévaluations. Nous demandons également aux chercheurs du Canada qui travaillent dans d'autres ministères de nous fournir tout ce qu'ils ont en main, et nous sollicitons aussi les

a re-evaluation and asking people to provide the information. We try to benefit globally by obtaining information, and if there has been a re-evaluation, we are much more actively involved with the Europeans, in addition to the U.S., because they also are tackling this mammoth task of re-evaluating all of the existing actives. We really do try to exchange as much information as we can. It has been a very fascinating, challenging and interesting exercise over the past several years to work together with other regulatory agencies.

Senator Keon: There is no global safety net, though? I am thinking of the effect of these things on the environment from a global perspective, with fish swimming from our shores to other shores.

Ms. Franklin: You are correct, but we are starting to do that. For example, the U.S. has had an adverse effects reporting system for many years. Again, we will have the legal authority to require adverse effects reporting with the proposed legislation. We will adopt in many ways the philosophy and intent of how adverse drug reports have been gathered. There is a lot of experience in that area, in getting global reports. From an environmental perspective, we have to keep in mind that climatic and geographical conditions are different, and that events that may occur in one country are not necessarily directly applicable to Canada. However, where they are, we do try to gather and use that information.

Senator Morin: I thought Senator Keon was posing the following question. The use of a pesticide in another country will have an affect in Canada, especially in the North. The organochlorines that are used even in Africa, through trade winds and so forth, will accumulate in Canada and affect our own Aboriginal people. Is there a global safety net for this? Can we influence this in any way, or will these countries keep on using toxic products in large amounts, and we, being downwind of that, suffer all these ill effects? I am not sure if that was the question he was asking, but that was the way I interpreted it.

Ms. Franklin: There are groups that work on that. POPS is one group of chemicals being looked at. It is interesting, because if we look at north-south, there has been a very active process whereby both Canada and the U.S. have been working with Mexico to assist them in stopping the use of DDT, but of course there is the issue that they still have a high incidence of malaria in parts of the Yucatan. We have been working to try to find perhaps other products that they could use instead of relying on

provinces afin qu'elles nous transmettent les renseignements qu'elles pourraient avoir recueillis éventuellement dans le cadre de leurs activités de surveillance. Nous avons publié un avis mentionnant que nous procédions à une réévaluation et demandant aux personnes visées de nous fournir l'information pertinente. Nous nous efforçons de faire bénéficier le reste du monde de nos efforts en obtenant de l'information, et nous demandons s'il y a eu des réévaluations; à cet égard, nous avons intensifié nos relations avec les Européens, en plus des activités que nous menons avec les Américains, parce qu'ils ont eux aussi entrepris la tâche gigantesque de réévaluer tous les ingrédients actifs qui existent. Nous tentons vraiment de communiquer autant d'information que possible. Cette collaboration que nous menons depuis quelques années avec les autres agences de réglementation s'est révélée une tâche extrêmement passionnante, exigeante et intéressante.

Le sénateur Keon: Toutefois, il n'existe pas de filet protecteur à l'échelle mondiale, n'est-ce pas? Je pense aux répercussions sur l'environnement, en adoptant une perspective mondiale, quand on sait que les poissons circulent dans tous les océans.

Mme Franklin: Vous avez tout à fait raison, mais nous avons commencé à aborder ce problème. Par exemple, les Américains ont mis en place depuis de nombreuses années un système de rapports sur les effets nocifs. Je vous rappelle que la nouvelle loi nous donnera l'autorisation d'exiger la production de rapports sur les effets nocifs. Nous adopterons à bien des égards la philosophie et l'intention avec lesquelles les programmes de déclaration des effets nocifs des médicaments ont été appliqués. On a déjà accumulé pas mal d'expérience dans ce domaine, dans les rapports publiés à l'échelle mondiale. Du point de vue de l'environnement, nous devons garder à l'esprit que les conditions climatiques et géographiques sont différentes, et que des événements qui se sont produits dans un pays ne s'appliquent pas nécessairement au Canada. Toutefois, lorsque c'est le cas, nous tentons de recueillir et d'utiliser cette information.

Le sénateur Morin: Je croyais que le sénateur Keon voulait poser la question suivante. Un pesticide utilisé dans un autre pays pourra avoir une incidence sur le Canada, et tout particulièrement dans le Nord. À cause des alizés et ainsi de suite, des organochlorés utilisés même en Afrique pourraient s'accumuler au Canada et avoir des effets indésirables sur nos Autochtones. Existe-t-il des mesures de protection à cet égard? Avons-nous des moyens de nous défendre de quelque manière contre cette situation? Ou alors, est-ce que ces pays pourront continuer à utiliser des produits toxiques en grande quantité et, étant donné notre situation sous le vent, devons-nous continuer à en subir les effets indésirables? Je ne sais pas si c'est ce qu'il voulait savoir, mais c'est ainsi que j'ai interprété sa question.

Mme Franklin: Certains groupes travaillent sur ces questions. Les polluants organiques persistants ou POP sont l'un des produits à l'étude. Voilà un sujet intéressant, parce que si nous jetons un coup d'œil sur l'axe nord-sud, nous constatons qu'un processus très actif a été mis en œuvre. Dans le cadre de ce processus, le Canada et les États-Unis ont collaboré avec le Mexique afin de l'inciter à cesser d'utiliser le DDT, mais bien entendu il faut tenir compte du fait qu'il y a une forte incidence de

DDT, which because it is residual, persistent and not that acutely toxic, is actually a safer product to use in a developing country. Through the POPS initiative and through the North America plan, we actually have worked on, and are seeing major success in, the reduction of use of DDT in Mexico.

In Canada, a lot of the air mass moves from the south to the north, so that for our purposes, it is probably most important to see what influence we can have on Mexico and even on countries in South America. There is some circumpolar movement of air pollutants from Russia, and that is an area in which we try to have some international influence. However, we have no extraterritoriality as far as our legislation is concerned. We are really into international law issues when it comes to what we can do in our country to influence the utilization of these products in other countries. There is a lot of work going on to try to get into that.

Senator Keon: I understand that when you were in front of the committee in the House of Commons, they were asking why the precautionary principle was not more prominent, and why it was not in the preamble and parts of the bill besides the clause where it appears. Is there a reason for that? Why were they so concerned, and why did you not put it in?

Ms. Franklin: I will ask Mr. Stapleton to give the more fulsome legal aspect, but as I briefly mentioned, it is in the part of the bill dealing with re-evaluation because those products are already out in the marketplace. If there is some reason to believe there is a problem with them, we may want to be able to act quickly rather than wait until we have all of the scientific evidence.

In the other part of the bill, new products do not get on the market until we are convinced that there is reasonable certainty of no harm. That is actually a more stringent endpoint than the precautionary principle. That is a toxicologist's view of why we have it for the re-evaluation of older products and do not need it for entry of new products.

Part of the discussion has been based on the utilization of the term in other pieces of legislation. We need to keep in mind that pesticides are a fully regulated product. They cannot be used or sold unless registered. We have a much tighter capacity. We do not let them on the market if we think there is a problem, and we can take them off if we think there is a problem. That gives us a strong capacity to prevent their utilization if we do not consider that they are safe.

la malaria dans certaines régions du Yucatan. Nous avons essayé de trouver d'autres pesticides susceptibles de remplacer le DDT, mais comme ce produit est résiduel, persistant et qu'il n'a pas d'effets aigus, il est plus sûr dans un pays en voie de développement. Dans le cadre du projet sur les POP et du plan nord-américain, nous avons véritablement travaillé à la réduction de l'utilisation du DDT au Mexique, et nous entrevoyons de grands succès à cet égard.

Au Canada, une grande partie de la masse d'air circule du sud au nord, et c'est la raison pour laquelle il est probablement très important pour nous de déterminer l'influence que nous pouvons avoir sur le Mexique et même sur les pays de l'Amérique du Sud. On sait qu'il y a des mouvements circumpolaires de polluants atmosphériques en provenance de la Russie, et c'est un domaine où nous essayons d'exercer notre influence à l'échelle internationale. Cependant, la loi ne nous confère aucune autorité à l'extérieur de nos frontières. Lorsqu'il s'agit d'évaluer ce que nous pouvons faire ici pour exercer une influence sur l'utilisation de ces produits dans d'autres pays, nous nous heurtons à des problèmes de droit international. Nous faisons beaucoup d'efforts afin de nous attaquer à ces problèmes.

Le sénateur Keon: Je pense que lorsque vous vous êtes présentés devant le comité, à la Chambre des communes, on vous a demandé pourquoi le principe de prudence n'était pas plus en évidence, et aussi pourquoi il ne figurait pas dans le préambule et dans les autres parties de la loi, à part l'article où il est mentionné. Pouvez-vous expliquer cela? Pourquoi était-on si préoccupé, et pourquoi n'avez-vous pas inclus le principe de prudence dans la loi?

Mme Franklin: Je vais demander à M. Stapleton de vous fournir une explication plus complète sur les aspects juridiques. Mais comme je l'ai déjà mentionné brièvement, le principe figure dans la partie du projet de loi portant sur la réévaluation parce que ces produits sont déjà sur le marché. Si nous avons quelque raison de croire que ces produits posent un problème, nous voulons être en mesure d'intervenir rapidement plutôt que d'être forcés d'attendre de disposer de toutes les preuves scientifiques.

Dans l'autre partie du projet de loi, il est stipulé que les nouveaux produits ne sont pas mis sur le marché tant que nous n'avons pas une certitude raisonnable qu'ils ne comportent pas de danger. En réalité, il s'agit d'une contrainte beaucoup plus sévère que celle qui découle du principe de prudence. Naturellement, je vous donne le point de vue d'une toxicologue, c'est-à-dire pourquoi nous le mentionnons lors de la réévaluation des produits existants, et n'en avons pas besoin pour l'introduction des nouveaux produits.

La discussion a porté en partie sur l'utilisation qui est faite de cette expression dans d'autres mesures législatives. Il ne faut pas oublier que les pesticides sont des produits entièrement réglementés. Ils ne peuvent être utilisés ou vendus à moins d'avoir obtenu une homologation. Nous disposons à cet égard d'une autorité plus claire. Nous interdisons leur mise en marché si nous pensons qu'il pourrait y avoir un problème. Nous disposons ainsi de moyens rigoureux pour empêcher leur utilisation si nous pensons qu'ils peuvent présenter un danger.

Mr. Basil Stapleton, Legal Counsel, Justice Canada: I think a useful starting point, although Dr. Franklin certainly covered the ground pretty well, is to recognize that the use of the term “precautionary principle” is quite distracting, in fact, because it is usually used to refer to the principle as it was reflected in the Rio declaration. The Rio declaration itself did not state it or regard it as being a principle. It said that in certain circumstances, it is appropriate to use a precautionary approach, and it then describes those circumstances. However, there are at least 14 other international legal instruments that also describe various kinds of precautionary approaches that are appropriate to use in different circumstance. For some reason, the term “precautionary principle” has become attached to the Rio declaration and has acquired almost a kind of mystique that leads people to believe that it is a universal principle to be applied to address all kinds of risks in all kinds of circumstances, whereas in fact that really is not the case. It would be quite inappropriate, in the case of the regulation of pesticides under a regime that is a pre-market approval system, to lower the level of protection so that you would only refuse to register a pesticide if there were a threat of serious or irreversible damage. The standard that we set for refusing registration is much higher than that. We will refuse to register unless there is a reasonable likelihood of no harm. In some ways, we get into an unfortunate semantic dilemma when we use the principle and attempt to fit the Rio declaration’s description of a precautionary approach into circumstances where it really does not belong, and where it would, in fact, be detrimental rather than beneficial.

Senator Keon: I want to go back to the users. You have described quite well the broad process of consultation and regulation and so forth, but when it comes down to the pragmatic interface with your users, how will this occur? Will this be on an ad hoc basis, with some spot checks, or is there a process for looking in a recurring way at the use of these products over a geographic area?

Ms. Franklin: When the product is registered, the potential for exposure and the risks to users are definitely part of that assessment. We look at the amount of exposure that a person might get when applying the product. We look for bystanders — in other words, if somebody is using it and someone else is walking by, what is the exposure? We do all of that upfront so we know whether the product can be used safely.

The next part is whether it is being used properly. Once it is registered, are farmers using the product correctly, and what sort of controls do we have over that?

M. Basil Stapleton, conseiller juridique, Justice Canada: D’entrée de jeu, j’aimerais ajouter, même si la Dre Franklin a déjà passablement bien couvert le sujet, que l’expression «principe de prudence» porte à confusion. En réalité, on se sert de cette expression habituellement pour faire allusion au principe tel qu’il était expliqué dans la Déclaration de Rio. La Déclaration de Rio ne le mentionnait pas directement ou n’y faisait pas directement allusion comme s’il s’agissait d’un principe. Elle se contentait de dire que, dans certaines circonstances, il convient d’adopter une approche prudente, et ensuite elle décrivait les circonstances en question. Toutefois, au moins 14 autres instruments juridiques internationaux décrivent aussi divers types de mesures de précaution qui s’appliquent à des circonstances particulières. Pour une raison quelconque, l’expression «principe de prudence» a été rattachée à la Déclaration de Rio et est à l’origine d’une certaine mystique qui incite à penser qu’il s’agit d’un principe universel applicable à toutes sortes de circonstances, alors qu’en réalité, il n’en est rien. À mon sens, il serait tout à fait erroné, dans le cas de la réglementation des pesticides à l’intérieur d’un système qui vise à les approuver avant leur commercialisation, d’abaisser le niveau de protection au point que l’on refuserait d’homologuer un pesticide seulement en présence de risques de dommages graves ou irréversibles. Les normes sur lesquelles nous nous appuyons pour refuser l’homologation sont beaucoup plus rigoureuses que cela. Nous refuserons d’homologuer un produit à moins qu’il y ait une certitude raisonnable qu’aucun dommage ne résultera de son utilisation. D’une certaine manière, nous commettons une malheureuse erreur de sémantique lorsque nous nous réclamons de ce principe et que nous tentons de l’assimiler à la description qui est faite dans la Déclaration de Rio des mesures de précaution qui devaient être prises dans certaines circonstances qui n’ont rien à voir. À mon avis, l’adoption de ce principe serait plus dommageable que bénéfique.

Le sénateur Keon: J’aimerais revenir aux utilisateurs. Vous avez bien décrit le processus de consultation en général et la réglementation et ainsi de suite, mais en ce qui concerne les relations directes avec vos utilisateurs, comment les choses vont-elles se passer? Ces consultations auront-elles lieu sur une base ponctuelle, y aura-t-il des vérifications ponctuelles? Ou alors, a-t-on prévu un processus permettant de vérifier de manière régulière la façon dont ces produits sont utilisés dans une région donnée?

Mme Franklin: Lorsque le produit est homologué, il est évident que le potentiel d’exposition et les risques qu’il comporte pour les utilisateurs font partie de l’évaluation. Nous essayons de quantifier l’exposition d’une personne pendant l’application du produit. Nous tentons aussi de mesurer l’exposition des tiers — autrement dit, si une personne est en train d’appliquer le produit et qu’une autre vient à passer à proximité, quelle est l’exposition? Nous faisons toutes ces évaluations initialement afin de déterminer dans quelle mesure ce produit peut être utilisé sans danger.

L’étape suivante consiste à déterminer s’il est correctement utilisé. En effet, une fois que le produit a été homologué, il faut déterminer si les agriculteurs par exemple l’utilisent correctement, et définir les mesures de contrôle que nous pouvons mettre en place afin de le vérifier.

As I mentioned in my comments, several levels of government are involved in pesticide regulation, the provinces very actively. We work collaboratively with them to set standards for workers, and in many provinces they have requirements that users be licensed. They take it the next step to make sure that not only is a product okay if it is used exactly according to label directions, but then they make sure that people who are using it are certified to do that.

We have compliance capacity within the agency. If there are incidents where a product is not used appropriately, we have the capacity to take measures that are relevant to the particular misuse, right from a fairly minor warning to a fine to prosecution under the criminal authorities in the Pest Control Products Act. We do rely very heavily on the provinces to assist in this process, and we work very closely with them.

The Deputy Chairman: I have a question on usage. Consider that 90 per cent of our population lives within 100 miles of the U.S. border, and we share shorelines of rivers and various bodies of water, and consider a situation where a product has been approved in the U.S., perhaps more for use in the south because of the climate, and then it moves up north. Do we ever get into a situation where they are using a product that we consider harmful? If so, how do you resolve a dispute like that?

Ms. Franklin: We do not have authority under this bill to take action. If the U.S. is using a product that, via the air or water, gets into Canadian space, we cannot take action under our legislation. We do work very closely with them, and I think under both NAFTA and environmental committees, there can be perhaps persuasion or agreement to try to sort out what is occurring, but there is no direct legal authority to stop them from using it. Those situations are rare. Where we have had more problems over the years is with the persistent organic chemicals, the organochlorines. Worldwide, they are actually not being used as much, and we are gradually seeing their use decline. The U.S. has been on very much the same timeline as we have in reducing or eliminating the use of these products. It is an interesting area, because it is probably more amenable to negotiation than any kind of legal authority. We had, on the IJC group that I participated in many years ago, a lot of interaction to try to come to grips with some of these boundary issues.

The Deputy Chairman: I was interested in your comments about DDT. I was raised on a farm, and I am familiar with it because we used to spray it around our stable to kill flies. We were producing milk. Then we got rid of the use of DDT in Canada. In Mexico, they use it a lot. Do we actually manufacture products here that we would not use ourselves but that we allow our

Comme je l'ai mentionné dans mes commentaires, divers paliers du gouvernement participent à l'homologation des pesticides, et les provinces y prennent une part active. Nous collaborons avec elles à l'établissement de normes pour les travailleurs, et dans de nombreuses provinces on exige que ces utilisateurs soient titulaires d'un permis. Les provinces prennent des mesures additionnelles pour s'assurer que non seulement le produit est sans danger s'il est utilisé suivant le mode d'emploi, mais aussi que les personnes qui l'utilisent sont autorisées à le faire.

L'agence a le pouvoir de s'assurer de la conformité. S'il survient des incidents parce qu'un produit n'a pas été utilisé correctement, nous avons des recours qui sont adaptés à la gravité de la faute, et qui vont d'un simple avertissement jusqu'à l'imposition d'une amende et à des poursuites au criminel en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

La vice-présidente: J'aimerais poser une question concernant l'utilisation. Considérons que 90 p. 100 de la population vit à 100 milles de la frontière américaine, que nous partageons les berges de rivières et de nombreux cours d'eau, et considérons une situation où un produit a été homologué aux États-Unis en vue d'être utilisé dans le sud en raison du climat. Par la suite, ce produit se retrouve dans le nord. Est-ce que l'on pourrait envisager une situation où les Américains utiliseraient un produit que nous jugeons dangereux? Et dans l'affirmative, comment régler un conflit de cet ordre?

Mme Franklin: Ce projet de loi ne nous donne aucune autorité pour prendre des mesures. Dans l'éventualité où les Américains utiliseraient un produit qui, par voie aérienne ou aquatique, entrerait dans l'espace canadien, cette loi ne nous permet pas de prendre des mesures. Nous collaborons très étroitement avec eux, et notamment dans le cadre de comités de l'ALENA et d'autres comités sur l'environnement, on pourrait peut-être avoir recours à la persuasion ou conclure des ententes afin d'essayer de corriger la situation, mais nous ne disposons d'aucun moyen juridique pour les empêcher d'utiliser un produit de ce genre. Mais ces situations sont rares. Les problèmes les plus criants depuis quelques années tournent plutôt autour des produits chimiques organiques, c'est-à-dire les composés organochlorés. Mais dans le monde entier, ils ne sont pas si utilisés que cela, et on constate qu'ils sont en perte de vitesse. Les États-Unis ont suivi sensiblement le même calendrier que nous visant la réduction ou l'élimination de ces produits. C'est un domaine intéressant, parce qu'il se prête probablement plus facilement à la négociation qu'à l'application d'une quelconque autorité donnée par la loi. Au sein de la Commission mixte internationale à laquelle j'ai participé il y a de nombreuses années, de nombreuses interactions visaient à régler certains de ces problèmes de frontières.

La vice-présidente: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos commentaires au sujet du DDT. J'ai été élevée sur une ferme et je connais bien ce produit. Je sais que nous le pulvérisons autour des étables pour nous débarrasser des mouches. Nous étions producteurs de lait. Plus tard, le Canada a interdit l'utilisation du DDT. Au Mexique, on l'utilise toujours sur une grande échelle.

manufacturers to sell, such as DDT? Is that excess product that they are trying to get rid of, or are they still manufacturing it?

Ms. Franklin: The situation in Canada from a public health and environment perspective is good, but perhaps not so good from an industrial perspective. However, we do not have a great deal of primary manufacture of active ingredients. A lot of the work done in Canada is formulation of products. It is not really an issue of any major magnitude.

We do have, under the recent PIC convention, which is under ratification in many countries, the capacity for prior informed consent. Now this is an informal process, but it will be legally binding, so that an importing country has the right to information on whether or not what they were importing was a good product or was toxic. They would be informed, so they would not be making a decision to accept a product when they were not aware of the potential problems.

Senator Morin: Does this proposed legislation not address exports? Is there not a section on exports?

Ms. Geraldine Graham, Head, Regulatory Affairs, Pest Management Regulatory Agency, Health Canada: Yes, there is. There is authority in the bill to make an export control list and develop regulations, but the PIC convention is being implemented in advance of that. Regulations were published in the *Canada Gazette* in September under CEPA, and pesticides are subject to those regulations. However, instead of waiting for this authority, we have gone ahead and made the necessary legal arrangements so that pesticides can come under this PIC convention and Canada can ratify it. Any pesticide that has been banned or severely restricted in Canada or in another country and has ended up on the PIC list can be specifically controlled, and we are doing that through a permit system. Someone would need to apply for a specific permit, and we would ensure that the importing country had consented to that and had all the information needed to make an informed decision.

The Deputy Chairman: Clause 33, export controls.

Ms. Graham: Right.

Senator Léger: It is most encouraging to hear that the specialists in the field are discussing a proposed law. Is there a great deal of pressure or competition from people who create products? People continue to want to sell things, and they have to go through your office, I imagine, but is there a lot of pressure? I am thinking of the big pharmaceutical companies, which have a lot of power. Do you have that same competition?

Est-ce que nous continuons à fabriquer des produits comme le DDT, que nous n'utiliserions pas nous-mêmes, mais dont nous tolérons la vente par les fabricants? Est-ce que l'on tente d'écouler des produits excédentaires ou bien en fabrique-t-on toujours?

Mme Franklin: Au Canada, sur le plan de la santé publique et de l'environnement, nous pouvons être satisfaits de la situation, mais elle n'est peut-être pas aussi reluisante si l'on regarde l'industrie. Toutefois, nous n'avons pas vraiment beaucoup d'usines de fabrication primaire d'ingrédients actifs. Les activités de l'industrie au Canada se concentrent dans une large mesure sur la formulation des produits. Il ne s'agit donc pas vraiment d'un problème de grande envergure.

Il est vrai que, dans le cadre de la convention PIC qui est en voie d'être ratifiée dans bien des pays, nous disposons de la capacité d'obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause. À l'heure actuelle, il s'agit seulement d'un processus informel, mais il deviendra juridiquement contraignant, de sorte qu'un pays importateur aura le droit d'obtenir de l'information afin de déterminer s'il se prépare à importer un produit sans danger ou toxique. Les importateurs seraient informés, aussi ils ne prendraient pas la décision d'accepter un produit sans en connaître les risques potentiels.

Le sénateur Morin: Est-ce que ce projet de loi ne vise pas les exportations? N'y a-t-il pas un article sur les exportations?

Mme Geraldine Graham, chef, Affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada: Oui, il y en a un. Le projet de loi confère l'autorité d'établir la liste des marchandises d'exportation contrôlée, mais la convention PIC prend les devants. Les règlements ont été publiés dans la *Gazette du Canada* en septembre, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et les pesticides sont assujettis à ces règlements. Cependant, plutôt que d'attendre d'obtenir ces pouvoirs, nous avons pris de l'avance et conclu les arrangements juridiques nécessaires afin que les pesticides tombent sous le coup de cette convention PIC et que le Canada puisse la ratifier. Tout pesticide frappé d'interdiction ou de restrictions sévères, au Canada ou dans un autre pays, et qui se retrouve sur la liste de la convention PIC peut être contrôlé spécifiquement, et nous pouvons le faire au moyen d'un système de permis. Il faudra présenter une demande de permis bien précise, et nous ferons en sorte que le pays importateur ait donné son consentement et qu'il ait obtenu toute l'information nécessaire afin qu'il puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

La vice-présidente: Article 33, contrôles à l'exportation.

Mme Graham: Tout à fait.

Le sénateur Léger: Je trouve très encourageant d'entendre que les spécialistes du domaine discutent d'un projet de loi. Est-ce que les créateurs des produits exercent beaucoup de pression sur vous ou est-ce que la concurrence est très forte? Les fabricants veulent continuer à vendre leurs produits, et ils doivent passer par votre intermédiaire, je suppose, mais est-ce que la pression est forte? Je pense aux grandes sociétés pharmaceutiques qui détiennent beaucoup de pouvoir. Sentez-vous la même concurrence?

Ms. Franklin: Is there pressure from industry to have products registered? Yes. They are all sitting behind me, and you can ask them that question when they appear at the table. Yes, there is pressure, no question.

Senator Léger: Did I understand that there were a few things that you felt were missing from Bill C-8 that should be included?

Ms. Franklin: No. Bill C-8 does two things. We wanted to make certain that people were aware of a number of the issues in risk assessment, but we do not have to do it in legislation. The new bill very clearly states that we have to do things, so from a public perspective, there is very tangible and visible evidence that we are doing them. I feel that we have the capacity within the new bill to do a very appropriate job of protecting the health and environment of Canadians. It allows us to be as modern and as complete and as scientifically up to speed as other developed countries such as the U.S. and the major European countries. I think it is a solid bill.

The Deputy Chairman: Since there are no further questions, I thank Dr. Franklin, Ms. Graham and Mr. Stapleton for appearing before us.

Next we have Ms. Coombs, Mr. Hepworth and Mr. MacLeod.

Ms. Shannon Coombs, Director, Government Relations, Canadian Consumer Specialty Products Association: The Canadian Consumer Specialty Products Association is delighted to be here today to present our key concerns on the new, amended Bill C-8 before you.

CCSPA is pleased that the proposed legislation was tabled by Minister McLellan and amended this spring by the Standing Committee on Health. CCSPA has been supportive of tabling this bill since the Pesticide Registration Review team delivered its recommendations in the 1990 Blue Book.

CCSPA has been and continues to be an active participant in all forums of discussions and consultation on the many issues falling within the purview of the PMRA. Currently, we are members of the Minister's Pest Management Advisory Council, or PMAC, soon to be enshrined in legislation, and the Executive Director's Economic Management Advisory Council, EMAC. Both of these forums offer opportunity for stakeholders to improve overall public policy and management within the agency.

First, I would like to introduce our association. Who are we? CCSPA is a national association representing 40 member companies who are small, medium and large-scale manufacturers, processors, formulators and distributors of institutional and household cleaning products such as soaps and detergents, sanitizers and disinfectants, deodorizers, pest control

Mme Franklin: Vous voulez savoir si l'industrie exerce des pressions pour que l'on homologue ses produits? La réponse est oui. Ces gens sont tous assis derrière moi, et vous pourrez leur poser la question lorsqu'ils se présenteront pour témoigner à leur tour. Oui, de toute évidence, il y a de la pression.

Le sénateur Léger: Ai-je bien compris lorsque vous avez dit qu'il manquait deux ou trois choses dans le projet de loi C-8?

Mme Franklin: Non. Le projet de loi C-8 fait deux choses. Nous voulions nous assurer que la population soit sensibilisée à un certain nombre de problèmes liés à l'évaluation des risques, mais il n'est pas nécessaire que ces aspects soient inclus dans la loi. Le nouveau projet de loi stipule clairement que nous devons faire certaines choses, aussi du point de vue du grand public, il y a des preuves tangibles et visibles que nous les faisons bien. À mon avis, la nouvelle loi nous donne la possibilité de faire de l'excellent travail en ce qui concerne la protection de la santé et de l'environnement des Canadiens. Le projet de loi nous donne les moyens d'être aussi modernes, exhaustifs et à jour sur le plan scientifique que les autres pays développés comme les États-Unis et les plus importants pays de l'Europe. Je pense qu'il s'agit d'un excellent projet de loi.

La vice-présidente: Comme il n'y a plus de questions, je remercie la Dre Franklin, Mme Graham ainsi que M. Stapleton d'être venus témoigner.

Nous entendrons maintenant Mme Coombs, M. Hepworth et M. MacLeod.

Mme Shannon Coombs, directrice, Relations gouvernementales, Association canadienne de produits de consommation spécialisés: L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés est ravie d'avoir l'occasion aujourd'hui de vous présenter ses principales préoccupations en ce qui concerne le projet de loi C-8 que vous êtes en train d'examiner.

L'ACPCS est heureuse que la ministre McLellan ait déposé le projet de loi et que ce dernier ait été amendé ce printemps par le Comité permanent de la santé. L'ACPCS est en faveur du dépôt de ce projet de loi depuis que l'équipe de l'Examen du processus d'homologation des pesticides a présenté ses recommandations dans le Livre Bleu de 1990.

L'ACPCS participe à tous les forums de discussions et aux consultations sur de nombreuses questions qui relèvent de l'ARLA. Nous sommes membres du Conseil consultatif de la réglementation de la lutte antiparasitaire ou CCRLA, qui sera bientôt enchâssé dans la loi, ainsi que du Comité consultatif de gestion économique ou CCGE. Ces deux forums donnent la possibilité aux intervenants de participer à l'amélioration de la politique publique générale et de la gestion au sein de l'agence.

Tout d'abord, j'aimerais vous présenter notre association. L'ACPCS est une association d'envergure nationale regroupant 40 entreprises membres qui se recrutent chez les fabricants de petite, moyenne et grande échelle, transformateurs, préparateurs et distributeurs de produits d'entretien institutionnels et domestiques comme les savons et détergents, assainissants et

formulations for domestic use and automotive chemicals. I have brought a bilingual one pager for your information, which has been distributed.

Most important, it has a photo on the front of the products that our members make, which are often found throughout our homes.

The CCSPA member companies that produce products regulated under the PCPA are mostly end-use formulators. This sector is small, and consolidating as the cost to do business increases. They design and produce products based on fully and completely registered technical active ingredients and formulators. CCSPA member companies use less than 1 per cent of the entire active ingredients sold in Canada. Their perspective is focused on the production and delivery of formulated products to consumers.

What are the benefits of our products? Consumer pest control products are designed to contribute to a healthy urban landscape. The benefits they bring are based on protecting the health of Canadians and their homes, indoors and out, from insect-borne disease and allergies, insects and weeds. Environmental benefits from healthy lawn and garden maintenance include reduced erosion and less surface water run-off.

In April 2002, an Ipsos-Reid poll found that the majority of Canadians believed that the products used to control pests, insects and weeds in and around the home are safe if used properly. Support for pest control products for the home is strongest, with 84 per cent in agreement with that statement; 72 per cent expressed similar agreement regarding products used on trees, shrubs, lawns and gardens.

Why are we here today, and why are we interested in the PCPA? To provide these benefits to the Canadian public, our industry depends upon a predictable, rigorous and timely registration system. In Canada, industry has to provide a quality submission with scientific integrity, to be screened and then reviewed by the Pest Management Regulatory Agency. The most modern scientific data to support the registration are required for the evaluation of the product's "effectiveness and the potential for adverse impact on human health and the natural environment." A system with these qualities engenders confidence in the safety and value of the tools that will continue to provide protection to Canadians and their homes.

désinfectants, désodorisants, produits de lutte antiparasitaire destinés à l'usage domestique et produits chimiques pour les véhicules. Nous vous avons distribué un feuillet d'information bilingue qui nous décrit.

Comme une image vaut mille mots, ce feuillet montre les produits qui sont fabriqués par nos membres et que l'on retrouve pour ainsi dire dans chaque foyer.

La plupart des membres de l'ACPCS qui fabriquent des produits homologués par l'ARLA sont des entreprises de préparation de produits chimiques. Il s'agit d'un petit secteur qui est en train de se consolider parce que les coûts augmentent. Ces entreprises créent et fabriquent des produits à partir d'ingrédients actifs et de formules entièrement et complètement homologués. Les entreprises membres de l'ACPCS utilisent moins de 1 p. 100 de tous les ingrédients actifs vendus au Canada. Elles se concentrent sur la production et la livraison de produits prêts à l'emploi aux consommateurs.

Quels sont les avantages de nos produits? Les produits pour la lutte antiparasitaire grand public sont conçus pour contribuer à créer un paysage urbain sain. Leurs avantages sont la protection de la santé des Canadiens et de leurs foyers, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre les maladies transmises par les insectes et les allergies, les insectes et les mauvaises herbes. Nos produits comportent également des avantages pour l'environnement, car des pelouses et des jardins bien entretenus entraînent une diminution de l'érosion et du ruissellement des eaux de surface.

En avril 2002, un sondage réalisé par la maison Ipsos-Reid a révélé que la majorité des Canadiens pensent que les produits utilisés dans la lutte contre les parasites, les insectes et les mauvaises herbes, dans la maison et à l'extérieur, sont sans danger s'ils sont utilisés suivant le mode d'emploi. Ce sont les produits pour la lutte antiparasitaire à usage domestique qui remportent le plus solide appui puisque 84 p. 100 des répondants se sont déclarés en faveur de cet énoncé et que 72 p. 100 des répondants ont exprimé un appui similaire à l'endroit des produits utilisés sur les arbres, les arbustes, les pelouses et les jardins.

Vous vous demandez sans doute la raison de notre présence ici aujourd'hui et de notre intérêt à l'égard de l'ARLA? Notre industrie doit pouvoir compter sur un système d'homologation prévisible, rigoureux et respectueux des délais pour être en mesure d'offrir tous ces avantages au public canadien. Au Canada, l'industrie doit présenter des demandes d'homologation de qualité et intègres sur le plan scientifique qui sont soumises à l'évaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Afin d'évaluer l'efficacité du produit et les risques qu'il ait une incidence négative sur la santé humaine et sur l'environnement, le système d'homologation doit pouvoir utiliser les données scientifiques les plus modernes. Un système doté de ces caractéristiques ne peut que susciter la confiance dans la sûreté et la valeur des produits qui continueront à assurer la protection des Canadiens et de leurs foyers.

CCSPA presented eight key concerns to the Health Committee during the proposed amendment process. I will address only three of these concerns today and respectfully propose approaches for the committee to consider.

The first of our concerns is with the lack of specific timelines for all types of submissions. During the Health Committee's review of June 2002, CCSPA requested amendments be incorporated into Clauses 7 and 16. The amendments would have the Minister of Health make regulations with respect to timelines for product registrations and re-evaluations. CCSPA worked with many affected stakeholders on this issue, including user groups, environmentalists and industry. As well, many of the witnesses at the hearing in June, when questioned about including timelines in the proposed legislation, felt it would be a good idea. This includes the Auditor General.

CCSPA was disappointed that the suggested amendments for timelines on all submissions were not included. We feel the exclusion of such an essential concept from the bill will only serve to perpetuate those inefficiencies that plagued the regulatory process prior to legislative renewal.

While CCSPA supports the amendments in the bill to upgrade the annual report to Parliament and the seven-year review, accountability to all stakeholders is essential. A regulatory requirement for timelines would enhance the credibility and predictability of the registration process for all.

Additionally, without timelines, there will be further delays in the introduction of new products and technologies for the Canadian marketplace. This is in direct conflict with the direction provided by the government in the Speech from the Throne:

The government will move forward with a smart regulation strategy to accelerate reforms in key areas to promote health and sustainability, to contribute to innovation and economic growth, and to reduce the administrative burden on business.

It will speed up the regulatory process for drug approvals to ensure that Canadians have faster access to the safe drugs they need, creating a better climate for research in pharmaceuticals.

Clearly the need for timely access to new and emerging technologies plus smart regulations are key issues for the government. CCSPA understands the need for this emphasis in the context of health care, but the underlying principles can be applied to pest control products bringing new and safer

Durant le processus d'amendement du projet de loi, l'ACPCS a présenté huit principaux sujets de préoccupation au Comité de la santé. Je n'en aborderai que trois aujourd'hui, et je soumettrai respectueusement au comité des approches qu'il pourrait envisager.

La première de nos préoccupations concerne l'absence de délais d'examen pour tous les types de demandes. Durant l'examen effectué par le Comité de la santé, en juin 2002, l'ACPCS a demandé que des amendements soient apportés aux articles 7 et 16. Si ces amendements étaient adoptés, le ministre de la Santé prendrait des règlements concernant les délais d'examen des demandes d'homologation et des réévaluations. L'ACPCS a collaboré avec de nombreux intervenants sur cette question, y compris des groupes d'utilisateurs, des environnementalistes et des membres de l'industrie. Par ailleurs, bon nombre de témoins présents lors des audiences de juin, dont le vérificateur général, avaient déclaré que c'était une bonne idée lorsqu'on leur avait demandé ce qu'ils pensaient de l'intégration de délais d'examen dans le projet de loi.

L'ACPCS a constaté avec regret que les amendements visant l'ajout de délais d'examen pour toutes les demandes d'homologation n'ont pas été retenus. Nous sommes d'avis qu'en excluant un concept aussi essentiel du projet de loi, on contribuera à perpétuer les aspects inefficaces du processus d'homologation antérieurs au renouveau législatif.

Même si l'ACPCS est en faveur des amendements au projet de loi visant à apporter des améliorations au rapport annuel au Parlement et à l'examen septennal, il reste que la reddition de comptes à l'égard de tous les intervenants est essentielle. L'ajout d'une exigence réglementaire relative à des délais d'examen améliorerait la crédibilité et la prévisibilité du processus d'homologation pour toutes les parties.

En outre, sans calendriers, on risque de connaître encore plus de retards dans l'introduction de nouveaux produits et de technologies nouvelles sur le marché canadien. Cette situation irait à l'encontre de l'orientation donnée par le gouvernement dans le discours du Trône:

Le gouvernement mettra en œuvre une stratégie de réglementation intelligente pour accélérer les réformes dans certains secteurs clés afin de promouvoir la santé et le développement durable, de contribuer à l'innovation et à la croissance économique et de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises.

Il accélérera le processus réglementaire d'approbation des médicaments afin que les Canadiens puissent avoir accès plus rapidement aux médicaments sûrs dont ils ont besoin, créant un climat plus propice à la recherche dans ce domaine.

De toute évidence, la possibilité d'avoir accès en temps opportun à des technologies nouvelles et naissantes, additionnée à une stratégie de réglementation intelligente, sont des questions de premier ordre pour le gouvernement. L'ACPCS comprend l'importance de cette question dans le contexte des soins de santé,

technology to Canadians. During your review, you may come to the same conclusion.

CCSPA would respectfully request the Senate committee to offer recommendations to the government to review our concerns on timelines and request the Minister of Health to develop regulations respecting timelines through the federal regulatory process.

Our second key concern is the development of regulations stemming from the new bill. CCSPA supports a fully transparent and strengthened regulatory process for new PCPA regulations. With the new parameters of the bill and the increased amount of work the agency will be required to undertake, it will be necessary to create new regulations with all stakeholders under the guidance of the federal regulatory process.

CCSPA hopes the Speech from the Throne will also help provide guidance to Health Canada officials. It states:

The government will move forward with a smart regulation strategy to accelerate reforms in key areas to promote health and sustainability, to contribute to innovation and economic growth, and to reduce the administrative burden on business.

We anticipate that the minister and her officials will undertake a stakeholder consultation through PMAC, the advisory council, prior to the proposed regulations in the *Canada Gazette* 1.

We would also respectfully request the Senate committee to offer recommendations to the government ensuring Health Canada develops the most beneficial regulations stemming from the bill in a transparent and inclusive fashion with all stakeholders.

Our third and final concern is one of communication. Bill C-8 clearly meets the commitments of the government outlined in the Speech from the Throne.

The government will take steps to strengthen the security of Canada's food system and reintroduce pesticides legislation to protect the health of Canadians, particularly children.

It also reflects key recommendations from the 1990 review of pest control products, those of more accountability and transparency for the public. Once this bill reaches Royal Assent, it should not languish on a shelf somewhere.

mais elle croit que les principes sous-jacents pourraient être appliqués aux produits antiparasitaires, ce qui permettrait d'offrir aux Canadiens une technologie nouvelle et plus sûre. Durant votre examen, il se peut que vous arriviez à la même conclusion.

L'ACPCS demande respectueusement au comité sénatorial de faire des recommandations au gouvernement pour qu'il examine nos préoccupations à l'égard des délais d'examen et de demander au ministre de la Santé de prendre des règlements concernant les délais d'examen dans le cadre du processus de réglementation fédéral.

Notre deuxième préoccupation vise la rédaction de règlements issus du nouveau projet de loi. L'ACPCS est en faveur d'un processus de réglementation entièrement transparent et plus rigoureux en ce qui concerne les nouveaux règlements de l'ARLA. Avec les nouveaux paramètres découlant du projet de loi et la quantité additionnelle de travail que l'agence devra exécuter, il sera nécessaire de créer de nouveaux règlements, et tous les intervenants visés par le processus de réglementation fédéral devraient être invités à participer à leur élaboration.

L'ACPCS espère que le discours du Trône servira aussi de ligne directrice aux fonctionnaires de Santé Canada. En voici un extrait:

Le gouvernement mettra en œuvre une stratégie de réglementation intelligente pour accélérer les réformes dans certains secteurs clés afin de promouvoir la santé et le développement durable, de contribuer à l'innovation et à la croissance économique et de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises.

Nous prévoyons que la ministre et ses fonctionnaires entreprendront une consultation des intervenants par l'entremise du CCRLA, son comité consultatif, avant la publication des projets de règlements dans la *Gazette du Canada*, partie I.

Nous demandons aussi respectueusement au comité sénatorial de faire des recommandations au gouvernement afin que Santé Canada rédige les règlements les plus favorables découlant du projet de loi en adoptant une attitude transparente et inclusive avec tous les intervenants.

Notre troisième et dernière préoccupation concerne la communication. De toute évidence, le projet de loi C-8 est en accord avec les engagements pris par le gouvernement dans le Discours du Trône.

[Le gouvernement] se dotera de moyens pour renforcer la sécurité du système alimentaire canadien et présentera à nouveau la mesure législative sur les pesticides qui vise à protéger la santé des Canadiens, surtout celle des enfants.

Il reflète également les principales recommandations découlant de l'examen de 1990 sur les produits pour la lutte antiparasitaire, celles qui portaient sur l'amélioration de la reddition de comptes et de la transparence pour le public. Lorsque ce projet de loi aura obtenu la sanction royale, nous espérons qu'il n'ira pas dormir sur les tablettes.

As stated by the Governor General on September 30, "Canadians know the value and importance of the role of government..." According to our Ipsos-Reid research, Canadians have a high confidence that the federal government regulates these products. Given these two facts and the new bill, which according to the government delivers a strengthened health and environmental protection, a more transparent registration system and strengthened post-registration control of pesticides, this is a perfect opportunity to highlight the role of Health Canada and live up to the statement made by Minister McLellan that:

The changes introduced today take into consideration the views of all parties, while recognizing that the protection of human health and the environment continue to be the top priority in regulating pesticides in Canada.

She said that on March 21 this year.

The Canadian registration process is one of the most stringent worldwide, and the public needs to know it. With the new bill, there are positive messages for the public. We encourage this committee to recommend to the government that communication of the new bill be a priority.

Mr. Lorne Hepworth, CropLife Canada: Honourable senators, in addition to CropLife Canada, I also speak on behalf of our Urban Pest Management Council. With me today is Mr. MacLeod. I, too, would like to thank you for the opportunity to appear before you regarding Bill C-8.

By way of introduction, CropLife Canada is the non-profit trade association representing the manufacturers, developers and distributors of plant life science solutions for agriculture, forestry and pest management in Canada. Founded in 1952, CropLife Canada serves as the voice of our industry and as a source of information on crop protection products, that is to say pesticides, and plant biotechnology. The Urban Pest Management Council represents the pesticide industry for uses in the urban and the non-agricultural market.

The clerk has distributed to you a brochure entitled, "What We Stand For." I should like to take a couple of minutes to pause and reflect on that brochure. I raise this because so often, when we as an industry association make interventions in committees like this, or in others, we find ourselves often talking about what we are against, what we do not like, what provision in the bill or the policy in our mind might be flawed and not represent good science. Too often, the public hears what we are against as opposed to what we stand for. I should like to articulate for the members of the committee just that.

Comme l'avait déclaré la gouverneure générale le 30 septembre, les Canadiens connaissent bien la valeur et l'importance du rôle du gouvernement. D'après le sondage que nous avons demandé à la maison Ipsos-Reid, les Canadiens ont confiance dans la capacité du gouvernement fédéral de réglementer ces produits. En nous fondant sur ces deux faits et sur le nouveau projet de loi qui, selon le gouvernement, contribue à améliorer la protection de la santé et de l'environnement, à donner plus de transparence au système d'homologation et à renforcer le contrôle sur les pesticides après leur homologation, voici l'occasion rêvée de souligner le rôle joué par Santé Canada et de concrétiser la déclaration de la ministre McLellan:

Les changements présentés aujourd'hui tiennent compte de l'opinion de toutes les parties, tout en reconnaissant que la protection de la santé humaine et de l'environnement continuent d'être la principale priorité de la réglementation des pesticides au Canada.

La ministre a fait cette déclaration le 21 mars 2002.

Le processus d'homologation canadien figure parmi les plus rigoureux du monde, et il faut que le grand public en soit informé. Avec le nouveau projet de loi, nous envoyons des messages positifs au grand public. Nous encourageons ce comité à recommander au gouvernement de faire de la diffusion de ce nouveau projet de loi une priorité.

M. Lorne Hepworth, CropLife Canada: Honorables sénateurs, en plus de représenter CropLife Canada, je m'exprime au nom du Conseil canadien pour la lutte antiparasitaire en milieu urbain. Je suis accompagné de M. MacLeod. J'aimerais moi aussi vous remercier de me donner l'occasion de comparaître devant vous concernant le projet de loi C-8.

Laissez-moi vous présenter CropLife Canada. Il s'agit d'une association manufacturière sans but lucratif représentant les fabricants et les entreprises assurant le développement et la distribution de solutions mises au point par l'industrie phytoscientifique pour l'agriculture, les forêts et la lutte antiparasitaire au Canada. Fondée en 1952, CropLife Canada est le porte-parole de l'industrie et une source d'information sur les produits utilisés pour la protection des végétaux, c'est-à-dire les pesticides, et la biotechnologie végétale. Le Conseil canadien pour la lutte antiparasitaire en milieu urbain représente l'industrie des pesticides utilisés dans les milieux urbains et le marché non agricole.

Le greffier vous a distribué une brochure intitulée, «Nous soutenons». J'aimerais prendre quelques minutes pour vous expliquer le contenu de cette brochure. J'insiste pour le faire parce que, trop souvent, à titre d'association de l'industrie, nous faisons des interventions dans des comités comme celui-ci et nous nous retrouvons en train de parler de ce que nous refusons, de ce que nous n'aimons pas, de décrire les dispositions du projet de loi ou de la politique qui, selon nous, comportent des faiblesses et vont à l'encontre des valeurs scientifiques. Trop souvent en effet, le grand public entend parler de ce que nous refusons plutôt que de ce que nous soutenons. J'aimerais donc faire valoir aux membres du comité ce point de vue.

As an industry, we stand for safety and innovation. We stand for the protection of human health and the environment, a rigorous, science-based regulatory system and an informed public. We stand for enhancing the quality of life through the benefits of our technology and for realizing a competitive advantage for Canadian farmers and other users of our products. We stand for the use of integrated pest management — using the right pest management tool at the right time in the right place in the right way. All of this is based on a foundation of continuous research and responsible stewardship. Our industry's commitment to health and the environment is demonstrated in CropLife Canada's Stewardship First Program. The Canadian industry is the acknowledged world leader in this regard. Millions of dollars are spent each year to ensure the responsible production, warehousing, distribution, use and disposal of crop protection products — that is to say, the stewardship of our products — through their entire life cycle.

One example of our stewardship leadership is in the management of our industry's empty pesticide containers once farmers have finished with them. Working cooperatively with farmers, dealers, rural municipalities and other stakeholders, we have the highest return and recycle rate in the world. This is a voluntary industry program. Some 73 per cent of all the pesticide containers sold into the marketplace are returned and recycled into fence posts or highway guard rails, just to name a couple of examples. The next best in the world, and where it is mandated through legislation, is Germany, at 50 per cent.

We also stand for innovation and the discovery of new technologies and solutions for Canadian farmers. We believe that reforms to the federal government's regulatory system — so-called "smart regulation" — can promote business opportunities and economic growth while maintaining environmental integrity and sustainability.

CropLife Canada believes that Bill C-8 is a modern and solid piece of proposed legislation. We support its timely passage by the Senate.

CropLife Canada has participated in the evolution of the bill through the House of Commons Standing Committee on Health. We were a witness before the committee and submitted an extensive brief. We would be happy to provide you with copies for your review, if you so wish.

First and foremost, we support the bill's increased protection for human health and the environment. To that end, this bill brings into legislation many of the current scientific policies and practices of both industry and government. I refer to policies that ensure infants and children are protected and which take into account pesticide exposure from all sources, including food and

En tant qu'industrie, nous sommes en faveur de la sûreté et de l'innovation. Nous prônons la protection de la santé humaine et de l'environnement, l'existence d'un système d'homologation rigoureux et fondé sur la science ainsi qu'un public bien informé. Nous sommes aussi en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie grâce aux avantages qui découlent de notre technologie et de la réalisation d'un avantage concurrentiel pour les agriculteurs canadiens et autres utilisateurs de nos produits. Nous soutenons la lutte antiparasitaire intégrée — c'est-à-dire qui consiste à utiliser les bons produits au bon moment, au bon endroit et de la bonne manière. Cette approche repose sur une recherche continue et une gérance responsable. L'engagement de notre industrie à l'égard de la santé et de l'environnement est manifeste dans le programme *Nous en prenons soin* de CropLife. L'industrie canadienne est reconnue à l'échelle mondiale comme un chef de file à cet égard. Des millions de dollars sont dépensés chaque année pour assurer la production, l'entreposage, la distribution, l'utilisation et l'élimination responsables des pesticides — autrement dit, la gérance de nos produits — durant la totalité de leur cycle de vie.

La manière dont nous gérons les contenants vides de pesticides une fois que les agriculteurs en ont terminé avec eux illustre bien notre leadership en matière de gérance. En collaboration avec les agriculteurs, les marchands de détail, les municipalités rurales et autres intervenants, nous affichons le taux de retour et de recyclage le plus élevé du monde. Ce programme fonctionne sur une base volontaire. Près de 73 p. 100 de tous les contenants de pesticides vendus sur le marché sont retournés et recyclés en poteaux de clôture ou en glissières de sécurité sur les autoroutes, pour ne donner que quelques exemples. L'Allemagne est le deuxième pays du monde pour le recyclage, avec un taux de 50 p. 100, et le recyclage y est exigé par la loi.

Nous soutenons aussi l'innovation et la découverte de nouvelles technologies et solutions pour les agriculteurs canadiens. À notre avis, la réforme du système de réglementation fédéral — la soi-disant «réglementation intelligente» — pourrait favoriser les occasions d'affaires et la croissance économique tout en permettant de protéger l'intégrité et la durabilité de l'environnement.

CropLife Canada est d'avis que le projet de loi C-8 est une mesure législative bien articulée et moderne. Aussi, nous sommes en faveur de son adoption rapide par le Sénat.

CropLife Canada a participé à l'évolution du projet de loi par l'entremise du Comité de la santé de la Chambre des communes. Nous avons comparu devant le comité et avons présenté un mémoire détaillé. Nous vous remettrons avec plaisir des exemplaires de ce mémoire, si vous le désirez.

D'abord et avant tout, nous soutenons les mesures de protection de la santé humaine et de l'environnement que renferme ce projet de loi. À cet égard, le projet de loi incorpore bon nombre de politiques et de pratiques scientifiques mises de l'avant par l'industrie et le gouvernement. Je veux parler des politiques qui visent la protection des bébés et des enfants et qui

water. I refer, too, to policies that take into consideration the cumulative effects of pesticides, to name but a few.

We support the provisions for greater openness and transparency in the registration system so that the public may be more fully informed, allowing them to see summaries of evaluation reports, the proposed decision and, more importantly, to comment.

Measures in this bill take public disclosure and accountability into largely uncharted territory in Canada. Our members, while somewhat apprehensive, concur with this new approach.

As you can see, we have a high degree of alignment between what we stand for as an industry and the provisions in Bill C-8 in these key areas that are so fundamentally important to Canadians.

We see two important steps in terms of follow-up action once the bill is passed. CropLife Canada looks forward to working with Health Canada on the regulations, the all-important details. We emphasize the need for extensive public communication about the new provisions in the bill.

The members of CropLife Canada and the Urban Pest Management Council of Canada represent a significant proportion of registrants seeking product approvals through the Pest Management Regulatory Agency. Member sales of crop protection products totalled \$1.27 billion in 2001. To put that in perspective for you, Canada represents roughly 3.5 per cent of world sales. Understandably, then, we would be interested in providing input on the new regulations and policy and being active participants in the process. To that end, we offer the full cooperation of our association and the expertise that is within our industry.

Regarding the second point, it is important for the public to know that, through this proposed legislation, the government has raised the bar with respect to safeguarding human health and the environment. The need to disseminate information is particularly evident at this time as many municipalities across Canada address the issue of pesticide use in their communities. Broad and thorough communication will help ensure that Health Canada continues to enjoy the public's trust and confidence as a rigorous and reliable regulator.

The public will have confidence that their government is taking measures to ensure their health and safety, as well as that of the environment. Communication is also required because farmers, users and registrants need to be fully aware of the new bill,

tiennent compte de l'exposition globale aux pesticides, notamment l'exposition par les aliments et l'eau. Je veux parler aussi des politiques qui tiennent compte des effets cumulatifs des pesticides, pour n'en nommer que quelques-unes.

Nous sommes en faveur des dispositions qui exigent une plus grande ouverture et plus de transparence afin que le grand public soit mieux informé et qu'il puisse prendre connaissance des résumés des rapports d'évaluation, des projets de décisions, et ce qui est encore plus important, des commentaires.

Les mesures prévues dans ce projet de loi ont pour effet de faire reculer les limites de la divulgation au public et de la reddition de comptes au Canada. Nos membres, malgré un certain degré d'appréhension, sont néanmoins en faveur de cette nouvelle approche.

Comme vous le voyez, les valeurs que nous défendons en tant qu'industrie sont passablement en phase avec les dispositions du projet de loi C-8 dans ces domaines clés qui sont si fondamentalement importants pour les Canadiens.

Nous entrevoyons deux étapes importantes dans les mesures de suivi une fois que le projet de loi aura été adopté. CropLife Canada est impatiente de collaborer avec Santé Canada à l'élaboration des règlements, des détails qui prennent toute leur importance. Nous insistons sur la nécessité de tenir une vaste opération de communication à l'intention du grand public concernant les nouvelles dispositions du projet de loi.

Les membres de CropLife Canada et du Conseil canadien pour la lutte antiparasitaire en milieu urbain représentent un pourcentage significatif des demandeurs d'homologation à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. En 2001, les membres de CropLife ont affiché un chiffre d'affaires de 1,27 milliard de dollars. Pour mettre les choses en perspective, le Canada représente environ 3,5 p. 100 du chiffre des ventes mondiales. Naturellement, nous sommes très intéressés à participer à l'élaboration des nouveaux règlements et de la nouvelle politique et à tout le processus. Aussi, nous offrons la coopération pleine et entière de tous les membres de notre association ainsi que l'expertise de notre industrie.

En ce qui concerne le deuxième point, il est important que le public soit mis au courant qu'avec cette nouvelle loi le gouvernement place la barre plus haut en ce qui concerne les mesures de protection de la santé humaine et de l'environnement. La nécessité de diffuser l'information est particulièrement évidente actuellement alors que de nombreuses municipalités des quatre coins du pays se penchent sur la question de l'utilisation des pesticides dans leur collectivité. Une communication sur une grande échelle et qui va au fond des choses permettra à Santé Canada de continuer de jouir de la confiance du public en tant qu'organisme de réglementation rigoureux et fiable.

Le grand public sera convaincu que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour garantir sa santé et sa sécurité, de même que celles de l'environnement. La communication devra également viser les agriculteurs, les utilisateurs et les

including the stipulations around enforcement — quite simply, necessary due diligence on the part of government.

In closing, and to reiterate, CropLife Canada believes that Bill C-8 is a solid and timely piece of proposed legislation. The bill well reflects society's interest and stands to ensure that the health and safety of Canadians are protected as well as the viability and competitiveness of the agriculture and non-agricultural sectors.

CropLife Canada and the Urban Pest Management Council of Canada support an efficient, effective and transparent regulatory system for pesticides that promotes human and environmental health and safety. We also support government policy aimed at enhancing the economic benefits derived from pest management technology.

CropLife Canada looks forward to the Senate's timely passage of Bill C-8 so that our industry can set about working with government on the development and promulgation of the corresponding regulations.

We will be pleased to answer any questions that the committee may have, Madam Chairman.

The Deputy Chairman: Before I open the floor to questions, I have a question for you, Ms. Coombs. On page 4 of your submission your timeline amendments are mentioned. What reasons did they give for the exclusion of those?

Ms. Coombs: Are you referring to the House of Commons Health Committee?

The Deputy Chairman: Yes.

Ms. Coombs: They did not give any.

The Deputy Chairman: It would be interesting to try and find that out.

Senator Morin: That was most interesting testimony. I should like to pose the same questions that I posed to Dr. Franklin concerning timelines and user fees.

Ms. Coombs, there is a recommendation to develop regulations respecting timelines. I cannot see how a regulation could make a general statement on timelines if it is not in the legislation. I realize that there are some specific products for which there will be a timeline. Generally, however, there is no indication at all that this is addressed through the proposed legislation. It is not one of the objects of legislation, nor is it a mandate of the minister. I am not sure how we can regulate this, unless you have a clear idea.

demandeurs d'homologation parce que ceux-ci doivent être mis au courant des dispositions du nouveau projet de loi, y compris les stipulations entourant l'exécution — tout simplement, le devoir de diligence raisonnable dont doit faire preuve le gouvernement.

En terminant, j'aimerais rappeler que CropLife Canada est d'avis que le projet de loi C-8 est une mesure législative bien articulée et qui vient à point nommé. Ce projet de loi reflète bien les intérêts de la société et il se pose comme un moyen de faire en sorte que la santé et la sécurité des Canadiens soient protégés, de même que la viabilité et la compétitivité de l'agriculture et des secteurs non agricoles.

CropLife Canada et le Conseil canadien pour la lutte antiparasitaire en milieu urbain sont en faveur d'un système de réglementation des pesticides efficient, efficace et transparent et d'un système qui favorise la santé et la sécurité humaines et la protection de l'environnement. Nous soutenons également la politique du gouvernement visant à stimuler les avantages économiques découlant de la technologie de la lutte antiparasitaire.

CropLife Canada est impatiente de voir le Sénat adopter le projet de loi C-8 afin que notre industrie puisse commencer à travailler avec le gouvernement à l'élaboration et à la promulgation des règlements accessoires.

Madame la présidente, nous sommes prêts à répondre aux questions.

La vice-présidente: Avant de passer à la période des questions, j'aimerais tout d'abord en adresser une à Mme Coombs. À la page 4 de votre mémoire, vous mentionnez les amendements ayant trait aux délais d'examen que vous aviez réclamés. Quelles raisons vous a-t-on données pour ne pas les accepter?

Mme Coombs: Faites-vous allusion au Comité de la santé de la Chambre des communes?

La vice-présidente: Oui.

Mme Coombs: On ne nous a donné aucune raison.

La vice-présidente: Il serait intéressant de connaître ces raisons.

Le sénateur Morin: Votre témoignage a été des plus intéressants. J'aimerais vous poser la même question que celle que j'avais adressée à la Dre Franklin concernant les délais d'examen et les frais d'utilisation.

Madame Coombs, il y a une recommandation visant à obtenir des règlements concernant les délais d'examen. Je ne vois pas comment un règlement pourrait imposer quoi que ce soit en rapport avec les délais d'examen si rien n'est prévu à cet égard dans la loi. Je constate que des calendriers sont prévus pour certains produits particuliers. En règle générale, toutefois, il n'y a aucune indication comme quoi cette question est abordée dans le projet de loi. Il ne s'agit pas de l'un des objectifs de la loi, et ce n'est pas non plus un mandat du ministre. Je ne vois pas comment nous pourrions réglementer cet aspect, à moins que vous n'ayez une suggestion à nous faire.

My next question deals with user fees. In other countries, an increase in user fees brings increasing efficiency on the part of the regulator. In certain countries, such as Australia, the pesticide agency or branch obtains 100 per cent of its budget from user fees. Apparently, the industry is satisfied with this and has timely access.

If the PMRA kept the funds, would you be agreeable to an increase in user fees with the guarantee of more timely approval of your products? Apparently, user fees are lower in Canada than in other countries.

There is a question of detail that I should like to ask Mr. MacLeod. Who are the members of your association, the manufacturers especially? Is it a long list? If so, you could send it to us later. I was interested in Dr. Franklin's comment that we have few manufacturers here, that they are mainly multinationals, and that we manufacture a small proportion of what we use here in Canada. Approximately 3 per cent is not a bad figure for pesticides, because that is far in excess of our population. For example, we use less than 2 per cent of the drugs that are produced around the world. We are using more pesticides as an industrialized country. I am surprised that we do not manufacture any of it here, and there may be a reason for that.

I am amazed and surprised to see that the industry supports greater openness and transparency in other fields. The objection to transparency usually comes from the industry because they are always worried about trade secrets, et cetera. However, I commend you on that. In the long run, if the public is well-informed of the process, there will be more approval of what is going on.

Ms. Coombs: It is important that Canada have a responsive registration process, not just for the safety of Canadians, but also for innovation and economic growth. Often, our formulators want to introduce this new technology, but my member companies are frustrated by the length and unpredictability of the registration timelines.

In 1999, and recently in 2002, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development reported to the House on those same frustrations in terms of timelines, not just for new product registrations, but also the re-evaluation process.

You commented earlier on a report. In 1998, Minister Rock initiated a third-party benchmarking study that highlighted that the PMRA does take 40 per cent longer to review our products. The information that we brought forward to the Health Committee this spring, obtained through Access to Information, indicated that when our member companies make submissions

Ma prochaine question porte sur les droits d'utilisation. Dans d'autres pays, une augmentation des droits d'utilisation entraîne une amélioration de l'efficacité de la part de l'organisme de réglementation. Dans certains pays, comme l'Australie, l'agence ou la direction responsable de l'homologation des pesticides tire 100 p. 100 de son budget des droits d'utilisation. Apparemment, l'industrie est satisfaite de ce mode de fonctionnement et obtient satisfaction en temps opportun.

Dans l'éventualité où l'ARLA pourrait conserver les droits perçus, seriez-vous en faveur d'une augmentation de ces droits si elle était assortie de la garantie d'obtenir une approbation plus rapide de vos produits? Il semble qu'au Canada, les droits d'utilisation soient moins élevés qu'ailleurs.

J'aimerais éclaircir un point de détail avec M. MacLeod. Qui sont les membres de votre association, les fabricants surtout? Est-ce que la liste des membres est longue? Le cas échéant, vous pourriez nous la transmettre plus tard. Le commentaire de la Dre Franklin comme quoi nous n'avons pas beaucoup de fabricants au pays, et qu'il s'agit principalement de sociétés multinationales, et aussi que nous ne fabriquons qu'une petite partie de ce que nous utilisons ici même au Canada m'a vivement intéressé. Un chiffre de près de 3 p. 100 n'est pas si mauvais pour des pesticides, parce qu'il dépasse largement notre population. Nous consommons moins de 2 p. 100 des médicaments qui sont produits dans le monde. Mais nous utilisons davantage de pesticides en tant que pays industrialisé. Je suis surpris que nous n'en fabriquons aucun ici, et il doit y avoir une raison à cela.

Je m'étonne de voir que l'industrie est en faveur d'une plus grande ouverture et de plus de transparence dans d'autres domaines. L'objection à l'égard de la transparence vient habituellement de l'industrie parce qu'elle s'inquiète au sujet des secrets commerciaux, et cetera. Toutefois, je vous félicite à ce sujet. Au bout du compte, si le public est bien informé du processus, il sera davantage prêt à accepter la situation.

Mme Coombs: Il est important que le Canada se dote d'un processus de réglementation réceptif, non seulement pour la sécurité des Canadiens, mais aussi pour favoriser l'innovation et la croissance économique. Il arrive souvent que les fabricants de pesticides veuillent introduire une nouvelle technologie, mais que les entreprises membres de notre association soient frustrées par la longueur et le côté imprévisible des délais d'examen pour obtenir l'homologation.

En 1999, et plus récemment en 2002, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a présenté un rapport à la Chambre faisant état des mêmes frustrations en ce qui concerne les délais d'examen, non seulement pour l'homologation des nouveaux produits, mais aussi à l'égard du processus de réévaluation.

Vous avez fait des commentaires tout à l'heure au sujet d'un rapport. En 1998, le ministre Rock avait commandé à une tierce organisation une analyse comparative qui a révélé que l'ARLA prenait 40 p. 100 plus de temps à examiner nos produits. Des renseignements que nous avons obtenus grâce à la Loi d'accès à l'information, et que nous avons transmis au Comité de la santé

based upon the active ingredient already registered, the timelines for the registration of those products were exceeded by anywhere from 72 per cent to 119 per cent.

From our perspective, if the agency, at a minimum, would live up to the guidelines for timelines in the management of submissions policy, that would be a good starting point. Our Access to Information data, however, does not support that. We would encourage the development of regulation.

You asked about fee increases. The agency is undertaking a five-year review of cost recovery right now. CCSPA is a participant in that process. We are hoping that the timeline issue can be addressed through that; however, we believe that regulation would be an appropriate way to go.

This view is shared by other stakeholders who presented to the Health Committee. The amendments to clauses 7 and 16 that were put forward in the spring came from CCSPA and the World Wildlife Fund. It is not just industry that is worried about that.

Does that answer your question?

Senator Morin: Thank you.

Mr. Hepworth: Before I ask Mr. MacLeod to respond to some of the points you raised, I will make some general comments.

First, as to timelines, it is important for our members to have registrations reviewed on a timely basis because, at the end of the day, the issue is the Canadian farmer wants access to the same new and, often, better tools as their competitors in the U.S. or Australia, for example. That is a critically important issue for them, and for us.

As to user fees, once again, to put it in the context of the larger picture, for farmers, where are all the costs ultimately reflected? They are all buried in the cost of the end product. Although user fees may be a very small part of the cost of the end product, I sometimes hear farmers raising that this cost and this cost is added, and after a while it is death by a thousand pinpricks. The issue there is making sure we are very fair and judicious. Mr. MacLeod may have more to say on that.

Our membership list is not long. It is on our Web site. To give you a flavour, I would say at the outset that in terms of the agricultural sector and sales in Canada, there is no question that we are blessed by the fact that virtually everyone who is in the business belongs to the association. Examples of the kinds of member companies that would be well-known to you are DuPont Canada Inc., Monsanto Canada Inc., Dow AgroSciences Canada Inc., Bayer CropScience Canada, BASF Canada, Syngenta Crop Protection Canada Inc. Seed and plant biotechnology companies are now involved, and so is Pioneer Hi-Bred Limited and

ce printemps, montraient que lorsque nos entreprises membres présentaient des demandes d'homologation pour des ingrédients actifs déjà homologués, les délais d'homologation pour ces produits étaient encore plus longs, et oscillaient entre 72 et 119 p. 100.

À notre point de vue, si l'agence se contentait, au mieux, de respecter les lignes directrices relatives aux calendriers associés à la gestion des demandes d'homologation, ce serait déjà un point de départ. Mais les renseignements que nous avons obtenus grâce à l'accès à l'information ne vont pas dans ce sens. Nous sommes favorables à l'élaboration de règlements à cet égard.

Vous avez parlé de l'augmentation des droits d'utilisation. L'agence mène actuellement un examen quinquennal du recouvrement des coûts auquel l'ACPCS participe. Nous espérons que la question des délais d'examen pourra être abordée dans ce cadre; toutefois, nous pensons que l'adoption d'un règlement à cet égard serait une bonne chose.

D'autres intervenants ayant été entendus par le Comité de la santé sont en faveur de cette approche. Les amendements qui ont été proposés ce printemps aux articles 7 et 16 avaient été formulés par l'ACPCS et le Fonds mondial pour la nature. Il n'y a pas que l'industrie qui soit préoccupée par la situation.

Est-ce que ça répond à votre question?

Le sénateur Morin: Oui, merci.

M. Hepworth: Avant de demander à M. MacLeod de réagir à certains des points que vous avez soulevés, j'aimerais faire quelques commentaires généraux.

Premièrement, en ce qui concerne les délais d'examen, il est important pour nos membres que les demandes d'homologation soient examinées en temps opportun parce que, en fin de compte, les agriculteurs canadiens veulent avoir accès aux mêmes produits nouveaux, et souvent améliorés, que leurs concurrents aux États-Unis ou en Australie, par exemple. C'est une question primordiale pour eux et pour nous.

En ce qui a trait aux droits d'utilisation, permettez-moi de vous situer dans le contexte plus large, pour les agriculteurs par exemple, on se demande qui va absorber tous les coûts? Ils vont tout simplement se refléter dans le produit final. Même si les droits d'utilisation ne représentent qu'une très petite part du coût du produit final, j'entends parfois des agriculteurs faire valoir que tous ces coûts en apparence minimes finissent par s'additionner et par les faire mourir à petits feux. Nous devons faire preuve de jugement et nous montrer équitables. M. MacLeod voudra peut-être vous en dire plus à ce sujet.

La liste de nos membres n'est pas très longue. Elle est affichée sur notre site Web. Pour vous donner un aperçu, je dirais que dans le secteur agricole et des ventes au Canada, l'association a la chance de compter pratiquement toutes les entreprises du domaine. Voici quelques noms que vous connaissez sans doute: DuPont Canada Inc., Monsanto Canada Inc., Dow AgroSciences Canada Inc., Bayer CropScience Canada, BASF Canada, Syngenta Crop Protection Canada Inc. Des sociétés qui exercent leurs activités dans le domaine de la biotechnologie végétale et des semences se sont jointes à nous, comme Pioneer

Syngenta Seeds Canada. On the distributions side, we have companies like Agricare United, James Richards International and Cargill Limited. That will give you some idea of the nature of the companies.

On the point on which you were seeking clarification in your discussion with Dr. Franklin, as she pointed out, we in Canada do not do any synthesis of the active ingredient molecule. Typically, here we are formulating the end product and packaging it in a format that is used ultimately by the agricultural and non-agriculture markets.

As to the usage numbers versus population, 3.5 per cent is obviously not insignificant, at nearly \$1.3 billion, but at the end of the day, it is a reflection of the size of our agricultural production base.

Finally, on the issue of transparency — I thank you for your comments on that — there is no question that we concur with this. We had mooted much of what is in the bill. We support the reading room concept whereby, if you want to look at the confidential test data, you can go into a secure room — not unlike a budget lockup — and look at how many rats died, what they were fed and all of that kind of stuff.

As I said in my notes, we entered into this with some apprehension. It is a bit of a leap of faith for us. I put all of this forward. Our concern is piracy of intellectual property rights. If that occurs, and the system breaks down, then clearly you will not get innovation in Canada. That is a quick summary of some of the issues.

Mr. Peter MacLeod, CropLife Canada: Before I get into a long discussion, I will ask, have your questions been adequately responded to?

Senator Morin: Yes.

Mr. MacLeod: I was going to add some detail, but I do not think that is necessary.

Senator Morin: I think that \$1 billion is a good market. I am not saying we should manufacture everything in Canada. However, Canada is a country that is strong on innovation and has a strong pharmaceutical industry. Also, we consume less than 2 per cent of the world market in drugs. If we looked at it that way — we consume only 2 per cent of anything — we would have no manufacturing at all in Canada. I know you are not personally involved here, but I could not let that go by without saying that I hope that at some point, we will have innovation and manufacturing in Canada — not the total pesticide output, but

Hi-Bred Limited et Syngenta Seeds Canada. Du côté des distributeurs, nous comptons des entreprises comme Agricare United, James Richards International et Cargill Limited. Voilà qui devrait vous donner une idée du genre d'entreprises que nous représentons.

En ce qui concerne le point sur lequel vous demandiez des éclaircissements lors de votre échange avec la Dre Franklin, comme elle l'a souligné, ici au Canada, nous ne faisons pas la synthèse de molécules d'ingrédients actifs. Habituellement, nous effectuons la préparation du produit final et son conditionnement dans un format qui est ensuite utilisé sur les marchés agricoles et non agricoles.

Quant au chiffre des usagers par rapport à la population, il est évident que 3,5 p. 100 n'est pas un résultat négligeable, puisqu'il correspond à près de 1,3 milliard de dollars, mais au bout du compte, ce chiffre est en proportion de notre base de production en agriculture.

En terminant, sur la question de la transparence — je vous remercie de vos commentaires à ce sujet — il est entendu que nous y sommes favorables. Nous sommes à l'origine d'une bonne partie du contenu du projet de loi. Nous sommes en faveur du concept de la salle de lecture qui permettrait à quiconque veut prendre connaissance de données confidentielles de se rendre dans une salle à accès réservé — un peu sur le même principe que l'interdiction de sortir le budget de la salle de presse — et les personnes intéressées pourraient consulter des documents décrivant le nombre de rats tués, ce qu'on leur avait donné à manger, et des renseignements de ce genre.

Comme je l'ai mentionné dans mes remarques, nous avons abordé cette question avec une certaine appréhension. C'est un peu comme un saut dans l'inconnu pour nous. Je vous confie nos inquiétudes. Nous nous préoccupons du piratage des droits de propriété intellectuelle. Si cela devait se produire, et si le système échouait à nous protéger, alors il est clair que l'innovation serait compromise au Canada. Voici un bref résumé de ce qui nous préoccupe.

M. Peter MacLeod, CropLife Canada: Avant que je ne me lance dans une grande discussion, est-ce que nous avons bien répondu à vos questions?

Le sénateur Morin: Tout à fait.

M. MacLeod: Je voulais apporter des précisions, mais je pense que c'est inutile.

Le sénateur Morin: Je pense qu'un marché de 1 milliard de dollars est un bon marché. Je ne dis pas que nous devrions tout fabriquer au Canada. Mais l'innovation et l'industrie pharmaceutique sont des secteurs vigoureux chez nous. En plus, nous consommons moins de 2 p. 100 du marché mondial des médicaments. Si nous adoptons cette perspective — c'est-à-dire que nous ne consommons que 2 p. 100 de tout — il n'y aurait aucune entreprise manufacturière au Canada. Je sais bien que vous n'êtes pas personnellement en cause, mais je ne peux laisser passer l'occasion de dire que j'espère qu'un jour ou l'autre, nous

that we will produce some of it for use in Canada and export the rest. I feel strongly about that.

Senator Callbeck: I looked through the presentation of the witnesses and I do not see where they addressed the point that they made when they presented to the House committee, which was that this proposed legislation does not align itself with similar legislation in the United States. I would like an elaboration on that. If it is not aligned, what is the impact here?

Mr. Hepworth: In our brief to the House of Commons there were a couple of areas on which we felt quite strongly. One was enhancing or expediting the process around reduced-risk product technology, and two, availability and registration of minor use products here in Canada as we get into the bio-economy of the future — small acreage and high-value crops that used to be horticultural issues. Those include fruits and vegetables, and now peas and lentils, as well as all the kinds of crops being grown out West. This whole minor-use segment is becoming a bigger issue relative to the success of the future of agriculture. We recommended virtually word for word the kind of language that is in the Food Quality Protection Act in the U.S., but that amendment was not accepted by the committee, and therefore, not accepted by Parliament.

Having said that, we were pleased that there were some language changes and some wording that reflects some of our intentions. It speaks to the earlier point about those kinds of references potentially helping to foster innovation and discovery here in Canada. There were some changes in a couple of clauses around reduced risk.

Concerning minor use, once again, our preference might have been to have some clear and precise language, like that in the U.S. act. There was an amendment related to regulations around minor use, so yes, our preference would have been for more precise references to those couple of issues. We are happy with the intent of some of the amendments, albeit they did not go as far as we would have perhaps liked.

We also take comfort in the fact that that does not mean that the government does not see these as important. There were two substantive policy announcements about money, for example, for work on minor use, and a new collaborative effort with Agriculture and Agri-Food Canada.

nous engagerons dans le secteur de l'innovation et de la fabrication ici au Canada — pas que nous ambitionnions de produire la totalité des pesticides, mais nous devrions pouvoir en fabriquer une partie pour la consommation canadienne et exporter le reste. Je suis très favorable à cette idée.

Le sénateur Callbeck: J'ai passé en revue le mémoire des témoins et je n'arrive pas à trouver l'endroit où ils expliquent au comité de la Chambre que ce projet de loi s'éloigne des lois de même nature aux États-Unis. J'aimerais que vous élaboriez un peu sur le sujet. Si le projet de loi ne suit pas les mêmes lignes de pensée, quelles sont les répercussions envisagées?

M. Hepworth: Dans le mémoire que nous avons présenté à la Chambre des communes, nous tenions fermement à deux ou trois choses. L'une de ces choses était l'amélioration ou l'accélération du processus en ce qui concerne la technologie des produits qui présentent des risques réduits, et l'autre visait la disponibilité et l'homologation des produits à usage limité ici au Canada alors que nous nous préparons à entrer dans l'ère de la bio-économie du futur — les cultures à surface restreinte et à fort rapport économique qui auparavant étaient des problèmes du domaine horticole. Ces cultures comprennent les fruits et légumes, et aujourd'hui les pois et les lentilles, de même que tous les types de cultures que l'on retrouve dans l'Ouest. L'ensemble de ce segment à usage limité est en passe de devenir un élément plus important du succès de l'agriculture du futur. Nous avons recommandé que l'on adopte pratiquement mot pour mot la formulation utilisée dans la loi américaine sur la protection de la qualité des aliments, mais cet amendement n'a pas été accepté par le comité, et par conséquent, par le Parlement non plus.

Ceci étant dit, nous avons constaté avec plaisir que quelques changements mineurs avaient été apportés aux termes utilisés ainsi qu'à la formulation et que ces changements traduisent certaines de nos intentions. Je veux parler des allusions que nous avons déjà faites au sujet des mesures susceptibles de favoriser l'innovation et les découvertes ici au Canada. Donc, on a apporté quelques changements dans deux ou trois articles qui portaient sur les produits à risque réduit.

En ce qui concerne les produits à usage limité, je ne peux que vous répéter encore une fois que nous aurions préféré que l'on utilise un langage clair et précis, comme celui dont on a fait usage dans la loi américaine. Il y a eu un amendement ayant trait aux règlements relatifs aux produits à usage limité, aussi bien entendu, nous aurions préféré que l'on mentionne avec plus de précision ces deux ou trois questions. Nous sommes satisfaits de l'intention exprimée par certains des amendements proposés, toutefois ils ne vont pas aussi loin que nous l'aurions espéré.

Nous sommes également rassurés par le fait que cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement nie l'importance de ces questions. En effet, le gouvernement a fait deux annonces importantes relativement à la politique, notamment sur l'ajout de ressources financières qui seront consacrées à la recherche sur les produits à usage limité et sur une nouvelle collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Senator Keon: I should like to ask you to expand on that. If legislation were in place that would allow rapid approval of products that are made, approved and used in America, how could that stimulate the industry in Canada? I would see that as the product just coming straight across the border.

Mr. Hepworth: In some instances, it may be products that are manufactured down there or in other OECD economies being made available. About the only crop in Canada where we are the market leaders is canola. If we looked at our huge growth in acreage in lentils and pulses, for example, which have not been so predominant in the U.S. because of the lack of the right climatic conditions, we might see similar interest here in Canada. It is not only discovery, but also formulation research, to formulate products that are suitable to our environmental and climatic conditions, et cetera.

The other major point is that if we do not have a way of addressing that, whether it is merely getting the formulated products registered here or doing formulation research here, then Canada will be the bigger loser, because we cannot then meet some of what I see as the new strategy of Agriculture and Agri-Food Canada, which is a high degree of alignment with our member companies. This involves the whole life science bio-based economy.

Senator Callbeck: Ms. Coombs, you indicated in your submission to the House of Commons that you were concerned about having a proper report to Parliament, but in clause 80(1) it calls for the minister to submit an annual report. What was your concern there?

Ms. Coombs: At the time the bill was presented to the Standing Committee on Health, the annual report would be tabled in the House of Commons, but it did not have any specific comments with respect to the registration process or, even more importantly, the number of registrations being done in that current year. That is what we were seeking, and we are hopeful that it will be incorporated into the annual report now with the changes that are before your committee today.

Senator Callbeck: Are you satisfied now?

Ms. Coombs: It is a starting point.

Senator Keon: Ms. Coombs, your second point was that there must be development of sound regulations stemming from the new act, and you went on to say that it would be necessary to create new regulations with the participation of all stakeholders, under the guidance of the federal regulatory process.

Are you talking about a whole new set of regulations or a tweaking of what exists?

Ms. Coombs: We are also looking at what currently needs to be changed, because there is a pile of regulations that will need to be modified, but there will be new regulations, on such issues as adverse reporting, that will need to be taken into consideration.

Le sénateur Keon: Pourriez-vous élaborer un peu sur ce sujet? Si l'on adoptait une loi permettant l'approbation rapide des produits qui sont fabriqués, approuvés et utilisés en Amérique, en quoi cela pourrait-il stimuler l'industrie au Canada? Il me semble que l'on verrait tout simplement le produit traverser la frontière.

M. Hepworth: Dans certains cas, il peut s'agir de mettre à la disposition des utilisateurs des produits qui sont fabriqués chez nos voisins du sud ou dans d'autres pays de l'OCDE. Le canola est à peu près la seule culture pour laquelle le Canada est un chef de file mondial. Si nous considérons seulement l'augmentation énorme de la superficie de culture des lentilles et des légumineuses à graines, par exemple, qui ne sont pas aussi prédominantes aux États-Unis en raison de conditions climatiques moins favorables, nous pourrions susciter le même intérêt ici, au Canada. Il ne s'agit pas seulement de découvertes, mais aussi de recherches sur les formules, afin de préparer des produits qui conviennent à notre environnement et à nos conditions climatiques, et cetera.

L'autre point d'une importance primordiale est qu'en ne se dotant pas de moyens pour accomplir ce genre de choses, qu'il s'agisse tout simplement d'homologuer les produits finals ici ou encore de faire de la recherche sur la formulation, alors le Canada risque d'être le grand perdant. Parce que nous ne pourrions pas appliquer une partie de ce que je considère comme la nouvelle stratégie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui rejoint passablement les intérêts de nos membres. Cette stratégie repose sur l'économie des sciences de la vie ou de la biotechnologie.

Le sénateur Callbeck: Madame Coombs, vous avez mentionné dans votre mémoire à la Chambre des communes que vous entreteniez des inquiétudes au sujet de la présentation d'un rapport pertinent au Parlement, mais au paragraphe 80(1) le ministre de la Santé est invité à produire un rapport annuel. Pouvez-vous nous expliquer votre sujet d'inquiétude?

Mme Coombs: Lorsque le projet de loi a été présenté au Comité permanent de la santé, il était question du dépôt d'un rapport annuel à la Chambre des communes, mais sans donner des précisions concernant le processus d'homologation ou, encore mieux, le nombre d'homologations exécutées durant l'exercice. Voilà les renseignements que nous voulions obtenir, et nous espérons qu'ils seront inclus dans le rapport annuel dorénavant, étant donné les amendements qui ont été présentés devant votre comité aujourd'hui.

Le sénateur Callbeck: Êtes-vous satisfaite maintenant?

Mme Coombs: C'est un début.

Le sénateur Keon: Madame Coombs, votre deuxième point était que des règlements devaient découler de la nouvelle loi, et vous poursuiviez en disant qu'il serait nécessaire de créer de nouveaux règlements avec la participation de tous les intervenants assujettis au processus de réglementation fédéral.

Avez-vous en tête un ensemble complet de nouveaux règlements ou seulement le peaufinage de ceux qui existent déjà?

Mme Coombs: Nous visons ceux qui doivent être changés, parce qu'il y en a toute une pile, mais il faudra aussi en rédiger de nouveaux, notamment sur des questions comme la déclaration des effets indésirables, et cette question devra être prise en

The Pest Management Advisory Council has promised that that consultation will happen before anything is published in the *Canada Gazette*, and we are hopeful that that will happen.

Senator Keon: What do you mean by a “more transparent registration system”?

Ms. Coombs: Do you mean in terms of the new bill?

Senator Keon: Yes.

Ms. Coombs: It is clearly stated in the bill that children’s health is taken into account, and that is key. Previously, the public would have to look through a regulatory directive to find that.

As well, if Canadians wish, the reading room will be available for them to see the data submitted to the PMRA and the rigour of the science that is used to evaluate these products. These are key items in the proposed legislation that will help with that.

Senator Keon: To extend that, you also made a point about the importance of public education associated with the bill. Do you think there should have been something in the bill about consumer information, or can that occur through some other process?

Ms. Coombs: The challenges that CCSPA member companies face stem from the fact that consumers use our products. There is a heightened awareness at the municipal level about these products, as well as at the provincial level. We have become aware of a gap between the strength of the regulatory system currently in place and communication about that process. We believe it to be quite stringent and we would like that to be articulated. The new bill provides the Canadian government with an opportunity to do so, and we hope they will maximize that opportunity.

Senator Keon: What would be wrong with your organization doing that education and communication?

Ms. Coombs: We can certainly reference information about the bill; however, that would lead to an unfortunate situation of industry saying that that is what the government does; it is not the government itself articulating that message.

Senator Keon: It is a credibility problem, is it?

The Deputy Chairman: There would probably be an accusation of conflict. I was going to follow up with a question like that, because you say that the CCSPA needs a fair and transparent process for Health Canada’s Healthy Lawn Strategy. Before we started today, I admitted to you that I too had succumbed to the hysteria and misinformation about the Healthy Lawn Strategy.

considération. Le Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire a promis que cette consultation aurait lieu avant que l’on ne publie quoi que ce soit dans la *Gazette du Canada*, et nous espérons que c’est ainsi que les choses vont se passer.

Le sénateur Keon: Que voulez-vous dire par un «système de réglementation plus transparent»?

Mme Coombs: Voulez-vous dire en fonction du nouveau projet de loi?

Le sénateur Keon: Oui.

Mme Coombs: Le projet de loi dit clairement que la santé des enfants doit être prise en compte, et cela est primordial. Auparavant, le public devait consulter une directive d’homologation pour trouver une telle affirmation.

Par ailleurs, si les Canadiens le désirent, on mettra à leur disposition une salle de lecture où ils pourront consulter les données fournies à l’ARLA et s’assurer de la rigueur scientifique des résultats des études qui sont effectuées en vue de l’évaluation de ces produits. Ce sont des éléments clés du projet de loi qui feront avancer les choses.

Le sénateur Keon: Pour élaborer sur le sujet, vous avez également mentionné l’importance de faire l’éducation du public en ce qui concerne le contenu du projet de loi. Pensez-vous que le projet de loi devrait comporter des dispositions prévoyant l’information des consommateurs ou est-ce que cela peut se faire au moyen d’un autre processus?

Mme Coombs: Les défis que les entreprises membres de l’ACPCS doivent affronter proviennent du fait que les consommateurs utilisent nos produits. À l’échelle municipale, de même qu’à l’échelle provinciale, on est de plus en plus sensibilisé au sujet de ces produits. Nous nous sommes aperçus qu’il y a des lacunes en ce qui concerne la communication de la rigueur du système de réglementation actuellement en vigueur. À notre avis, ce système est très rigoureux, et nous aimerions que cela soit bien articulé. Le nouveau projet de loi donne au gouvernement canadien l’occasion de le faire, et nous espérons qu’il la saisira.

Le sénateur Keon: Qu’y aurait-il de mal à ce que votre organisation s’occupe de cette éducation et de cette communication?

Mme Coombs: Il est certain que nous pouvons diffuser de l’information sur ce projet de loi, cependant cela risquerait de créer une situation déplorable où l’industrie se retrouverait en train de faire la promotion de ce que fait le gouvernement; il serait préférable que le gouvernement articule lui-même ce message.

Le sénateur Keon: Il s’agit d’un problème de crédibilité, n’est-ce pas?

La vice-présidente: Il y aurait probablement des accusations de conflit d’intérêts. J’avais l’intention de poursuivre avec une question semblable, parce que vous dites que l’ACPCS voudrait voir la mise en place d’un processus juste et transparent concernant la Stratégie pour les pelouses saines de Santé Canada. Avant que nous ne débutions aujourd’hui, je vous

Do you feel that is addressed in this bill? How does your industry deal with that?

Is this hysteria or misinformation? Are people taking decisions that perhaps are not based on sound science?

Ms. Coombs: First, I would like to thank you on behalf of member companies for buying our products.

We feel that there is a lot of hysteria. Registration is a rigorous process, based on sound science and weight of evidence. Numerous data are submitted to the PMRA prior to the registration of the products.

We believe that the products are safe if used according to the label directions. It has been a tumultuous two years, with various municipalities wanting to be proactive and take some initiatives, through bylaws, to reduce the use of pesticides.

Again, I think the registration system speaks for itself. We are hopeful that the new bill will alleviate some of the concerns that have arisen among Canadians from misinformation that has been put out by a few, because our data shows that they do have a high degree of confidence that the products are regulated and safe to use.

The Chairman: I take the opportunity to thank our witnesses for appearing on this very important piece of proposed legislation.

The committee adjourned.

avais confié que j'avais moi-même succombé à l'hystérie et à la désinformation concernant la Stratégie pour les pelouses saines. Avez-vous l'impression que cette question est abordée dans le projet de loi? Que fait votre industrie à cet égard?

S'agit-il d'hystérie ou de désinformation? Se pourrait-il que des personnes prennent des décisions qui ne reposent pas sur de solides bases scientifiques?

Mme Coombs: Premièrement, j'aimerais vous remercier au nom des entreprises membres de mon association d'acheter nos produits.

Nous sentons qu'il y a beaucoup d'hystérie. Le processus d'homologation est un exercice rigoureux, fondé sur les résultats d'études scientifiques sérieuses et sur des preuves. Des quantités de données sont fournies à l'ARLA en vue d'obtenir l'homologation des produits.

Nous sommes convaincus que nos produits sont sûrs lorsqu'ils sont utilisés selon le mode d'emploi. Ces deux dernières années ont été particulièrement houleuses, diverses municipalités ayant résolu de se montrer proactives et de prendre des initiatives visant à réduire l'utilisation des pesticides au moyen de règlements municipaux.

Je vous répète que je pense que le système d'homologation se passe fort bien de commentaires. Nous espérons que le nouveau projet de loi contribuera à calmer les appréhensions que la désinformation véhiculée par des individus isolés a pu susciter chez les Canadiens parce que nos données montrent que la population accorde toujours une grande confiance aux produits ayant été homologués et qu'elle les considère sans danger.

La présidente: Je profite de l'occasion pour vous remercier d'être venus témoigner sur cette importante mesure législative.

La séance est levée.

From Justice Canada:

Mr. Basil Stapleton, Legal Counsel.

From the Canadian Consumer Specialty Products Association:

Ms. Shannon Coombs, Director, Government Relations.

From CropLife Canada:

Mr. Peter MacLeod;

Mr. Lorne Hepworth.

Du ministère de la Justice:

M. Basil Stapleton, conseiller juridique.

De l'Association Canadienne de produits de consommation spécialisés:

Mme Shannon Coombs, directrice, Relations gouvernementales.

De CropLife Canada:

M. Peter MacLeod;

M.Lorne Hepworth.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

Wednesday, November 6, 2002

From Sport Canada:

Mr. Lane MacAdam, Director general;
Ms. Sue Neil, Director, Sport Policy;
Mr. Roger Charland, Legal Counsel.

From Sport Matters:

Ms. Joan Duncan;
Mr. Victor Lachance.

From Athletes CAN:

Mr. Tom Jones, Executive Director.

Thursday, November 7, 2002

From Health Canada:

Dr. Claire Franklin, Executive Director, Pest Management
Regulatory Agency;
Ms. Geraldine Graham, Head, Regulatory Affairs, Pest
Management Regulatory Agency.

(Continued on previous page)

TÉMOINS:

Le mercredi 6 novembre 2002

De Sport Canada:

M. Lane MacAdam, directeur général;
Mme Sue Neil, directrice, Politiques du sport;
M. Roger Charland, avocat.

De Sport est important:

Mme Joan Duncan;
M. Victor Lachance.

De Athletes CAN:

M. Tom Jones, directeur exécutif.

Le jeudi 7 novembre 2002

De Santé Canada:

Dre Claire Franklin, directrice exécutive, Agence de réglementation
de la lutte antiparasitaire;
Mme Geraldine Graham, chef, Affaires réglementaires, Agence de
réglementation de la lutte antiparasitaire.

(Suite à la page précédente)